



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

SAISON 2022-2023

RÈGLEMENT COMPÉTITIONS KARATÉ SAISON 2022-2023

© Photo - Denis Boulanger

TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	1
I. Sommaire	5
II. CARTES DES TERRITOIRES ET ETAPES QUALIFICATIVES	6
1. CARTE DES LIGUES REGIONALES ET DES ZONES INTERDEPARTEMENTALES	6
2. ETAPES QUALIFICATIVES.....	7
3. SCHEMA DES ETAPES QUALIFICATIVES DES ORGANES DECONCENTRES.....	8
a. Organes déconcentrés en métropole.....	8
b. Organes déconcentrés en Corse	9
c. Organes déconcentrés en Outre-Mer	10
4. NOMBRE D'ATHLETES QUALIFIES AU NIVEAU DES DEPARTEMENTS POUR L'ETAPE SUPERIEURE.....	11
5. NOMBRE D'ATHLETES QUALIFIES DANS LES ZONES INTERDEPARTEMENTALES POUR LES LIGUES REGIONALES	12
6. NOMBRE D'ATHLETES QUALIFIES AU NIVEAU DES LIGUES REGIONALES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE	13
7. ETAPES QUALIFICATIVES DES EQUIPES ET NOMBRE D'EQUIPES QUALIFIEES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE.....	14
8. ETAPES QUALIFICATIVES DES PUPILLES ET BENJAMINS POUR LES COUPES DE FRANCE.....	15
a. Ligues régionales avec zones interdépartementales.....	15
b. Ligues régionales sans zones interdépartementales.....	16
c. Ligue régionale d'Ile-de-France, départements d'Ile-de-France et départements de Haute Corse & Corse du Sud	17
d. Départements & Territoires d'Outre-Mer	18
III. TABLEAUX DES CATEGORIES D'AGES ET DE POIDS.....	19
IV. LES DIFFERENTS ACTEURS - RÔLES ET RESPONSABILITES.....	22
1. le conseil d'administration.....	22
2. LA COMMISSION SPORTIVE NATIONALE	22
3 – LES ORGANISMES TERRITORIAUX	24
a. Les comités départementaux.....	25
b. Les zones interdépartementales.....	26
c. Les ligues régionales.....	26
4. LES CLUBS	26
5. L'ARBITRAGE.....	27
6. LE MEDICAL.....	28

7.	LA COMMUNICATION	28
8.	LES COMPETITEURS.....	28
9.	LES CADRES TECHNIQUES.....	29
10.	LES PROFESSEURS	29
V.	REGLES GENERALES & DEROULEMENT DES COMPETITIONS.....	30
1.	INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS	30
a.	Droit d'inscription aux compétitions nationales.....	30
b.	Inscriptions en ligne	31
c.	Schémas explicatifs des inscriptions.....	31
2.	LE CONTROLE DES PASSEPORTS SPORTIFS ET DE LA PESEE	35
3.	LES TENUES DES OFFICIELLES ET DES ATHLETES.....	36
4.	LA DUREE DES TEMPS DE COMBAT ET DES PRESTATIONS EN KATA.....	37
5.	LES COMPETITEURS DE NATIONALITE ETRANGERE.....	38
6.	LES ENTENTES SPORTIVES	40
7.	LES SURCLASSEMENTS DANS LA CATEGORIE D'AGE SUPERIEUR.....	41
8.	LES DEROGATIONS AUX REGLES DE QUALIFICATION	42
a.	Catégories minimales, cadets, juniors et seniors.....	42
b.	Catégorie vétérans.....	45
9.	LES TETES DE SERIES.....	45
a.	Coupes de France « katas et combats » cadets-juniors-espoirs-seniors.....	46
b.	Championnats de France « katas et combats »	46
VI.	TYPES DE COMPETITIONS.....	48
1.	CHAMPIONNATS DE France, CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX, INTERDEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX.....	48
a.	Les étapes qualificatives.....	48
b.	Les qualifications et les classements	48
c.	Les conditions pour participer aux championnats de France.....	49
d.	Les modalités et le déroulement.....	49
2.	COUPES DE FRANCE ET OPENS DE FRANCE.....	50
a.	Les conditions pour participer aux coupes de France et aux opens de France	50
b.	Les modalités et le déroulement.....	50
3.	COMPETITIONS PAR EQUIPE – EPREUVES COMBAT ET KATA	50
a.	Les conditions pour participer aux épreuves par équipes.....	50
b.	La composition des équipes.....	51
4.	COUPES DE FRANCE ZONES NORD ET SUD	52

1. Les conditions pour participer	52
2. Les modalités et le déroulement.....	52
5. CHAMPIONNAT DE FRANCE DES LIGUES REGIONALES PAR EQUIPES	54
a. Les conditions pour participer	54
b. Les modalités et le déroulement.....	54
6. COUPE DE FRANCE PUIPILLES ET BENJAMINS – COUPE ELITE – COUPE HONNEUR – OPEN DE LA LIGUE REGIONALE	56
a. Les conditions pour y participer.....	56
b. Les étapes qualificatives.....	56
c. Les modalités et le déroulement.....	57
VII. COMPETITIONS PARTICULIERES EN KARATE.....	58
1. CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS PAR EQUIPE KATA & COMBAT	58
Article 1 : Conditions de participation.....	58
Article 2 : Déroulement de la compétition	59
Article 3 : Organisation des compétitions.....	60
Article 4 : Les catégories d'âge et de poids.....	60
Article 5 : Organisation de la compétition kumité	61
Article 6 : Organisation de la compétition kata	63
Article 7 : Liste de kata	63
2. COMPETITIONS BODY-KARATE.....	64
a. Coupe de France individuelle et équipe	64
b. Open free style body karaté équipe	67
3. REGLEMENTATION SPECIFIQUE CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA-KARATE (KATA-COMBAT).....	69
a. Les conditions pour y participer.....	69
b. Les modalités et le déroulement.....	69
4. OPEN DES JEUNES (aux niveaux des territoires)	77
a. Les conditions pour y participer.....	77
b. Les modalités et le déroulement.....	77
5. COUPE DE FRANCE DES CORPORATIONS INTERGENERATIONNELLES.....	81
a. Epreuve individuelle.....	81
b. Epreuve par équipe.....	83
6. COUPES EQUIPES KATA POUSSINS-PUIPILLES & BENJAMINS-MINIMES (Aux niveaux des territoires).....	83
7. COUPES COMBINEES KATA-COMBAT (Aux niveaux des territoires)	84
a. Epreuve individuelle pupilles & benjamins.....	84
b. Epreuve individuelle minimales-cadets-juniors-seniors.....	85

c. Epreuve équipe seniors.....	87
VIII. PROTECTIONS & TENUES SPORTIVES REGLEMENTEES.....	88
1. PROTECTION DE COMBAT	88
2. TENUE SPORTIVE REGLEMENTEE DE COMBAT.....	89
IX. MARQUAGE	90
X. ANNEXES.....	91
1. LISTE DES KATAS.....	91
2. LISTE NON EXHAUSTIVE DE LA FEDERATION MONDIALE DE KARATE.....	93
3. ANNEXE LISTE DES KATAS - COMPETITIONS COMBINEES KATAS / COMBATS	94
4. EXEMPLES DE TABLEAUX POUR LES COMPETITIONS QUALIFICATIVES.....	95
5. EXEMPLES DE FORMULES DE COMPETITIONS D'ANIMATIONS NON OFFICIELLES	101
a. Le relai des maîtres.....	103
b. Coupe du petit samouraï	105
c. Les kimonos d'or.....	108
d. Le challenge des jeunes.....	113
XI. AUTORISATION PARENTALE.....	120
XII. REGLEMENTATION DU DISPOSITIF DE COACHING.....	120
XIII. REGLEMENT KARATE-MIX.....	120
XIV. REGLEMENT KARATE CONTACT & KARATE FULL CONTACT.....	120

I. SOMMAIRE

LES VALEURS SPORTIVES

Le règlement qui vous est proposé récapitule les modalités d'organisation des compétitions de karaté et le rôle de chacun des responsables de leur mise en œuvre. Les compétitions sont organisées de manière à ce que les participants y trouvent à la fois un vrai plaisir et un grand intérêt sportif.

Mais eux-mêmes doivent aussi en être des acteurs exemplaires en faisant preuve d'esprit sportif, c'est-à-dire :

1. D'abord et avant tout observer strictement tous les règlements et ne jamais chercher à commettre délibérément une faute ;
2. Respecter les officiels et les arbitres dont la présence s'avère essentielle à la tenue de toute compétition. Les officiels et les arbitres ont un rôle difficile et ingrat à jouer. Ils méritent le respect de tous ;
3. Accepter toutes les décisions des arbitres sans jamais mettre en doute leurs intégrités ;
4. Reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite ;
5. Accepter la victoire avec modestie et sans ridiculiser l'adversaire ;
6. Savoir reconnaître les bons coups et les bonnes performances de l'adversaire ;
7. Vouloir se mesurer à un opposant dans l'équité, compter sur son seul talent et ses habilités pour tenter d'obtenir la victoire ;
8. Refuser de gagner par des moyens illégaux et par la tricherie ;
9. Garder sa dignité en toutes circonstances, démontrer que l'on a la maîtrise de soi, refuser que la violence verbale ou physique prenne le dessus.

II. CARTES DES TERRITOIRES ET ETAPES QUALIFICATIVES

1. CARTE DES LIGUES REGIONALES ET DES ZONES INTERDEPARTEMENTALES

Ligues régionales

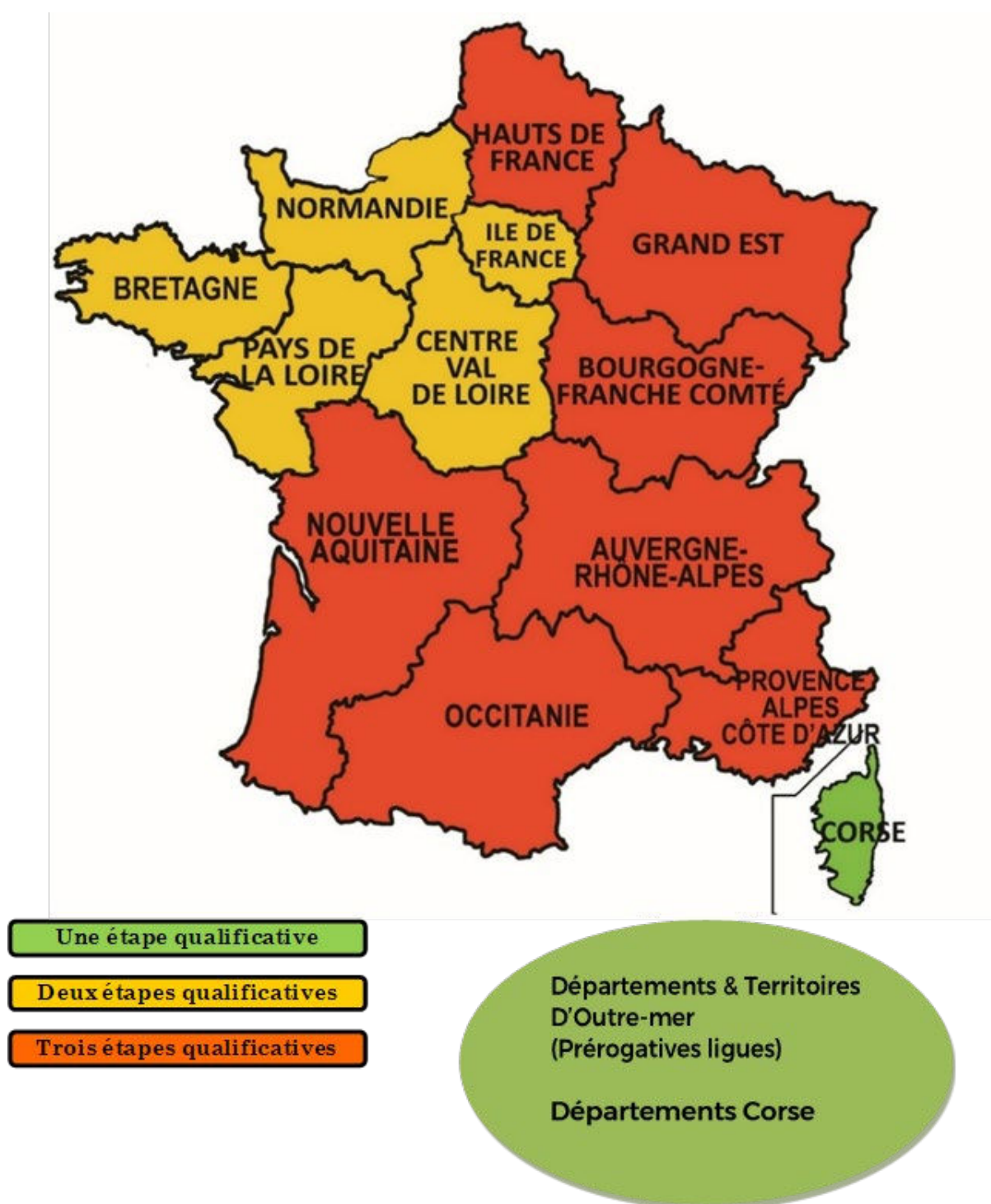
Ile de France, Haut de France, Grand Est, Bourgogne Franche-Comté, Auvergne Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur, Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, Corse – Départements & Territoires d'outre-mer

Zones interdépartementales

Nord Pas de Calais, Picardie, Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Franche-Comté, Auvergne, Lyonnais, Dauphiné-Savoie, Provence, Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin.

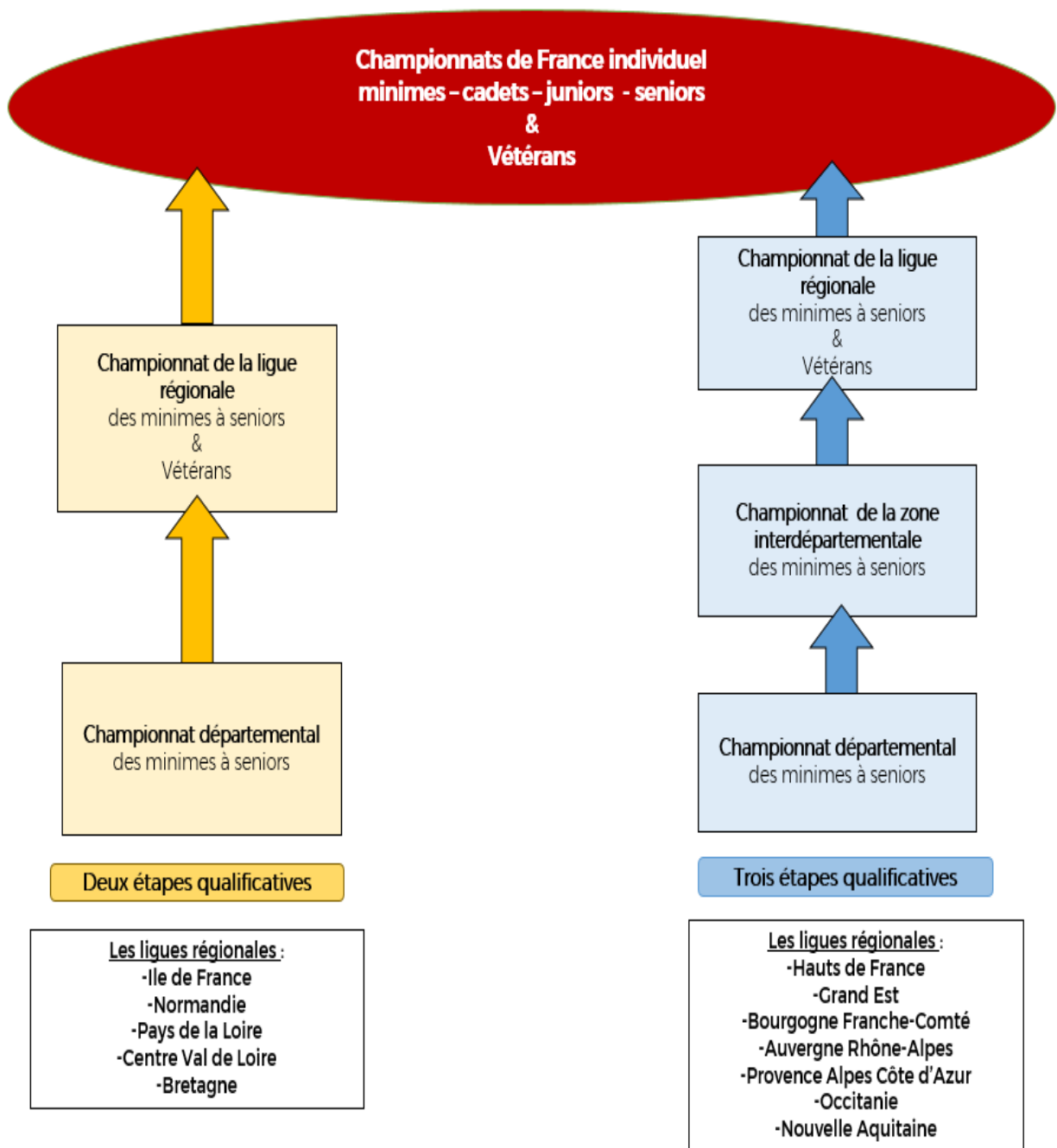


2. ETAPES QUALIFICATIVES

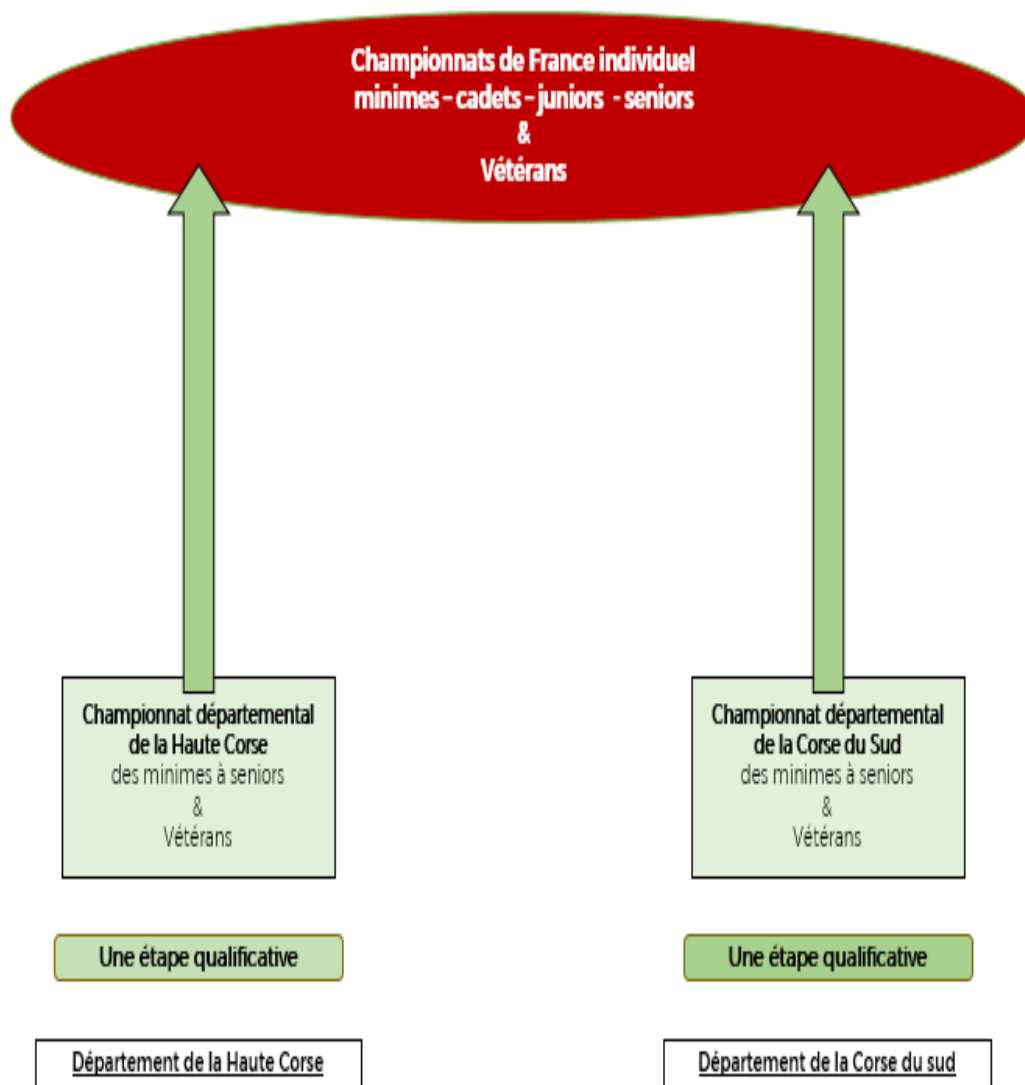


3. SCHEMA DES ETAPES QUALIFICATIVES DES ORGANES DECONCENTRES

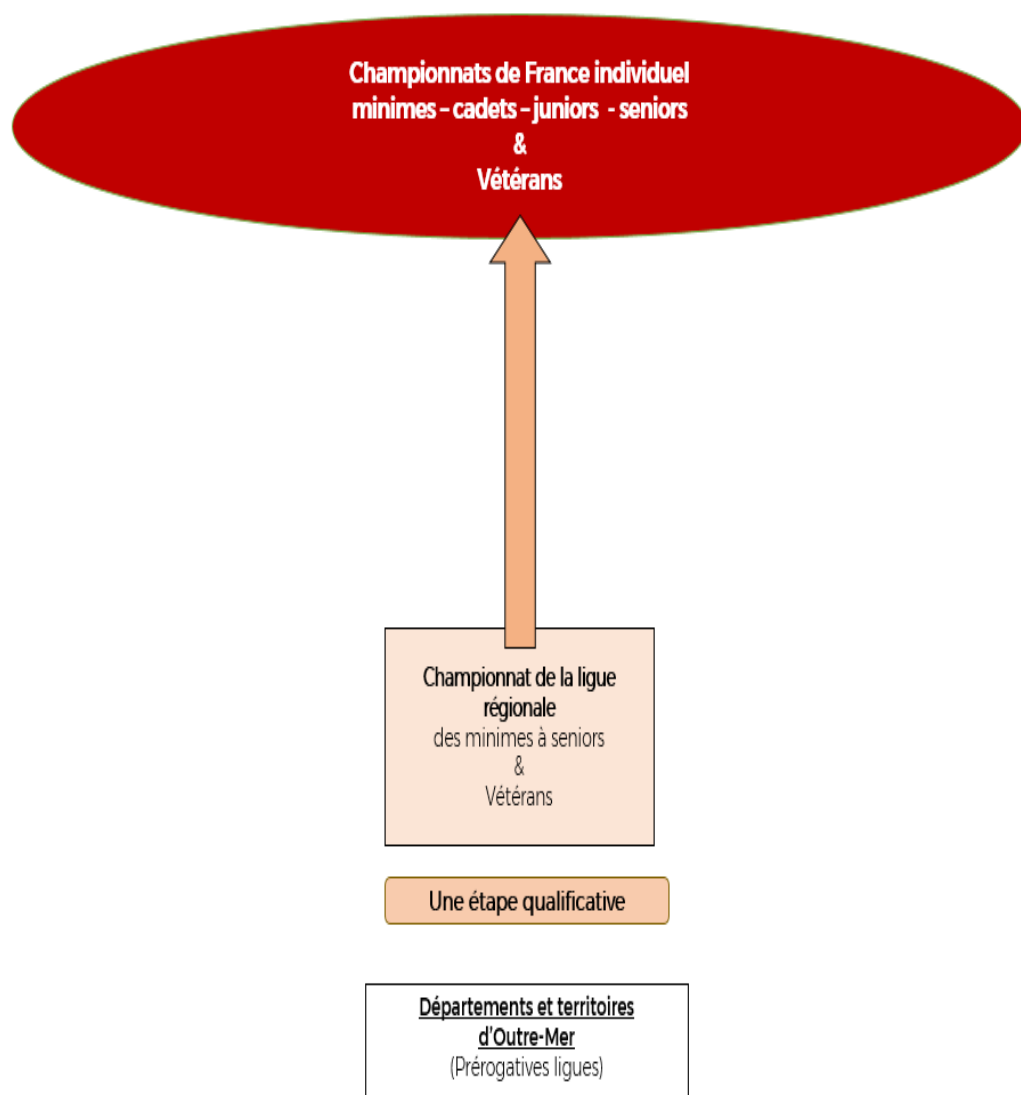
a. Organes déconcentrés en métropole



b. Organes déconcentrés en Corse



c. Organes déconcentrés en Outre-Mer



4. NOMBRE D'ATHLETES QUALIFIES AU NIVEAU DES DEPARTEMENTS POUR L'ETAPE SUPERIEURE

INDIVIDUELS COMBAT – KATA (minimes – cadets – juniors – seniors)

Les athlètes participants aux championnats départementaux sont automatiquement qualifiés aux championnats des zones interdépartementales

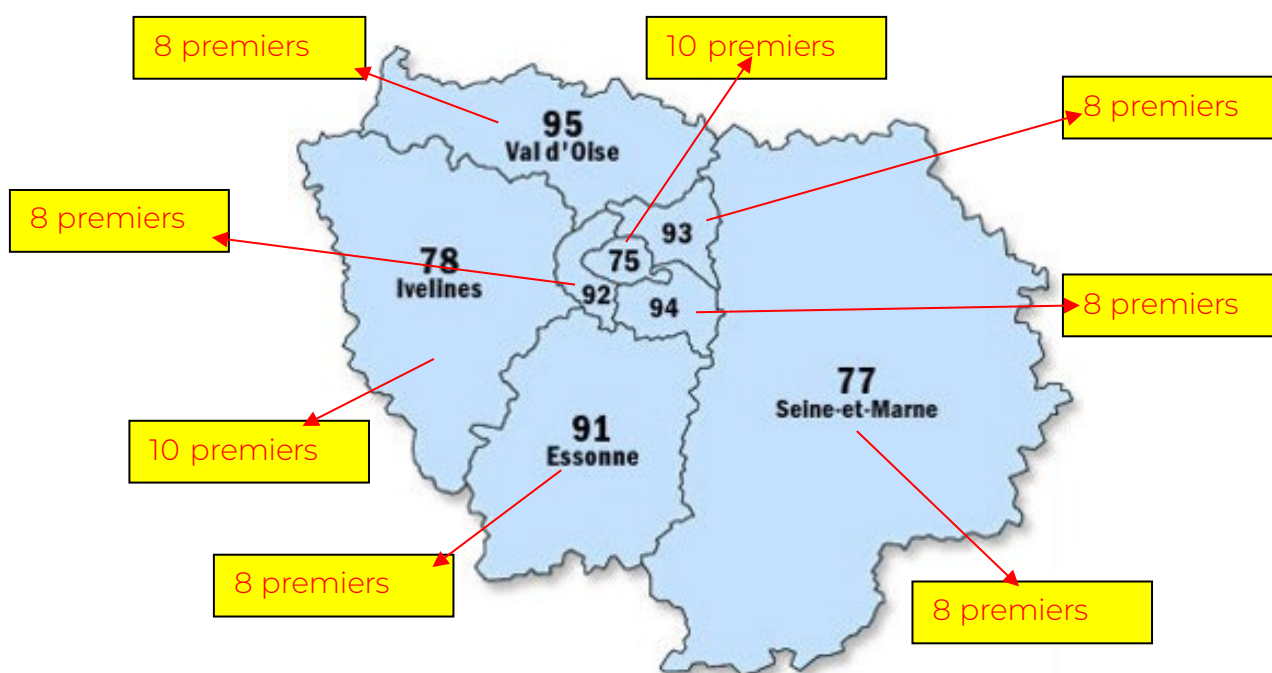
ETAPE QUALIFICATIVE DES DEPARTEMENTS SITUES DANS LES REGIONS DE

(Normandie – Bretagne - Pays de la Loire – Centre Val de Loire)

Les athlètes participants aux championnats départementaux sont automatiquement qualifiés aux championnats des ligues régionales

ETAPE QUALIFICATIVE DES DEPARTEMENTS D'ILE DE FRANCE

Le nombre d'athlètes qualifiés aux championnats de la ligue régionale d'Ile de France est proportionnel au nombre de licenciés dans les départements d'Ile de France



Classement du nombre d'athlètes qualifiés par catégorie d'âge et de poids
(Par tranche de licenciés)

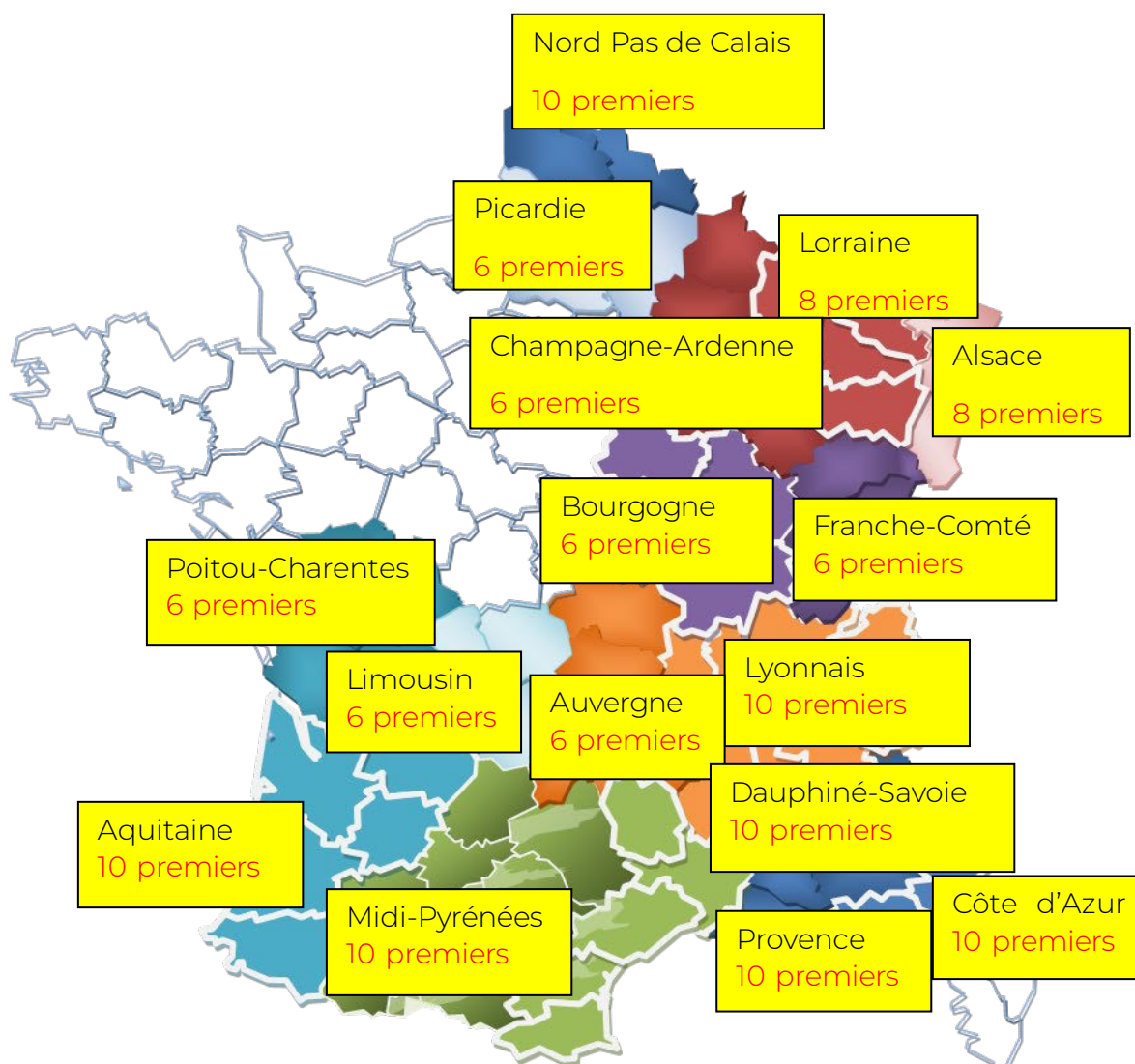
- Au-dessus de 8 000 licenciés : 10 qualifiés
- Au-dessous de 8 000 : 8 qualifiés

Au regard de la pandémie impactant ces dernières saisons sportives, ce sont les statistiques au 28/06/2019 qui sont conservées.

5. NOMBRE D'ATHLETES QUALIFIES DANS LES ZONES INTERDEPARTEMENTALES POUR LES LIGUES REGIONALES

INDIVIDUELS COMBAT – KATA (minimes – cadets – juniors – seniors)

Le nombre d'athlètes qualifiés aux championnats des ligues régionales est proportionnel au nombre de licenciés dans les zones interdépartementales



Classement du nombre d'athlètes qualifiés par catégorie d'âge et de poids
aux championnats des ligues régionales
(Par tranche de licenciés)

- Au-dessus de 10 000 : 10 qualifiés
- De 6 000 à 10 000 : 8 qualifiés
- Au-dessous de 6 000 : 6 qualifiés

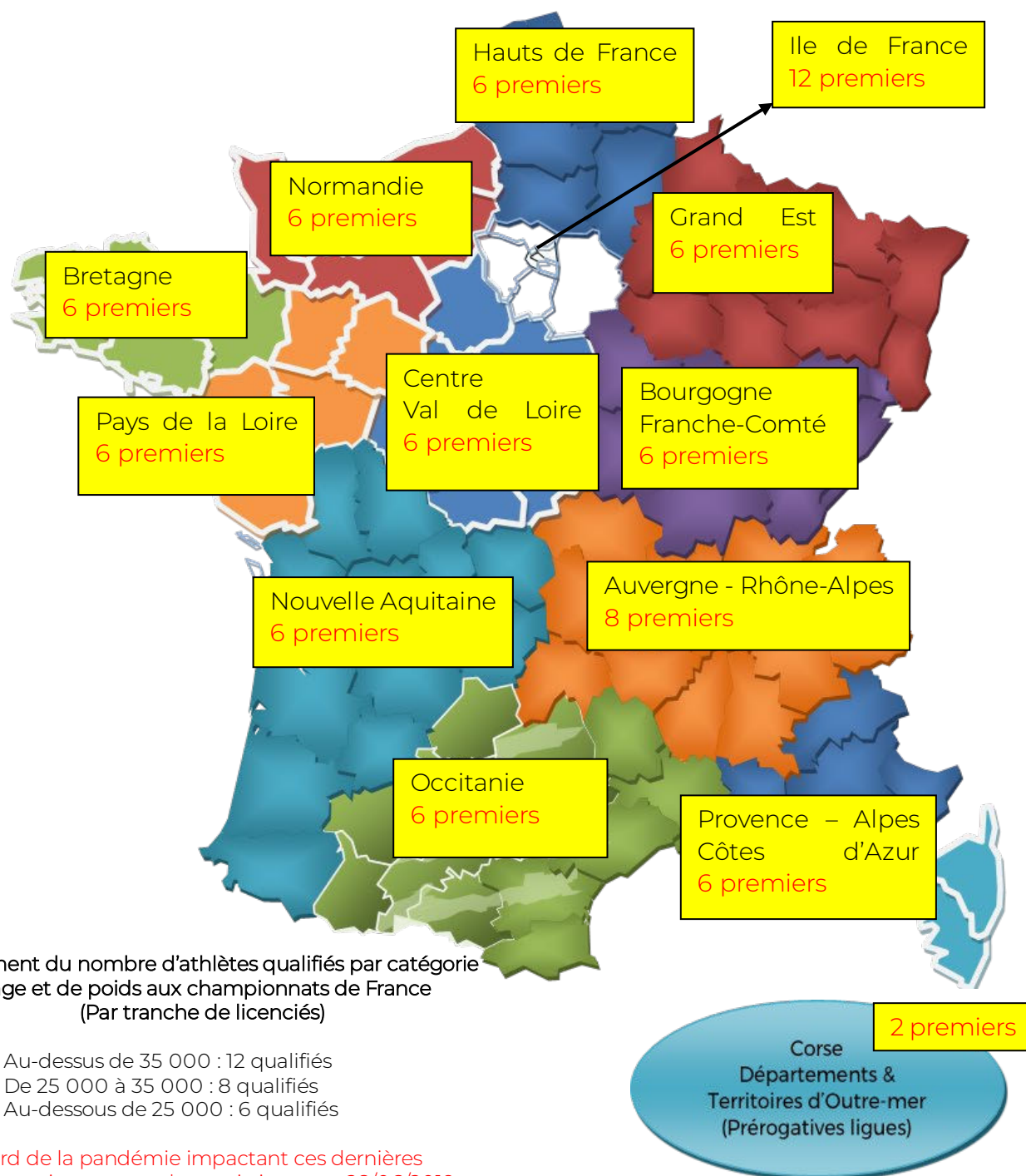
Au regard de la pandémie impactant ces dernières saisons sportives, ce sont les statistiques au 28/06/2019 qui sont conservées.

6. NOMBRE D'ATHLETES QUALIFIES AU NIVEAU DES LIGUES REGIONALES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

INDIVIDUELS COMBAT – KATA (minimes – cadets – juniors – seniors- vétérans)

Le nombre d'athlètes qualifiés aux championnats de France est proportionnel au nombre de licenciés des ligues régionales.

Les vétérans participant aux championnats régionaux sont automatiquement qualifiés aux championnats de France.

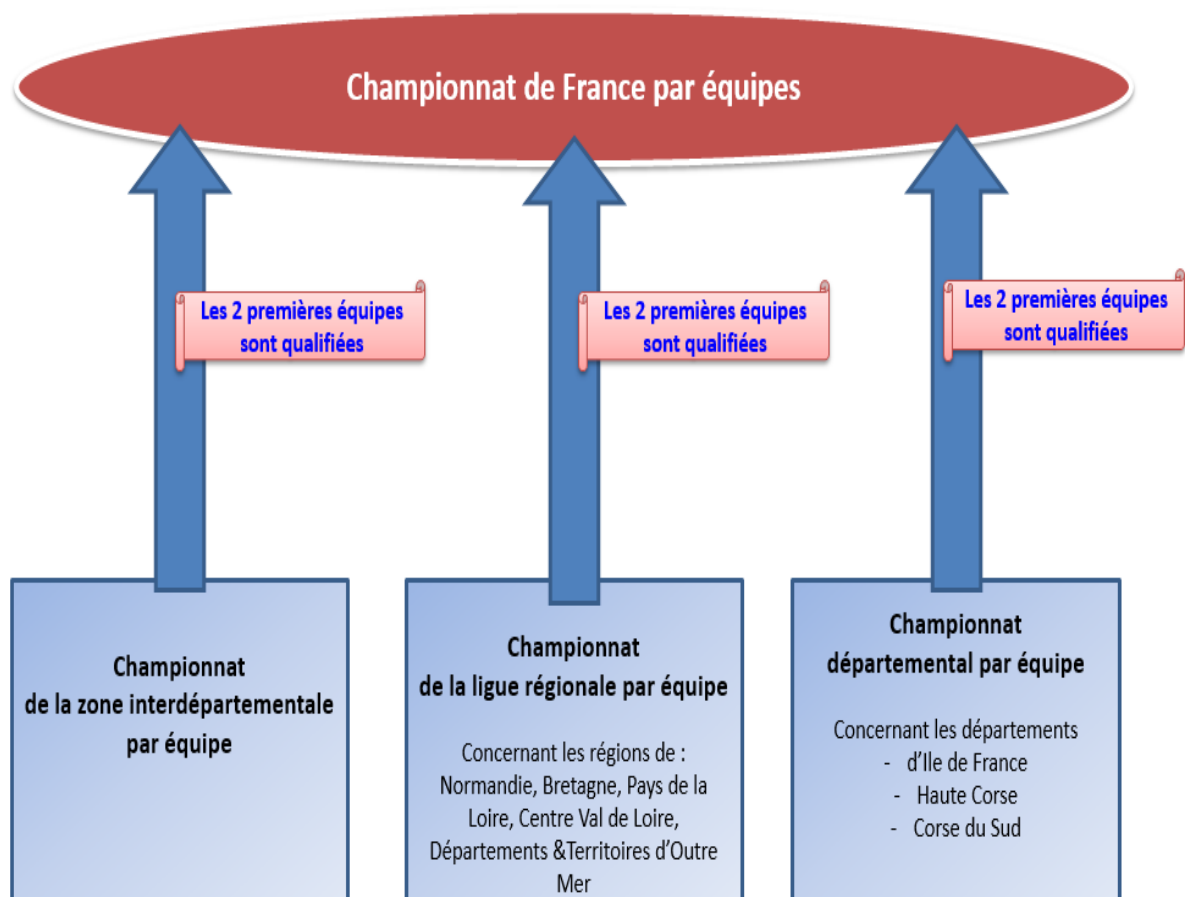


7. ETAPES QUALIFICATIVES DES EQUIPES ET NOMBRE D'EQUIPES QUALIFIEES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

EPREUVES PAR EQUIPE

COMBAT (juniors) & (seniors)
KATA (cadets-juniors) & (seniors)

Le championnat de la ligue régionale par équipe ne concerne que les ligues citées ci-après

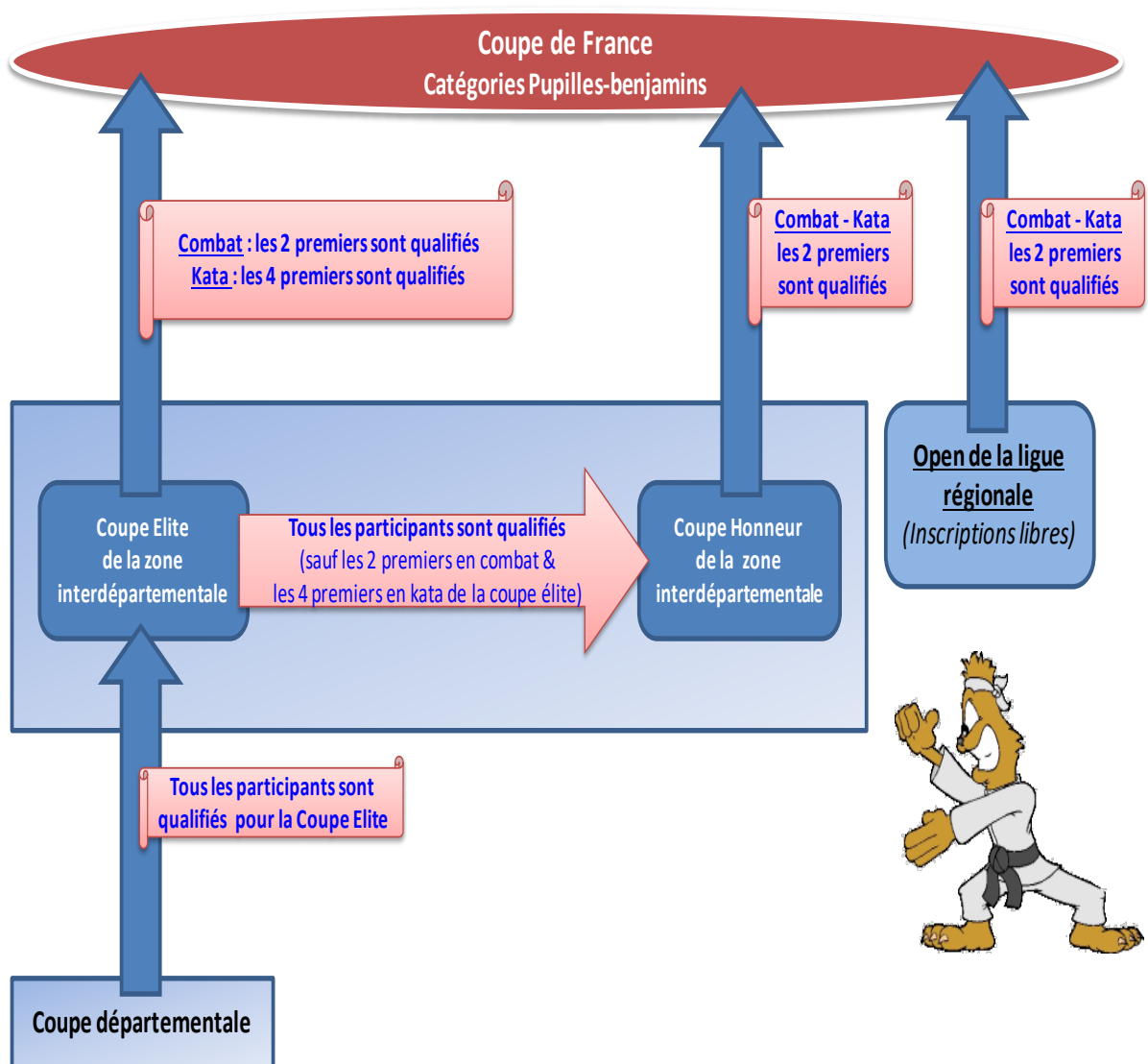


8. ETAPES QUALIFICATIVES DES PUPILLES ET BENJAMINS POUR LES COUPES DE FRANCE

a. Ligues régionales avec zones interdépartementales

INDIVIDUELS COMBAT – KATA (pupilles - benjamins)

Coupe départementale – Coupe Elite et Honneur de la zone
Interdépartementale - Open de la ligue régionale



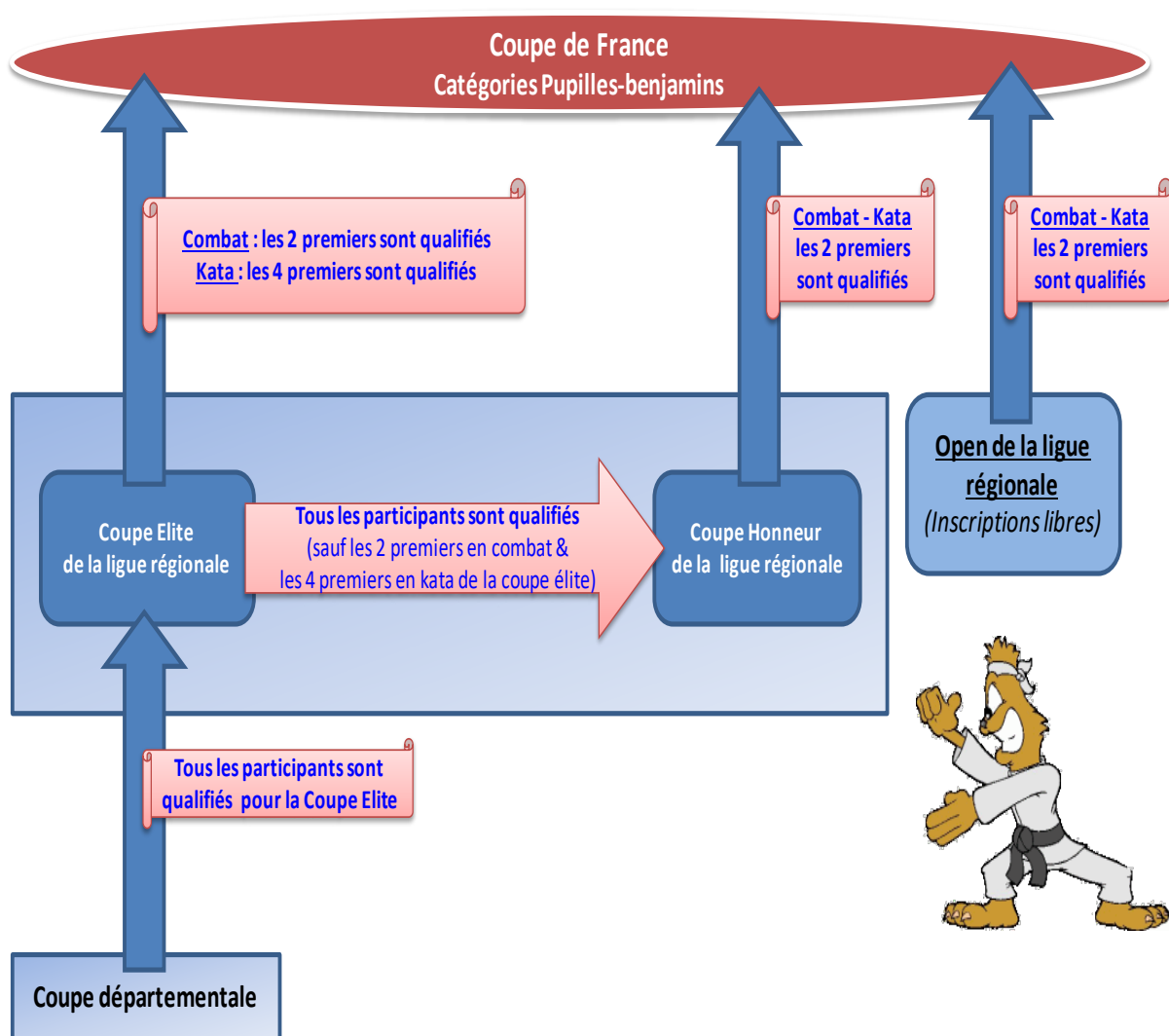
Planification des coupes Elite et honneur avant l'Open de la ligue régionale

b. Liges régionales sans zones interdépartementales
(Pour les régions de Normandie – Bretagne - Pays de la Loire – Centre Val de Loire)

ETAPES QUALIFICATIVES POUR LA COUPE DE FRANCE

INDIVIDUELS COMBAT – KATA (pupilles - benjamins)

Coupe départementale – Coupe Elite et Honneur de la ligue régionale
Open de la ligue régionale



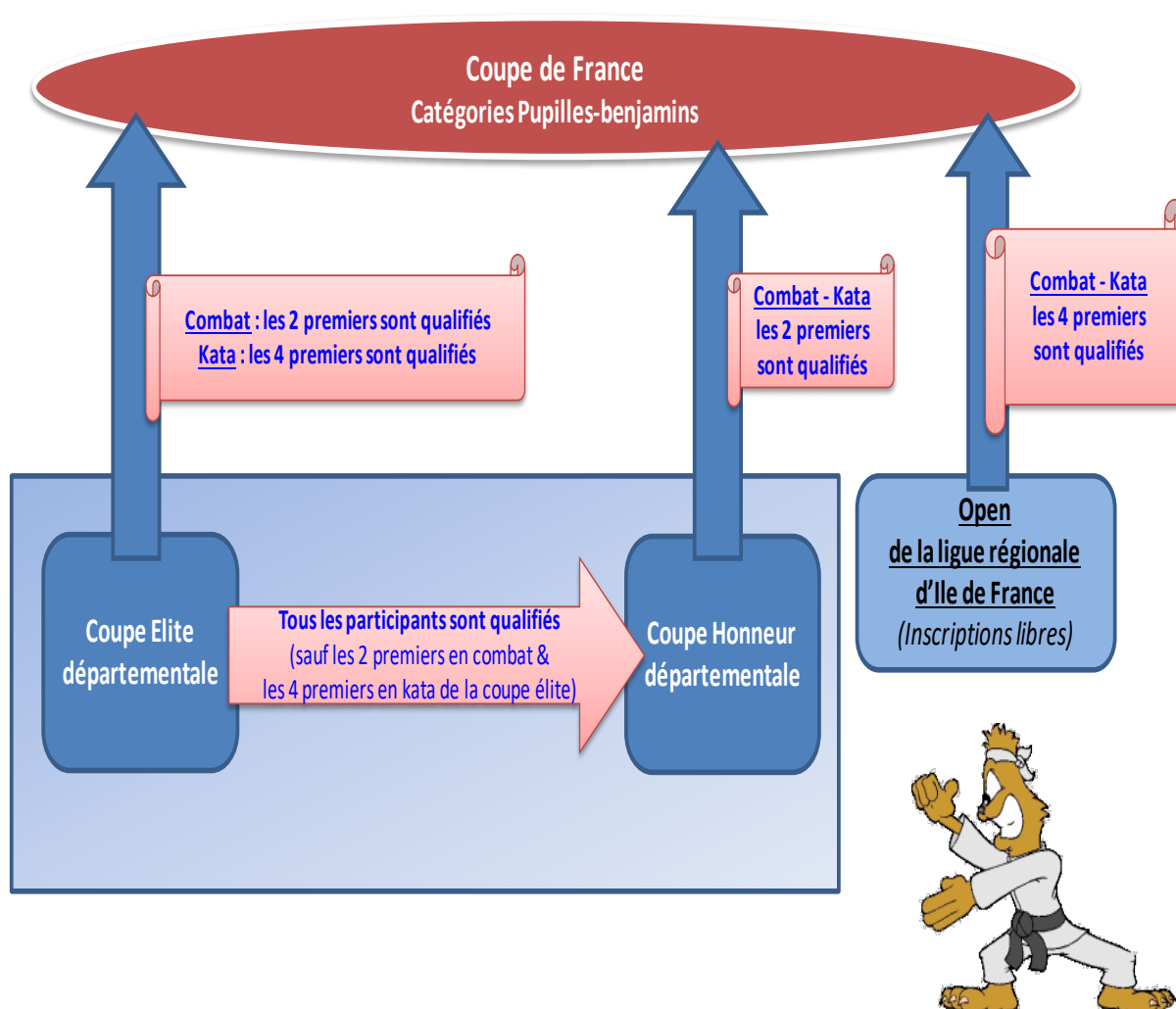
Planification des coupes Elite et honneur avant l'Open de la ligue régionale

- c. Ligue régionale d'Ile-de-France, départements d'Ile-de-France et départements de Haute Corse & Corse du Sud

ETAPES QUALIFICATIVES POUR LA COUPE DE FRANCE

INDIVIDUELS COMBAT – KATA (pupilles - benjamins)

Coupe Elite et Honneur départementale
(Départements d'Ile de France - Haute Corse - Corse du Sud)
Open de la ligue régionale d'Ile de France



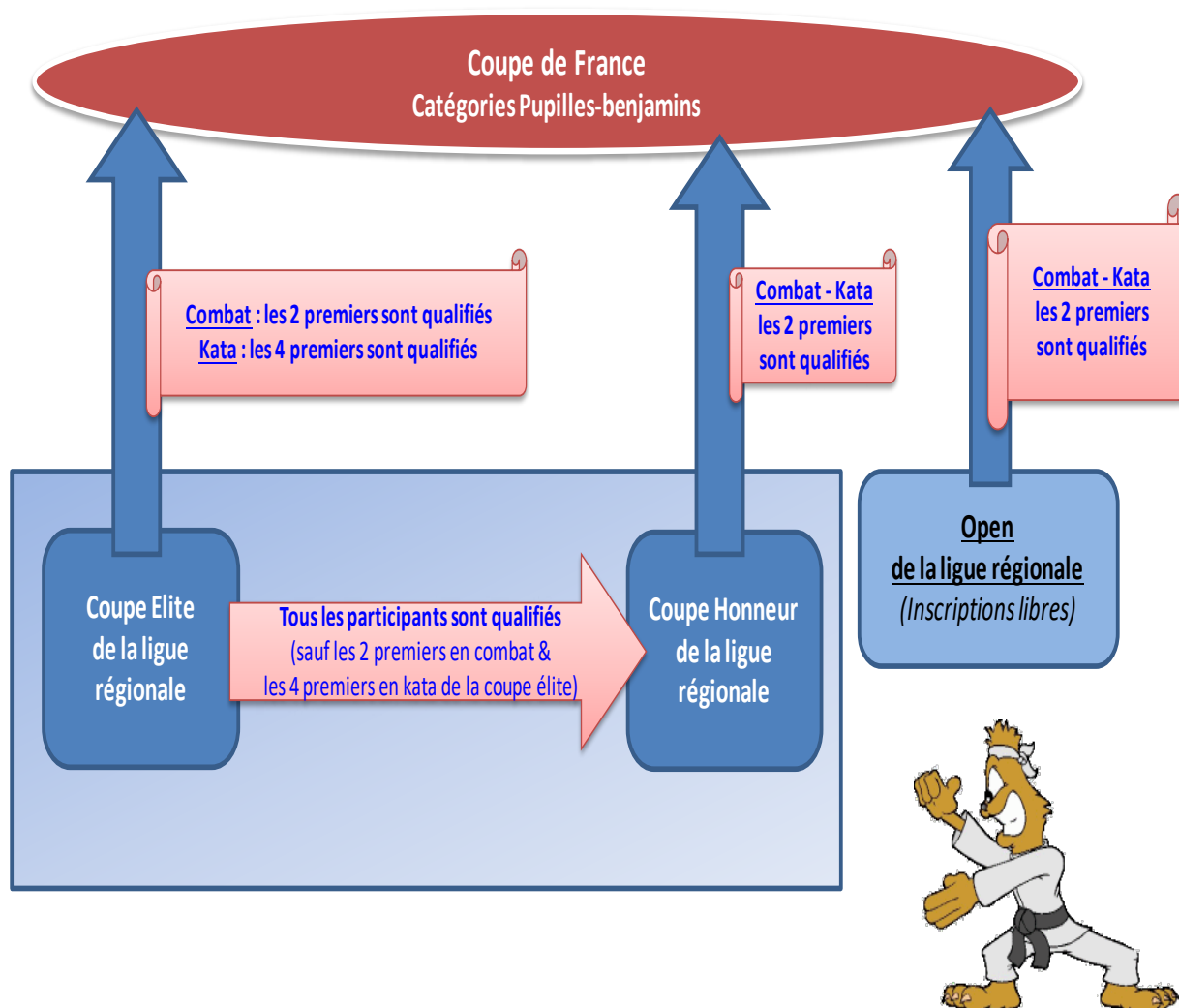
Planification des coupes Elite et honneur avant l'Open de la ligue régionale

d. Départements & Territoires d'Outre-Mer

ETAPES QUALIFICATIVES POUR LA COUPE DE FRANCE

INDIVIDUELS COMBAT – KATA (pupilles - benjamins)

Coupe Elite et Honneur dans chaque département & territoire d'outre-mer
Open de la ligue régionale dans chaque département & territoire d'outre-mer



Planification des coupes Elite et honneur avant l'Open de la ligue régionale

III. TABLEAUX DES CATEGORIES D'AGES ET DE POIDS

LES CATEGORIES D'AGES ET DE POIDS

Catégories d'âges de mini-poussins à benjamins				
Individuels	Mini poussins 4 – 5 ans	Poussins 6 – 7 ans	Pupilles 8 – 9 ans	Benjamins 10 – 11 ans
Masculins féminines	Nés en 2018 - 2017	Nés en 2016 - 2015	Nés en 2014 - 2013	Nés en 2012 - 2011

Catégories de poids de mini-poussins à benjamins				
	Mini poussins 4 – 5 ans	Poussins 6 – 7 ans	Pupilles 8 – 9 ans	Benjamins 10 – 11 ans
Féminines				
	-20 kg	-20 kg	-25 kg	-30 kg
	-25 kg	-25 kg	-30 kg	-35 kg
	-30 kg	-30 kg	-35 kg	-40 kg
	-35 kg	-35 kg	-40 kg	-45 kg
	35 kg et +	-40 kg	-45 kg	-50 kg
		40 kg et +	45 kg et +	50 kg et +
Masculins				
	-20 kg	-20 kg	-25 kg	-30 kg
	-25 kg	-25 kg	-30 kg	-35 kg
	-30 kg	-30 kg	-35 kg	-40 kg
	-35 kg	-35 kg	-40 kg	-45 kg
	-40 kg	-40 kg	-45 kg	-50 kg
	40 kg et +	-45 kg	-50 kg	-55 kg
		45 kg et +	50 kg et +	55 kg et +

Catégories d'âges de minimes à seniors				
Minimes 12 – 13 ans	Cadets 14 – 15 ans	Juniors 16 – 17 ans	Espoirs 18 – 19 – 20 ans	Seniors 18 ans et +
Nés en 2010 - 2009	Nés en 2008 - 2007	Nés en 2006- 2005	Nés en 2004-2003-2002	Nés en 2004 et avant

Catégories de poids de minimes à seniors				
Minimes 12 – 13 ans	Cadets 14 – 15 ans	Juniors 16 – 17 ans	Espoirs 18 – 19 – 20 ans	Seniors 18 ans et +
Féminines				
-35 kg				
-40 kg	-47 kg	-48 kg	-50 kg	-50 kg
-45 kg	-54 kg	-53 kg	-55 kg	-55 kg
-50 kg	-61 kg	-59 kg	-61 kg	-61 kg
-55 kg	61 kg et +	-66 kg	-68 kg	-68 kg
55 kg et +		66 kg et +	68 kg et +	68 kg et +
Masculins				
-35 kg				
-40 kg				
-45 kg	-52 kg	-55 kg	-60 kg	-60 kg
-50 kg	-57 kg	-61 kg	-67 kg	-67 kg
-55 kg	-63 kg	-68 kg	-75 kg	-75 kg
-60 kg	-70 kg	-76 kg	-84 kg	-84 kg
-65 kg	70 kg et +	76 kg et +	84 kg et +	84 kg et +
65 kg et +				

Catégories d'âges des vétérans				
Individuels	Vétérans 1 35 – 45 ans	Vétérans 2 46 – 55 ans	Vétérans 3 56 – 65 ans	Vétérans 4 66 ans et +
Masculins Féminines	Nés entre 1977 et 1987	Nés entre 1967 et 1976	Nés entre 1957 et 1966	Nés en 1956 et avant

Catégories de poids des Vétérans				
	Vétérans 1 35 – 45 ans	Vétérans 2 46 – 55 ans	Vétérans 3 56 – 65 ans	Vétérans 4 66 ans et +
Féminines				
	-55 kg	-55 kg	-55 kg	-55 kg
	-61 kg	-61 kg	-61 kg	-61 kg
	-68 kg	-68 kg	-68 kg	-68 kg
	68 kg et +	68 kg et +	68 kg et +	68 kg et +
Masculins				
	-67 kg	-67 kg	-67 kg	-67 kg
	-75 kg	-75 kg	-75 kg	-75 kg
	-84 kg	-84 kg	-84 kg	-84 kg
	84 kg et +	84 kg et +	84 kg et +	84 kg et +

IV. LES DIFFERENTS ACTEURS - RÔLES ET RESPONSABILITES

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Valide le règlement des compétitions et le règlement d'arbitrage.
- Valide les dénominations des compétitions.
- Valide le calendrier fédéral et les sites de déroulement des compétitions.
- Détermine le cahier des charges à appliquer du début à la fin des compétitions.

En conséquence, sans l'autorisation expresse du Président de la fédération, aucune association membre de la fédération ne pourra organiser une compétition sous l'appellation :

- Challenge mondial, international, national, régional, interdépartemental ou départemental ;
- Coupe mondiale, internationale, nationale, régionale, interdépartementale ou départementale ;
- Open mondial, international, national, régional, interdépartemental, ou départemental.

Ou toutes autres appellations désignant une compétition internationale, nationale, régionale, interdépartementale, ou départementale.

2. LA COMMISSION SPORTIVE NATIONALE

Elle est composée du Directeur Technique National de la fédération et/ou de son représentant et du responsable des organisations sportives, assistés :

- D'un élu du bureau exécutif fédéral ;
- Du responsable national de l'arbitrage ;
- Du responsable des équipes de France.

La commission sportive nationale établit et propose pour validation au Président fédéral et au bureau exécutif :

- La dénomination des compétitions ;
- Le calendrier des compétitions ;

Administration des compétitions

Avant chaque compétition, le service compétition de la Fédération :

- Réceptionne les inscriptions des qualifiés effectuées en ligne ;

- Réceptionne les demandes de hors quotas, après validation de la Direction Technique Nationale ;
- Enregistre les compétiteurs et établit les listes d'engagés ;
- Procède au tirage au sort de chaque catégorie, en tenant compte des têtes de séries, en présence, le cas échéant, d'une personne représentant la Direction Technique Nationale ;
- Emmène à la compétition : les tableaux, les listes d'engagés pour l'affichage et le contrôle, et le dossier des feuilles d'engagement en cas de litige.

Au cours de chaque compétition, le service compétition de la Fédération :

- Assure le bon déroulement de la compétition, depuis le début de la pesée jusqu'à la fin du protocole ;
- Assure le suivi du/des services d'accueil et de sécurité ;
- Assure le contrôle des passeports, la régularité de la pesée et de l'inscription aux tableaux de compétitions ;
- Procède à l'affichage des tableaux de compétition pour chaque catégorie, avant la compétition et au cours du déroulement de celle-ci ;
- Gère l'administration de la compétition ;
- Assure au nom de la fédération le respect de la réglementation ;
- Intervient pour prévenir et régler les éventuels conflits ;
- Organise le protocole des remises des médailles.

Après chaque compétition, le service compétition de la Fédération :

- Constitue un dossier complet de la compétition et procède à l'archivage.

3 – LES ORGANISMES TERRITORIAUX

Le comité départemental, la zone interdépartementale, la ligue régionale

Avant chaque compétition, un responsable administratif désigné par l'organisateur :

- Réceptionne les inscriptions des compétiteurs ;
- Enregistre les compétiteurs et établit les listes d'engagés ;
- Procède au tirage au sort de chaque catégorie, en tenant compte des têtes de séries ;
- Emmène à la compétition : les tableaux, les listes d'engagés pour l'affichage et le contrôle, et le dossier des feuilles d'engagement en cas de litige.

Au cours de chaque compétition, un responsable désigné par l'organisateur :

- Assure le bon déroulement de la compétition, depuis le début de la pesée jusqu'à la fin du protocole ;
- Assure le suivi du/des services d'accueil et de sécurité ;
- Assure le contrôle des passeports, la régularité de la pesée et de l'inscription aux tableaux de compétitions ;
- Procède à l'affichage des tableaux de compétition pour chaque catégorie, avant la compétition et au cours du déroulement de celle-ci ;
- Gère l'administration de la compétition ;
- Assure au nom de la fédération le respect de la réglementation ;
- Intervient pour prévenir et régler les éventuels conflits ;
- Organise le protocole des remises des médailles.

Après chaque compétition, un responsable administratif désigné par l'organisateur :

- Constitue un dossier complet de la compétition ;
- Inscrit en ligne les compétiteurs qualifiés à la compétition de l'étape supérieure.

Les organes déconcentrés peuvent organiser à leur convenance, en dehors du cadre qualificatif, des compétitions (individuelles et équipes) pour les licenciés.

« Catégorie des mini-poussins : aucune compétition ne peut concerner les mini-poussins. Cette catégorie peut seulement participer à des animations ».
--

Exemples de programmation et d'organisation des championnats dans les territoires pour faciliter les sur-classements

Programmation permettant aux athlètes de participer, dans chacune des étapes qualificatives, (département, zone interdépartementale, ligue régionale), dans deux catégories d'âge (catégorie correspondante à l'âge de l'athlète et la catégorie d'âge supérieure).

Exemple de programmation sur une journée :

Matin	Après-midi
Minimes et Juniors	Cadets et Seniors

Exemple de programmation sur un week-end :

Samedi	Dimanche
Minimes et Juniors	Cadets et Seniors

a. Les comités départementaux

Les comités départementaux des régions, Hauts de France, Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-D'azur, Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Centre Val de Loire, **organisent** :

- Les **championnats départementaux** individuels kata et combat des catégories MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS.
- Les **coupes départementales** individuelles kata et combat des catégories PUPILLES, BENJAMINS.

Les comités départementaux situés en régions Ile de France et Corse organisent :

- Les **championnats départementaux** individuels kata et combat des catégories MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS. (Plus les VETERANS pour la Haute Corse et la Corse du Sud)
- Les **coupes Elite et Honneur départementales** individuelles kata et combat des catégories PUPILLES, BENJAMINS. A planifier avant l'Open de la ligue régionale.
- Les **championnats départementaux par équipe** kata (cadets-juniors) (seniors) et combat (juniors) (seniors).

b. Les zones interdépartementales

Les zones interdépartementales organisent :

- Les **championnats des zones interdépartementales** individuels kata et combat des catégories MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS.
- Les **coupes Elite et Honneur des zones interdépartementales** individuelles kata et combat des catégories PUPILLES, BENJAMINS. A planifier avant l'Open de la ligue régionale.
- Les **championnats des zones interdépartementales par équipe** kata (cadets-juniors) (seniors) et combat (juniors) (seniors).

c. Les ligues régionales

Les ligues régionales organisent :

- Les **championnats des ligues régionales** individuels kata et combat des catégories MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS et VETERANS
- Les **opens des ligues régionales** individuels kata et combat des catégories PUPILLES, BENJAMINS.

Outre les compétitions susvisées, les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Centre Val de Loire organisent également :

- Les **coupes Elite et Honneur des ligues régionales** individuelles kata et combat des catégories PUPILLES, BENJAMINS. A planifier avant l'Open de la ligue régionale.
- Les **championnats des ligues régionales par équipe Kata** (cadets-juniors) (seniors) **et combat** (juniors) (seniors).

4. LES CLUBS

Organes inscrivant les athlètes en compétitions

Les inscriptions aux compétitions s'effectuent par l'intermédiaire des clubs.

Pour toutes les compétitions nationales et les compétitions qualificatives, au niveau des territoires, les athlètes doivent posséder au moins deux licences, dont celle de la saison sportive en cours pour y participer.

Certificat médical

Le certificat médical, conformément à la circulaire « Politique fédérale relative à la réglementation en matière de certificat médical », n'est pas exigé pour la participation aux compétitions dès lors que l'athlète est en possession de la licence valide pour la saison en cours.

Pour les personnes majeures

Pour les licenciés majeurs susceptibles de participer à minima à une compétition durant la saison, le certificat médical atteste l'absence de contre-indication à la pratique du karaté ou de la discipline concernée en compétition.

Désormais, et en application de la circulaire fédérale, la présentation du certificat médical est obligatoire tous les trois ans.

Le seul cas particulier pour lequel l'obligation d'un certificat annuel reste en vigueur est l'ensemble des disciplines « à contraintes particulières », c'est-à-dire les disciplines pour lesquels le combat est susceptible de prendre fin notamment ou exclusivement à la suite d'un KO.

Pour les personnes mineures

Les clubs doivent s'assurer que les athlètes mineurs souhaitant participer aux compétitions, ont bien présenté lors de leur prise de licence au club, une attestation de renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale.

5. L'ARBITRAGE

Le responsable national de l'arbitrage assure le bon déroulement de la compétition avec les arbitres qu'il a désignés. Un membre de l'arbitrage peut assister au tirage au sort.

Le manque de respect à l'égard des arbitres qui officient durant la compétition peut faire l'objet d'un rapport écrit et circonstancié adressé au Directeur Technique National ou à un de ses représentants. Celui-ci informe les personnes mises en cause pour leur comportement présumé inapproprié et déplacé, qui peuvent être des responsables ou des professeurs de club, ou des parents des sportifs, ou des sportifs eux-mêmes.

S'il le juge nécessaire, le Directeur Technique National peut demander au bureau exécutif la saisine de la commission disciplinaire.

6. LE MEDICAL

La surveillance médicale est assurée par le (s) médecin (s) convoqué (s) par le médecin fédéral.

7. LA COMMUNICATION

Les contacts avec la Presse, la diffusion des informations, sont assurés par le service communication de la Fédération en collaboration avec le secrétaire général, le Directeur Technique National et le responsable des équipes de France. Il met en relation les journalistes avec les autorités fédérales et les athlètes avant, pendant et après la compétition.

Le cas échéant, il assure la relation avec les équipes de réalisation TV, il rédige et transmet les communiqués de presse, convoque les photographes. Il assure la fabrication d'affiches, la rédaction de documents de promotion, d'annonces presse, de messages radiophoniques.

8. LES COMPETITEURS

Les compétiteurs doivent présenter à chaque compétition, que ce soit pour les coupes, les opens, les championnats départementaux, les championnats des zones interdépartementales, les championnats des ligues régionales, les championnats nationaux ou toutes autres compétitions, les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité.
- L'autorisation parentale pour les mineurs.

Pour les championnats départementaux, les championnats des zones interdépartementales, les championnats des ligues régionales, et les championnats nationaux ainsi que les compétitions par équipes (coupes et championnats) en plus des pièces administratives obligatoires précitées, les compétiteurs doivent présenter une **pièce d'identité française** ; il est impératif de présenter soit la **carte nationale d'identité** ou le **passeport civil français**. *Aucun autre document ne sera admis.*

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories minimales, cadets et juniors nés sur le territoire français devront présenter un justificatif de naissance (ex : acte de naissance ou photocopie du livret de famille) ainsi qu'un justificatif de domiciliation en France. (Cf. à l'article 8 du chapitre V - règles générales & déroulement des compétitions)

Les compétiteurs doivent être inscrits aux compétitions par l'intermédiaire du club dans lequel ils sont licenciés.

Les compétitions qualificatives départementales, interdépartementales et régionales sont réservées uniquement aux sportifs licenciés dans la zone géographique où la prise de licence a été enregistrée.

Comportement et circulation des compétiteurs

Les compétiteurs n'ont pas accès aux aires de compétition avant leur passage. Les membres de la commission sportive et/ou du corps arbitral sont chargés d'aller les informer de l'ordre des combats dans les aires d'échauffement.

Lorsque les compétiteurs se présentent sur l'aire de compétition, ils doivent avoir la tenue conforme aux règlements, ils n'emportent avec eux ni sac de sport, ni bouteille d'eau.

9. LES CADRES TECHNIQUES

Les cadres techniques fédéraux doivent porter la tenue officielle et s'astreindre à un comportement exemplaire, en rapport avec leur responsabilité.

10. LES PROFESSEURS

Les professeurs doivent adopter une attitude digne et en tout point respectueuse des officiels, des arbitres et des compétiteurs lors des compétitions.

V. REGLES GENERALES & DEROULEMENT DES COMPETITIONS

1. INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS

Pour toutes les compétitions (individuelles & équipes), nationales et qualificatives au niveau des territoires, les athlètes doivent posséder au moins deux licences, dont celle de la saison sportive en cours pour y participer.

Pour des raisons techniques et informatiques, les compétiteurs doivent être licenciés au moment de leur inscription.

Cette date figure sur le programme de chaque compétition. (Site fédéral)

Pour des raisons évidentes relatives à la bonne préparation des compétitions, tout dossier arrivant après la date limite ou incomplet sera refusé.

a. Droit d'inscription aux compétitions nationales

Afin que les inscriptions en ligne soient validées, les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'inscription, non remboursable, à toutes les compétitions nationales organisées par la FFK.

- Compétitions individuelles : 6 € par athlète
- Compétitions par équipes : 16 € par équipe

Date limite d'inscription aux compétitions nationales

Pour des raisons organisationnelles, les inscriptions en ligne doivent s'effectuer en respectant **impérativement** les dates limites fixées pour chaque compétition publiée sur le site internet fédéral. Tout dossier arrivant après la date limite sera refusé.

Lien pour les inscriptions en ligne :

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

Modalités d'inscription aux compétitions territoriales (aux niveaux des départements, des zones interdépartementales et régionales)

En fonction des modalités établis par chacun des organismes territoriaux, un droit d'inscription peut être mis en place. (3 € en individuel et 8 € par équipe).

Les clubs devront valider, quelques soient les modalités, les pré-inscriptions en ligne des compétiteurs afin que les inscriptions soient prises en compte définitivement pour la compétition concernée.

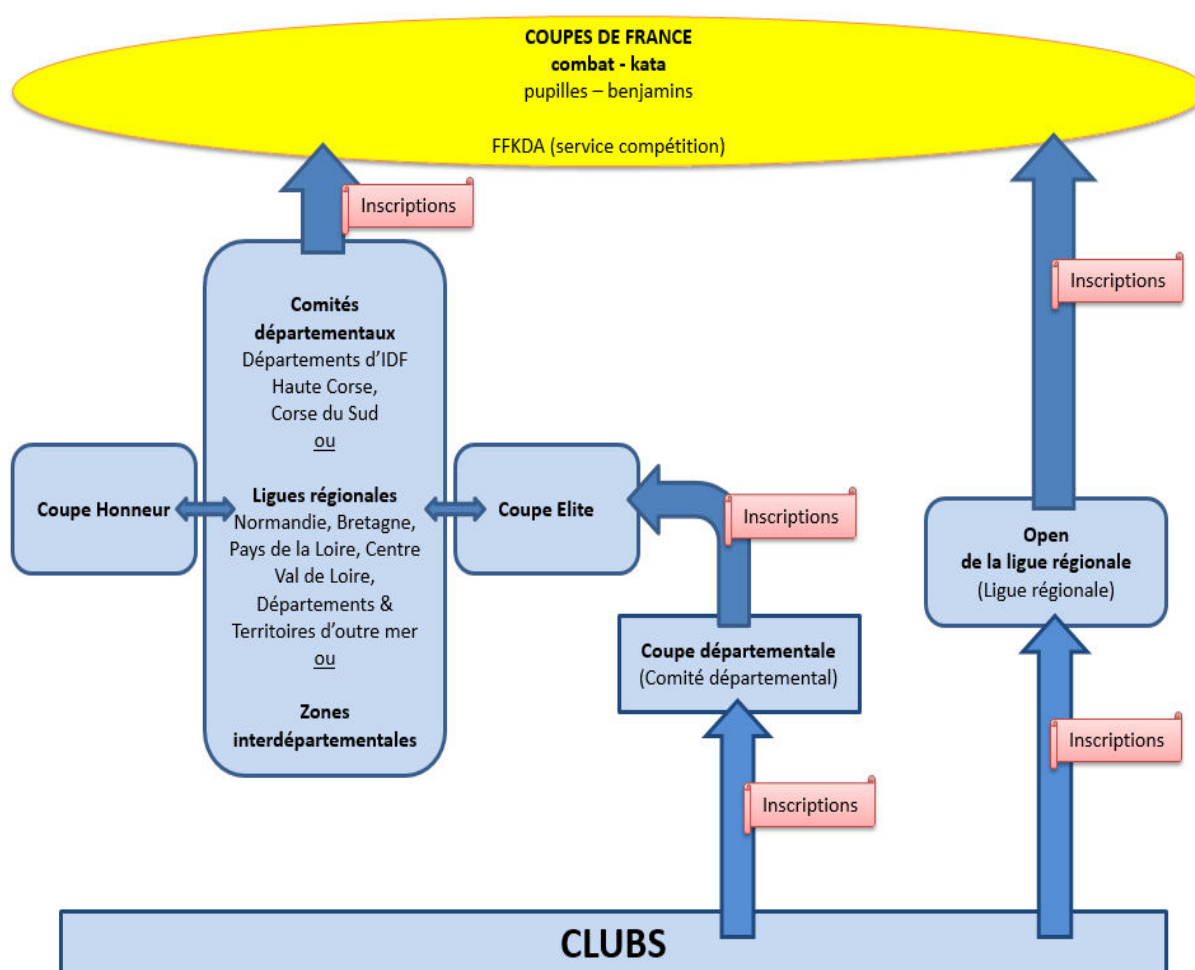
La validation des inscrits atteste de la conformité des pièces administratives obligatoires à présenter aux compétitions des départements, des zones

interdépartementales, des ligues régionales et engage le président et le responsable technique de chaque organisme.

b. Inscriptions en ligne

Les inscriptions en ligne sont réalisées, en fonction des compétitions, par les clubs, les comités départementaux, les zones interdépartementales et les ligues régionales conformément aux schémas ci-après.

c. Schémas explicatifs des inscriptions

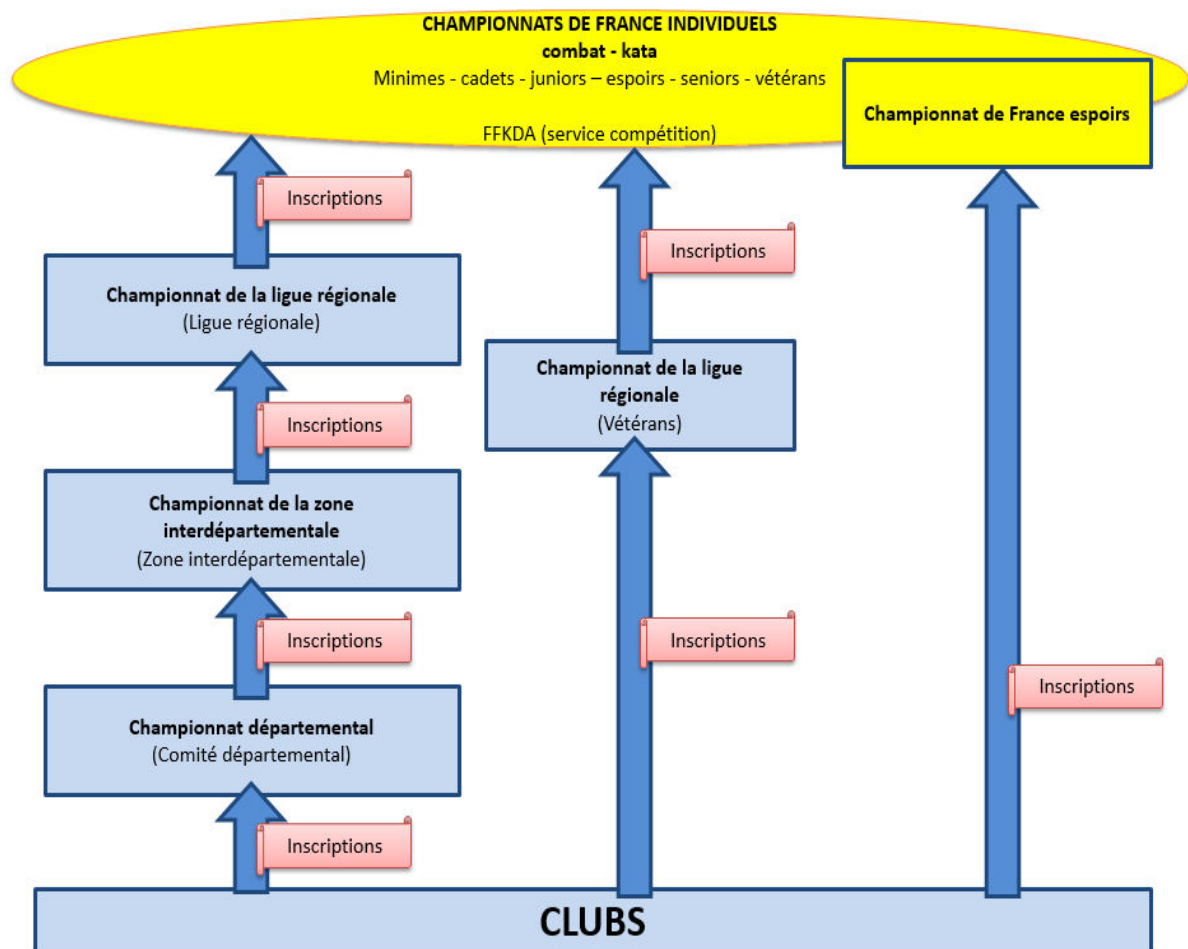


DROIT D'INSCRIPTION

Pour les coupes de France pupilles et benjamins, les pré-inscriptions en ligne des athlètes qualifiés, sont effectuées par les organismes territoriaux.

Les clubs devront néanmoins valider les inscriptions définitives en ligne des athlètes qualifiés, en s'acquittant d'un droit d'inscription de 6 €, non remboursable, pour chaque athlète préinscrit par l'organisme territorial.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>



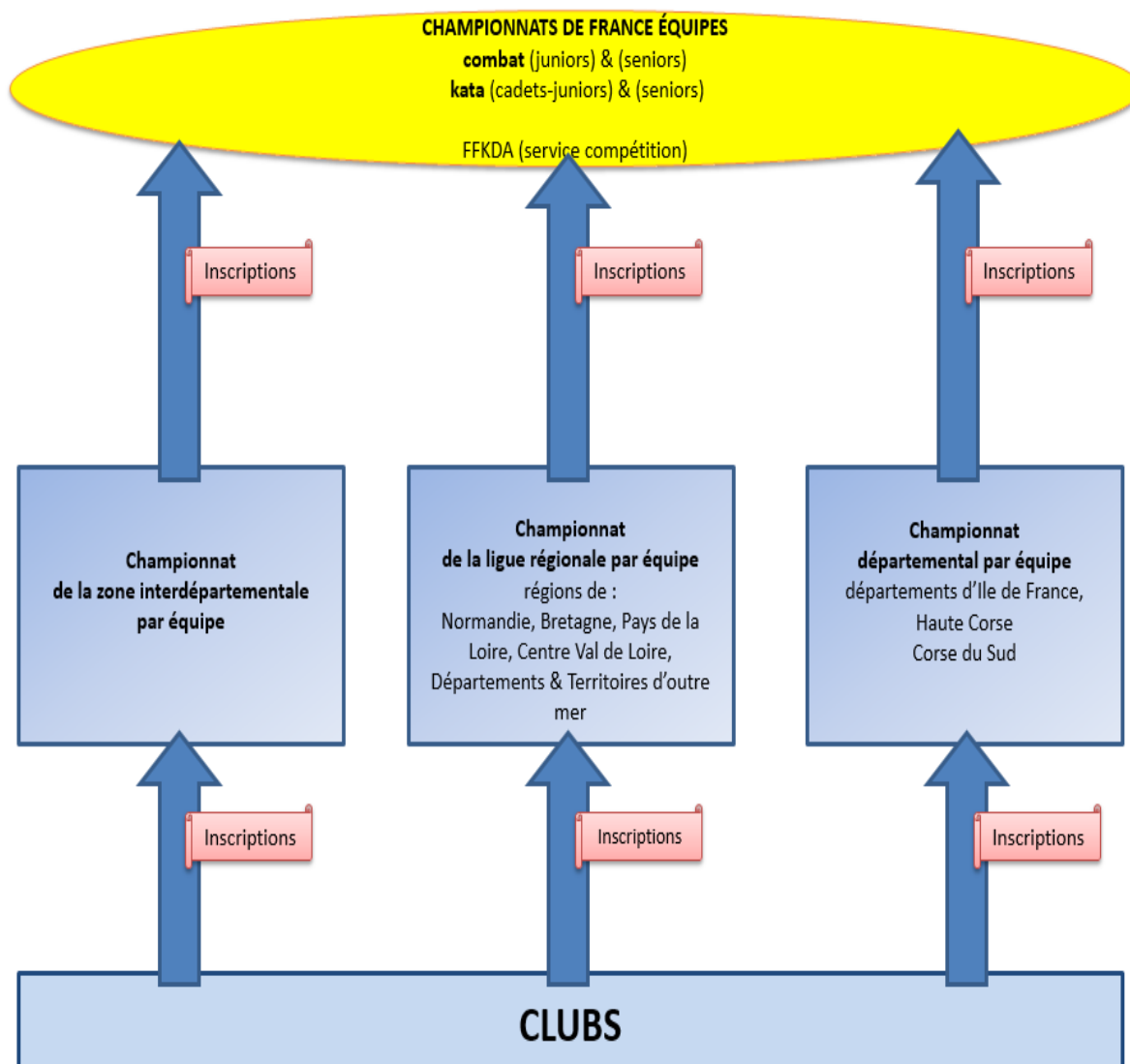
- Pour les ligues régionales sans ZID, les inscriptions sont effectuées par les comités départementaux auprès des ligues régionales
- Pour les départements et territoires d'Outre-mer et les départements de Corse, les inscriptions sont effectuées par les clubs auprès des organismes.

DROIT D'INSCRIPTION

Pour les championnats de France individuels, les pré-inscriptions en ligne des athlètes qualifiés, sont effectuées par les ligues régionales. Excepté pour les espoirs, inscriptions par les clubs

Les clubs devront néanmoins valider les inscriptions définitives en ligne des athlètes qualifiés, en s'acquittant d'un droit d'inscription de 6 €, non remboursable, pour chaque athlète préinscrit par l'organisme territorial.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

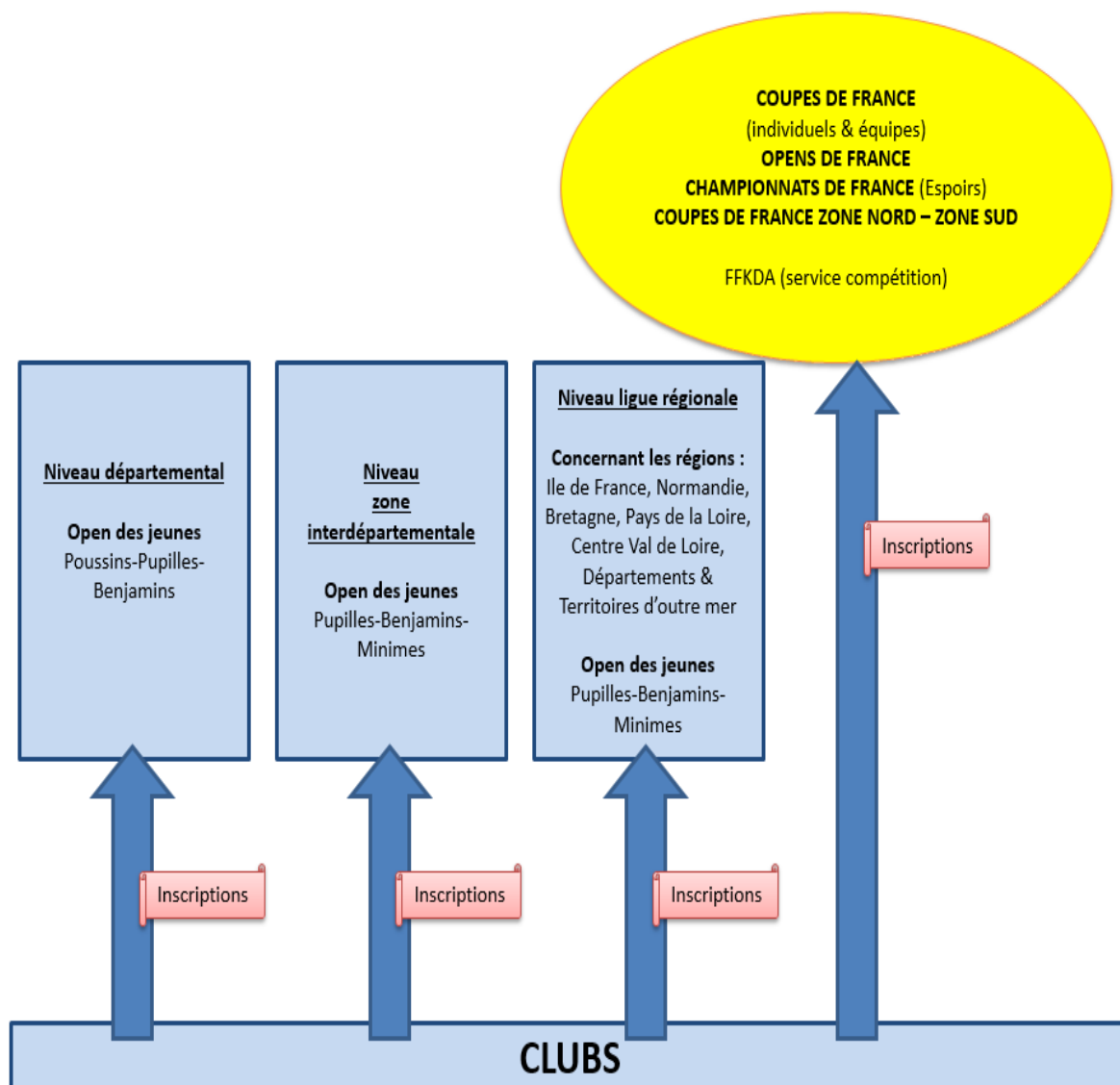


DROIT D'INSCRIPTION

Pour les championnats de France équipes, les pré-inscriptions en ligne des équipes qualifiées, sont effectuées par les organismes territoriaux.

Les clubs devront néanmoins valider les inscriptions définitives en ligne des équipes qualifiées, en s'acquittant d'un droit d'inscription de 16 €, non remboursable, pour chaque équipe préinscrite par l'organisme territorial.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>



DROIT D'INSCRIPTION

Pour les compétitions nationales individuelles et équipes non qualificatives, les inscriptions en ligne sont effectuées par les clubs.

Afin que les inscriptions en ligne soient validées les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'inscription de 6 € en individuel, non remboursable, pour chaque athlète inscrit et de 16 €, non remboursable, pour chaque équipe inscrite.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

2. LE CONTROLE DES PASSEPORTS SPORTIFS ET DE LA PESEE

La possession du passeport sportif est obligatoire pour participer à une compétition ainsi que l'autorisation parentale pour les mineurs.

Lors des compétitions individuelles (kata/combat) : chaque compétiteur présente personnellement son passeport sportif.

Lors des compétitions par équipes (kata/combat) : le coach présente obligatoirement :

- Les passeports sportifs et les pièces d'identité des membres de l'équipe de son club ou de son entente sportive ;
- La carte de licence ou l'attestation historique de licences de chacun des membres de l'équipe ;
- La feuille d'engagement prévue à cet effet, avec les noms de tous les compétiteurs composant l'équipe du club.

Epreuve kata

Le contrôle du passeport sportif est effectué aux horaires indiqués dans le programme de la compétition, sous le contrôle d'un(e) officiel(le) désigné(e) par le responsable de la compétition.

Epreuve combat

Le contrôle du passeport sportif s'effectue au moment de la pesée.

La pesée est effectuée, aux horaires indiqués dans le programme de la compétition, sous le contrôle d'un(e) officiel(le) désigné(e) par le responsable de la compétition. L'athlète doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit et supérieur au poids de la catégorie inférieure.

Dans le cas où un compétiteur (trice) n'est pas au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, il (elle) pourra être pesé(e) en sous-vêtements.

Au niveau départemental, zone interdépartementale, ligue régionale

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur, dans les catégories juniors, espoirs, seniors et vétérans si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

Pour les catégories poussins, pupilles, benjamins, minimes, cadets des tolérances de poids sont accordées. Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est

inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

Pour la catégorie des cadets (dettes), la dernière tolérance de poids sera effective au niveau du championnat de la ligue régionale.

(Le changement de catégorie de poids au niveau national n'est pas autorisé).

Les responsables de la ligue régionale inscriront donc le compétiteur cadet (dette) qualifié(e) dans la catégorie de poids où celui-ci (celle-ci) a combattu lors du championnat de la ligue régionale.

Au niveau national

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur (trice), dans les catégories, cadets, juniors, espoirs, seniors et vétérans si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur (trice) est inscrit. Pour les catégories, poussins, pupilles, benjamins, minimes, des tolérances de poids sont accordées.

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur pourra être inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids 7 jours avant la compétition.

Cependant :



Pour les compétitions nationales, les responsables des clubs devront signaler au service compétition de la FFK 7 jours avant la compétition nationale tout changement de catégorie de poids où le compétiteur qualifié a été inscrit afin que le service des compétitions de la FFK puisse l'inscrire dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids.

Aucun changement de poids ne sera effectué le jour de la compétition

3. LES TENUES DES OFFICIELLES ET DES ATHLETES

Tenues officielles

Pour tous les représentants fédéraux et les arbitres, la tenue officielle est de rigueur.

Tenues sportives

Pour les compétiteurs kata : Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue ;

Pour tous les compétiteurs (trices) combat

Catégories cadets, juniors, seniors et vétérans :

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

« Cf. au chapitre VIII - Protections & tenues sportives réglementées »

Catégories poussins, pupilles, benjamins et minimes :

Karaté gi blanc / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Plastron réversible bleu-rouge (sans les ceintures sous le plastron) / casque bleu et rouge.

« Cf. au chapitre VIII - Protections & tenues sportives réglementées »

Les protections en combat

(Référence au cahier des charges des protections en combat :

<https://www.ffkarate.fr/competitions/>

Tout autre effet ajouté à la tenue sportive officielle, spécifique à chaque discipline et pratique sportive, n'est pas autorisé lors des compétitions et des manifestations organisées par la FFK et ses organes déconcentrés. (Cf. article 412 bis du règlement intérieur)

4. LA DUREE DES TEMPS DE COMBAT ET DES PRESTATIONS EN KATA

Epreuve individuelle combat

- Catégories d'âge seniors & espoirs (féminines et masculines) : 3 minutes.
- Catégories d'âge benjamins-minimes-cadets-juniors-vétérans (féminines et masculines) : 2 minutes
- Catégories d'âge poussins et pupilles (féminines et masculines) : 1 minute et 30 secondes

Epreuve équipe combat

- Catégories d'âge seniors (féminines et masculines) : 3 minutes

- Catégories d'âge juniors (féminines et masculines) : 2 minutes

Epreuve individuelle kata

- Epreuves individuelles féminines et masculines : le temps n'est pas défini

Epreuve équipe kata

- Epreuves équipes féminines et masculines : kata & bunkai : 5 minutes

La durée des prestations et des combats pour les compétitions Body Karaté – UNSS – Para Karaté est référencée aux pages spécifiques.

5. LES COMPETITEURS DE NATIONALITE ETRANGERE

Les compétiteurs n'ayant pas la nationalité française peuvent participer aux coupes de France, aux opens de France et aux compétitions territoriales non qualificatives.

Championnats au niveau des organes déconcentrés et championnats de France (Epreuve individuelle)

Les compétiteurs de nationalité étrangère ne peuvent pas participer aux championnats départementaux, interdépartementaux, régionaux et nationaux. Cependant, les compétiteurs mineurs des catégories minimales, cadets et juniors, n'ayant pas la nationalité française, mais qui sont nés sur le territoire français peuvent y participer en présentant un justificatif de naissance (ex : acte de naissance ou photocopie du livret de famille) ainsi qu'un justificatif de domiciliation en France.

Les juniors mineurs, atteignant la majorité en cours de saison, préserveront le même statut que les mineurs jusqu'à la fin de la saison sportive.

Les médaillés mineurs aux championnats de France de nationalité étrangère ne pourront pas :

- Etre sélectionnés en équipe de France.
- Participer aux stages équipe de France.
- Représenter la France aux compétitions internationales
- Etre classés sur les listes ministérielles.

Cas particulier des athlètes ayant la double nationalité :

Un athlète possédant la double nationalité, n'ayant représenté qu'un pays étranger, en équipe nationale, à une compétition officielle de la Fédération Mondiale et/ou des Fédérations Continentales de Karaté (AKF-EKF-OKF-PKF-UFAK), *pourra représenter la France, en équipe nationale*, après avoir passé toutes les étapes qualificatives territoriales le championnat de France et les compétitions de références établies par le directeur des équipes de France.

En revanche, un athlète possédant la double nationalité, *ayant d'abord représenté la France en équipe nationale*, à une compétition officielle de la Fédération Mondiale et/ou des Fédérations Continentales de Karaté (AKF-EKF-OKF-PKF-UFAK), et *ayant représenté ensuite un autre pays en équipe nationale*, à une compétition officielle de la Fédération Mondiale et/ou des Fédérations Continentales de Karaté, *ne pourra plus être sélectionné en équipe de France. Il ne pourra donc pas participer aux championnats de France et à ses phases qualificatives*.

Tout changement devra faire l'objet d'un accord préalable du bureau exécutif fédéral, en lien avec la Fédération Mondiale de Karaté.

Les vétérans

- Les vétérans de nationalité étrangère peuvent participer au championnat régional et au championnat de France.

Les pupilles et benjamins

- Les pupilles et benjamins de nationalité étrangère peuvent participer aux coupes élite et honneur et à l'open des ligues régionales ainsi qu'aux coupes de France s'ils se sont qualifiés.

Les athlètes de nationalité étrangère, ne vivant pas en France

Les athlètes de nationalité étrangère, ne vivant pas en France, peuvent participer aux coupes de France et Opens de France individuels, et aux compétitions par équipes à condition :

- de s'acquitter d'un droit de participation de 50 € pour la saison sportive en cours.
Ce droit de participation inclus la licence de la saison sportive en cours la participation à la coupe de France individuelle et équipe, à l'open de France individuel et au championnat de France par équipe ainsi qu'aux compétitions individuelles non qualificatives et les championnats par équipe au niveau des organes déconcentrés.

Modalités d'inscription

L'athlète ou le club devra renseigner le document spécifique, (en français ou en anglais), en suivant ce lien : <https://www.ffkarate.fr/competitions/reglementation-competitions-darbitrage/>

Le scanner à cette adresse mail competition@ffkarate.fr ou l'envoyer à Fédération Française de Karaté - Service compétitions – 39 rue Barbès 92120 Montrouge, en s'acquittant du droit de participation de 50 €.

Pour les équipes combat et kata, un seul athlète de nationalité étrangère maximum peut compléter une équipe de club.

6. LES ENTENTES SPORTIVES

Des « *ententes sportives* » peuvent être constituées par deux clubs d'un **même département** qui souhaitent s'associer aux compétitions par équipes.

Quand deux clubs constituent une entente sportive, ils doivent ensuite rester sous cette formule pendant toute la saison sportive, pour toutes les compétitions par équipe pour la catégorie d'âge et de sexe concernés par la demande, du niveau départemental au niveau national.

Exemple : constitution d'une entente uniquement pour l'équipe masculine senior. L'équipe féminine senior n'est pas forcément sous le statut de l'entente sportive.

Les ententes sportives ne peuvent pas intégrer un athlète de nationalité étrangère pour composer une équipe lors des compétitions officielles de la FFK et de ses organes déconcentrés.

Les ententes sportives peuvent participer à tous les championnats et coupes, kata et combat, par équipe.

Pour constituer une entente sportive, il faut transmettre une demande sur le formulaire officiel au service compétition de la Fédération, qui après contrôle, attribue un numéro correspondant à la création de l'entente sportive. L'alliance des deux clubs ainsi validée par l'attribution de son numéro vaut pour toute la saison sportive.

Si l'entente sportive n'a procédé à aucune modification celle-ci est tacitement reconductible pour la saison sportive suivante.

Les ententes sportives de Corse et d'Outre-mer peuvent associer plus que deux clubs.

Téléchargement du document officiel sur le site fédéral

<https://www.ffkarate.fr/competitions/reglementation-competitions-darbitrage/>

7. LES SURCLASSEMENTS DANS LA CATEGORIE D'AGE SUPERIEUR

Epreuves individuelles

Catégories concernées : minimes, cadets, juniors

Les catégories d'âge sont déterminées pour la saison sportive. Néanmoins, le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur en individuel, combat et kata, est possible.

Il appartient à l'entraîneur du club d'apprécier le potentiel de l'athlète, et de l'informer de son inscription (informer les parents), afin qu'il (elle) soit surclassé(e) dans la catégorie d'âge supérieur.

Conditions de sur-classement

Concernant les championnats départementaux, interdépartementaux, régionaux et les championnats de France, les athlètes ont la possibilité de participer, après s'être qualifiés, dans leur catégorie d'âge et dans la catégorie d'âge supérieure.

Concernant les Opens de France (combat et kata), la Coupe de France (kata), les coupes de France zones nord et sud (combat et kata), le sur-classement est possible, néanmoins, la participation n'est pas autorisée dans deux catégories d'âge. L'athlète participe soit dans sa catégorie d'âge, soit dans la catégorie d'âge supérieure.

Tout autre compétition non citée ci-dessus, ex : le championnat de France UNSS, les compétitions body karaté, les compétitions para-karaté, les compétitions nationales de styles, etc., ne sont pas des compétitions de références pour le sur-classement.

Exemples de programmation et d'organisation des championnats dans les territoires pour faciliter les sur-classements

Programmation permettant aux athlètes de participer, dans chacune des étapes qualificatives, (département, zone interdépartementale, ligue régionale), dans deux catégories d'âge (catégorie correspondante à l'âge de l'athlète et la catégorie d'âge supérieure).

Exemple de programmation sur une journée :

Matin	Après-midi
Minimes et Juniors	Cadets et Seniors

Exemple de programmation sur un week-end :

Samedi	Dimanche
Minimes et Juniors	Cadets et Seniors

Catégories vétérans

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieure et le sous classement dans la catégorie d'âge inférieure ne sont pas autorisés.

Catégories pupilles et benjamins

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieure pour les catégories pupilles et benjamins n'est pas autorisé.

Epreuves équipes

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieure en équipe, combat et kata, est possible. Cependant, il appartient à l'entraîneur du club d'apprécier le potentiel de l'athlète, de l'informer de son inscription (informer les parents pour les mineurs) afin qu'il soit surclassé dans la catégorie d'âge supérieur.

Combat

Le sur-classement des compétiteurs **cadets (dettes)** est possible en équipes juniors.

Le sur-classement des compétiteurs **juniors** est possible en équipes seniors.

Kata

Le sur-classement des **juniors** est possible en équipe seniors.

Le sur-classement des **minimes** est possible en équipe cadets-Juniors

Lors des compétitions nationales des équipes kata, les compétiteurs juniors surclassés en équipe seniors ne peuvent pas être engagés dans l'équipe cadets-juniors. Soit ils concourent pour l'équipe cadets-juniors, soit pour l'équipe senior.

8. LES DEROGATIONS AUX REGLES DE QUALIFICATION

Modalités de dérogation en cas d'absence justifiée

a. Catégories minimes, cadets, juniors et seniors

Niveau départemental

Si un compétiteur minime, cadet, junior, senior ne peut pas participer au championnat départemental, le club devra envoyer au comité départemental un courrier ou un courriel, justifiant le motif de l'absence afin que les responsables du

comité départemental accordent une éventuelle dérogation en vue de sa participation au championnat de la zone interdépartementale.

La demande doit être motivée par une raison entrant dans les critères énumérés ci-après.

Le comité départemental devra envoyer la liste des hors quotas à la zone interdépartementale afin que les responsables de la ZID les inscrivent.

Niveau de la zone interdépartementale

Si un compétiteur minime, cadet, junior, senior ne peut pas participer au championnat de la zone interdépartementale le club devra envoyer à la zone interdépartementale un courriel ou un courrier justifiant le motif de l'absence afin que les responsables de la zone interdépartementale accordent une éventuelle dérogation en vue de sa participation au championnat de la ligue régionale.

La demande doit être motivée par une raison entrant dans les critères énumérés ci-après.

La zone interdépartementale devra envoyer la liste des hors quotas à la ligue régionale afin que les responsables de la ligue régionale les inscrivent.

Critères pour une demande de dérogation exceptionnelle en hors quotas

Niveau départemental et zone interdépartementale

- En cas de blessure ou de maladie, justifiée par le médecin empêchant l'athlète de participer à une compétition qualificative (fournir obligatoirement un certificat médical).
- En cas de problème professionnel, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement un justificatif de l'employeur).
- En cas d'examen pour les étudiants, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement une attestation de l'établissement scolaire ou universitaire).
- En cas de participation à une compétition de la 1ère League, série A ou Youth (jeune) League en France ou à l'étranger, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement un justificatif d'inscription ou un autre document)
- Collectif France - tous types de regroupements ou de compétitions avec le collectif France, le jour de la compétition qualificative.
Dérogation demandée par le responsable des équipes de France.

Niveau de la ligue régionale

- Dérogation exceptionnelle en hors quota

Si un compétiteur minime, cadet, junior, senior, ayant les critères en termes de résultats sportifs, ne peut pas participer au championnat de la ligue régionale, le club

devra envoyer un courriel et le formulaire officiel renseigné et signé à la direction technique nationale justifiant le motif de l'absence de l'athlète.

La demande doit être motivée par une raison entrant dans les critères énumérés ci-après. La direction technique nationale décidera, en référence aux critères établis, de l'acceptation en vue de sa participation au championnat de France.

Pour les athlètes à qui la dérogation en hors quota a été validée, les clubs devront s'acquitter du droit d'inscription de 6 € par athlète auprès du service compétition afin que l'inscription soit enregistrée définitivement. (Cf. à l'article 1 du chapitre V – Règles générales et déroulement des compétitions)

Sur le document officiel, la raison **exceptionnelle** de la demande doit être justifiée.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/reglementation-competitions-darbitrage/>

Téléchargement du document officiel sur le site fédéral.

Les critères en termes de résultats sportifs :

- Les athlètes médaillés aux championnats de France de la saison sportive précédente.
- Les athlètes médaillés aux coupes de France et/ou opens nationaux de la saison sportive en cours.
- Les athlètes médaillés aux compétitions internationales officielles de la WKF et EKF de la saison sportive précédente et en cours

(Le championnat de France UNSS, la coupe de France des corporations, les compétitions nationales de styles, ne sont pas des compétitions de références en terme de résultats pour une demande de dérogation en hors quota).

Raisons pour une demande de dérogation exceptionnelle en hors quotas :

- En cas de blessure ou de maladie, justifiée par le médecin empêchant l'athlète de participer à une compétition qualificative (fournir obligatoirement un certificat médical).
- En cas de problème professionnel, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement un justificatif de l'employeur).
- En cas d'examen pour les étudiants, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement une attestation de l'établissement scolaire ou universitaire).
- En cas de participation à une compétition de la 1ère League, série A ou Youth (jeune) League en France ou à l'étranger, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement un justificatif d'inscription ou un autre document).
- Collectif France - tous types de regroupements ou de compétitions avec le collectif France, le jour de la compétition qualificative

Dérogation demandée par le responsable des équipes de France.

La demande doit être motivée par une raison entrant dans les critères énumérés ci-dessus.

Toute demande ne rentrant pas dans le cadre règlementaire, sans motif valable, incomplète, sans justificatif, sera refusée.

Le motif de la demande ainsi que les résultats sportifs doivent être justifiés par un document. (Documents à scanner et à joindre à la demande de dérogation en hors quota).

Pour tout autre motif très particulier, l'issue de la demande sera à la discrétion et à l'évaluation de la Direction Technique Nationale.

b. Catégorie vétérans

Raisons pour une demande de dérogation exceptionnelle en hors quotas :

- En cas de blessure ou de maladie, justifiée par le médecin empêchant l'athlète de participer à une compétition qualificative (fournir obligatoirement un certificat médical).
- En cas de problème professionnel, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement un justificatif de l'employeur).

9. LES TETES DE SERIES

Préambule :

Un cadre règlementaire a été défini afin que chaque acteur (sportif, coach, responsables de club...) puisse s'y référer et connaître les modalités et les critères d'établissement des têtes de séries.

Pour les catégories d'âge pupilles, benjamins et minimes le principe des têtes de séries n'est pas appliqué aux compétitions.

Modalités et critères d'établissement des têtes de séries pour les compétitions nationales

- Deux athlètes du même club, ligue ou département pourront être têtes de séries dans le même tableau si le classement de la compétition précédente l'oblige.
- Seuls les résultats à la coupe de France et au championnat de France seront pris en compte, les résultats aux opens internationaux et nationaux ne seront pas pris en compte par la DTN.
- Si des athlètes médaillés lors de la compétition précédente sont absents de la compétition suivante, ils ne seront pas remplacés.

- Si un seul athlète médaillé de l'édition précédente est présent à la compétition suivante, il sera décidé de ne pas mettre de tête de séries.

a. Coupes de France « katas et combats » cadets-juniors-espoirs-seniors

Epreuve individuelle

- Cadets-juniors-espoirs

Pour la coupe de France, les deux premiers du championnat de France précédent seront séparés, les deux 3^{èmes} croiseront. Pourront être ajoutés en tête de série, les sportifs médaillés à la dernière compétition internationale de référence (individuel et équipe) précédent la coupe de France, même s'ils l'ont été dans la catégorie d'âge inférieure et/ou d'une catégorie de poids différente. Les têtes de séries ne pourront pas dépasser le nombre de quatre.

- Seniors

Pour la coupe de France, les deux premiers du championnat de France précédent seront séparés, les deux 3^{èmes} croiseront. Pourront être ajoutés en tête de série, les sportifs médaillés à la dernière compétition internationale de référence (individuel et équipe) précédent la coupe de France. Les têtes de séries ne pourront pas dépasser le nombre de quatre.

Epreuve équipe « katas & combats »

- Jeunes et seniors

Le podium du championnat de France sera pris en compte, les deux équipes troisièmes croiseront pour la coupe de France.

b. Championnats de France « katas et combats »

Epreuve individuelle

- Cadets-juniors-espoirs

Pour le championnat de France, les deux premiers de la coupe de France précédente seront séparés, les deux 3^{èmes} croiseront. Pourront être ajoutés en tête de série, les sportifs médaillés à la dernière compétition internationale de référence (individuel et équipe) précédent le championnat de France, même s'ils l'ont été dans la catégorie d'âge inférieure et/ou d'une catégorie de poids différente pour les combats. Les têtes de séries ne pourront pas dépasser le nombre de quatre.

- Seniors

Pour le championnat de France, les deux premiers de la coupe de France seront séparés, les deux 3^{èmes} croiseront. Pourront être ajoutés en tête de série, les sportifs

médaillés à la dernière compétition internationale de référence (individuel et équipe) précédent le championnat de France, même s'ils l'ont été dans la catégorie inférieure (U21). Les têtes de séries ne pourront pas dépasser le nombre de quatre.

Epreuve équipe « katas & combats »

- Jeunes et seniors

Le podium de la coupe de France sera pris en compte, les deux équipes troisièmes croiseront pour le championnat de France.

VI. TYPES DE COMPETITIONS

1. CHAMPIONNATS DE FRANCE, CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX, INTERDEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX

Epreuves individuelles kata et combat

(Catégories d'âge minimales-cadets-juniors-espoirs-seniors-vétérans)

a. Les étapes qualificatives

Les règles de qualification varient en fonction des compétitions et du nombre de licenciés au niveau des organismes territoriaux.

(Références aux schémas du chapitre II).

b. Les qualifications et les classements

Au niveau des organismes, les principes de qualification et de classement pour les championnats de France des catégories minimales, cadets, juniors, espoirs, seniors, vétérans varient en fonction :

- du nombre de qualifiés ;
- du nombre de participants ;
- du parcours des compétiteurs durant les différents tours ;
- du fait que les finalistes sautent un tour ou pas. *(Références aux schémas à l'annexe II).*

Pour les espoirs

- Il n'y a pas de compétitions (qualificatives) espoir dans les organes déconcentrés
- Les athlètes de nationalité étrangère ne peuvent pas y participer. (Cf. à l'article 8 du chapitre V - règles générales & déroulement des compétitions)

Pour les vétérans

L'étape qualificative pour accéder au championnat de France est la participation au championnat de la ligue régionale ou départemental en l'absence de ligue régionale (La participation à ces championnats suffit pour être qualifié(e) au championnat de France. Il n'y a pas de classement)

- Les vétérans de nationalité étrangère peuvent y participer (Cf. à l'article 8 du chapitre V - règles générales & déroulement des compétitions)

c. Les conditions pour participer aux championnats de France

(Références au chapitre V - Règles générales et déroulement des compétitions)

- Les compétiteurs qualifiés à l'issue des championnats des ligues régionales.
- Les compétiteurs en hors quotas (demande exceptionnelle de dérogation aux règles de qualification qui a été acceptée par la Direction Technique Nationale). (Cf. à l'article 11 du chapitre V - règles générales & déroulement des compétitions)

Les athlètes qualifiés(es) d'office

- Les champions(es) de France en titre et le (la) vainqueur de la coupe de France de la saison sportive en cours pour les seniors ainsi que les cadets et juniors, s'ils sont toujours dans la même catégorie d'âge et de poids que la saison sportive précédente.
- Les médaillés (individuel et équipe) du championnat d'Europe de la saison sportive précédente et du dernier championnat du Monde pour les seniors ainsi que les cadets et juniors, s'ils sont toujours dans la même catégorie d'âge et de poids que la saison sportive précédente.

d. Les modalités et le déroulement

Les championnats se déroulent par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Epreuves kata

Dans la catégorie des MINIMES, CADETS, JUNIORS, ESOIRS, SENIORS, VETERANS, un kata différent doit être exécuté lors des quatre 1ers tours. (Y compris pour les personnes qui sautent un tour. Le nom du kata doit être donné à la table d'arbitrage où la personne doit évoluer).

A partir du 5^{ème} tour, quel que soit le niveau de classement, un kata déjà exécuté lors des quatre 1^{ers} tours peut être représenté.

Exemples :

Tour 1	Tour 2	Tour 3	Tour 4	Tour 5	Tour 6	Tour 7
Kata A	Kata B	Kata C	Kata D	Kata E	Kata F	Kata G

Ou

Tour 1	Tour 2	Tour 3	Tour 4	Tour 5	Tour 6	Tour 7
Kata A	Kata B	Kata C	Kata D	Kata A	Kata C	Kata D

Pour les MINIMES, lors des demi-finales et de la finale ainsi que les demi-finales des repêchages et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata de la liste CADETS/JUNIORS/SENIORS. « Voir en annexe ».

2. COUPES DE FRANCE ET OPENS DE FRANCE

Epreuves individuelles kata et combat

Coupes de France : Catégories d'âge minimales-cadets-juniors-espoirs-seniors

Opens de France : Catégories d'âge minimales-cadets-juniors-seniors

a. Les conditions pour participer aux coupes de France et aux opens de France

(Références au chapitre V - Règles générales et déroulement des compétitions)

Les coupes de France et les opens de France ne sont pas des compétitions qualificatives.

b. Les modalités et le déroulement

Les compétitions se déroulent par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Epreuves kata - Modalités et déroulement

(Référence à l'article 1.4 du chapitre VI - Types de compétitions)

3. COMPETITIONS PAR EQUIPE – EPREUVES COMBAT ET KATA

a. Les conditions pour participer aux épreuves par équipes

(Références au chapitre V - Règles générales et déroulement des compétitions)

Pour faire partie d'une équipe, les membres de cette équipe doivent tous être licenciés dans le même club pour la saison sportive, excepté pour les ententes sportives dûment validées et les clubs faisant appel à un(e) licencié(e) d'un autre club.

Les clubs ont la possibilité de faire appel, pour un prêt ou une intégration, d'un (e) seul (e) sportif (ive) licencié(e) dans un autre club, quelque soit sa zone géographique d'appartenance, pour composer et renforcer son équipe de club.

La validation de cette modalité est effective après réception, à la direction technique nationale, de l'accord des Présidents des deux clubs concernés.

La demande doit être effectuée 10 jours avant la compétition concernée.

Téléchargement du document officiel sur le site fédéral

<https://www.ffkarate.fr/competitions/reglementation-competitions-darbitrage/>

Les ententes sportives

- *Les ententes sportives ne peuvent pas intégrer un athlète de nationalité étrangère pour composer leur équipe lors des compétitions officielles de la FFK et de ses organes déconcentrés.*
- *L'intégration ou le prêt d'un athlète est possible si celui (celle-ci) n'est pas dans la catégorie d'âge et de sexe composant l'entente sportive. (Cf. à l'article V – Règles générales & déroulement des compétitions)*

Exemple : constitution d'une entente uniquement pour l'équipe masculine senior. L'équipe féminine senior n'est pas sous le statut de l'entente sportive, dans ce cas il peut y avoir un prêt ou une intégration d'une licenciée d'un autre club).

Les clubs faisant appel un licencié d'un autre club.

- *Les clubs faisant appel à un licencié d'un autre club ne peuvent pas intégrer un athlète de nationalité étrangère pour composer leur équipe lors des compétitions officielles de la FFK et de ses organes déconcentrés.*

Chaque club ou entente sportive ne peut présenter qu'une seule équipe.

Championnat de France

- Pour l'épreuve kata, l'équipe championne de France en titre est qualifiée d'office.
- Pour l'épreuve combat, l'équipe championne de France en titre est qualifiée d'office

b. La composition des équipes

Epreuve combat

- Les équipes **masculines** comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 5 combattants ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 3 combattants.
- Les équipes **féminines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 3 combattantes ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 2 combattantes.

Equipes espoirs :

- Les équipes **féminines** et **masculines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 3 combattants (es) ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 2 combattants(es).

Le coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

Epreuves kata

Modalités et déroulement

(Référence à l'article 1.4 du chapitre VI – Types de compétitions)

- Les équipes **masculines** et **féminines** comprennent 3 membres

Pour la finale et les places de 3^{ème}, les équipes exécutent d'abord le kata qu'elles ont choisi, elles présentent ensuite l'application en BUNKAI.

Coupe de France kata

Composition des équipes :

- Equipes féminines
- Equipes masculines
- Equipes mixtes :
 - une équipe cadets-juniors par club
 - Une équipe seniors par club

4. COUPES DE FRANCE ZONES NORD ET SUD

Epreuves individuelles kata et combat

(Catégories d'âge minimales-cadets-juniors)

1. Les conditions pour participer

(Références au chapitre V - Règles générales et déroulement des compétitions)

Les coupes de France zones nord et sud ne sont pas des compétitions qualificatives.

2. Les modalités et le déroulement

Les compétitions se déroulent par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

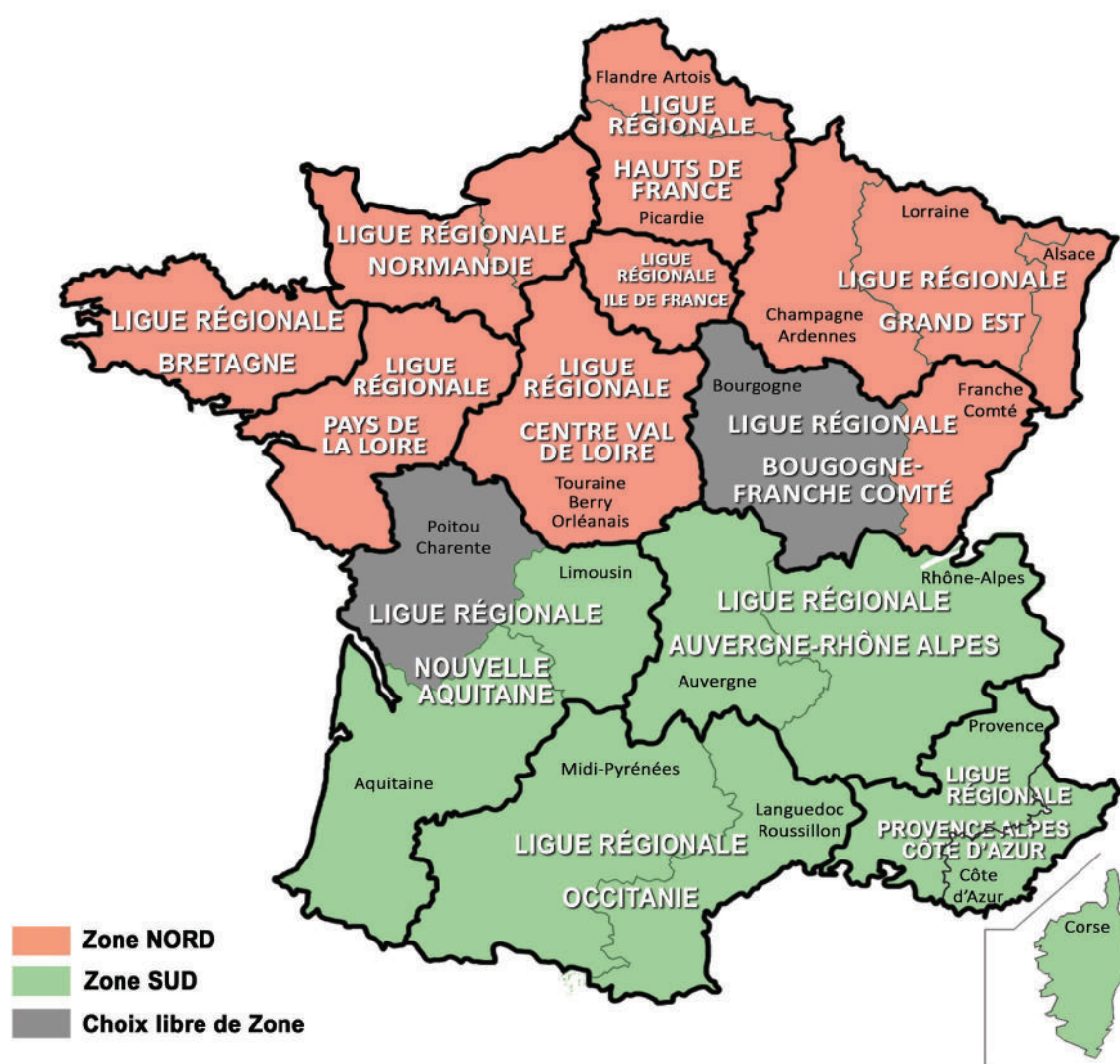
Epreuves kata - Modalités et déroulement

(Référence à l'article 1.4 du chapitre VI – Types de compétitions)

Les clubs implantés en zone nord ne peuvent pas inscrire les compétiteurs à la coupe de France zone sud. Les clubs implantés en zone sud ne peuvent pas inscrire les compétiteurs à la coupe de France zone nord.

Du fait de leur implantation géographique, les clubs de la zone interdépartementale de Poitou Charentes et de la zone interdépartementale de Bourgogne peuvent inscrire les compétiteurs soit à la coupe de France zone nord, soit à la coupe de France zone sud.

Découpage géographique de la zone nord et de la zone sud



5. CHAMPIONNAT DE FRANCE DES LIGUES REGIONALES PAR EQUIPES

- Equipes masculines kata/combat de 9 personnes (3 Minimes, 3 cadets, 3 juniors)
- Equipes féminines kata/combat de 9 personnes (3 Minimes, 3 cadets, 3 juniors)
- Equipes mixtes combat seniors de 8 personnes (3 féminines et 5 masculins)

Les inscriptions en ligne sont effectuées par les ligues régionales.

a. Les conditions pour participer

(Références au chapitre V - Règles générales et déroulement des compétitions)

Le championnat de France des ligues régionales par équipes n'est pas une compétition qualificative. La composition des équipes est définie par les ligues régionales.

Le sur-classement

- des minimes et des cadets est possible pour l'épreuve par équipes des catégories minimes, cadets, juniors.
- des juniors est possible pour l'épreuve par équipes de la catégorie seniors.

Les athlètes ayant été surclassés respectivement dans une catégorie d'âge supérieure ne pourront pas participer à cette compétition dans leur catégorie d'âge.

b. Les modalités et le déroulement

Les compétitions se déroulent par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Le programme du championnat de France des ligues régionales minimes, cadets, juniors comprend **deux épreuves, équipes masculines et équipes féminines**.

Composition des équipes minimes-cadets-juniors

Composition de l'Equipe Masculine par ordre de passage :

1- Minime kata	2- Minime combat -55kg	3- Minime combat + 55kg
4- Cadet kata	5- Cadet combat – 63kg	6- Cadet combat + 63kg
7- Junior kata	8- Junior combat – 68kg	9- Junior combat + 68kg

Composition de l'Equipe Féminine par ordre de passage :

1- Minime kata	2- Minime combat - 45kg	3- Minime combat + 45kg
4- Cadette kata	5- Cadette combat – 54kg	6- Cadette combat + 54kg
7- Junior kata	8- Junior combat – 59kg	9- Junior combat + 59kg

Une seule équipe féminine et masculine par club peut participer au championnat.

Les équipes féminines et masculines sont composées respectivement de 9 compétiteurs. A chacun des tours les 9 compétiteurs (trices) composant l'équipe combattent qu'une seule fois.

Les compétiteurs passent dans l'ordre déterminé ci-dessus.

KATA : La victoire est déterminée au nombre de drapeaux, l'équipe gagnante marque une victoire (et le nombre de points correspondant aux drapeaux)

Pour les MINIMES, lors des demi-finales et de la finale, ainsi que des demi-finales des repêchages et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata de la liste CADETS/JUNIORS/SENIORS. « Voir en annexe ».

COMBAT : Chaque combat gagné donne une victoire à l'équipe, ainsi que les points qui ont été marqués pendant le combat.

S'il manque un compétiteur dans une catégorie, le compétiteur présent gagne une victoire en marquant 8 points (0 points pour l'absent).

RESULTATS : Comptabiliser le nombre de victoires (kata et combats)

- En cas d'égalité de victoires, le résultat sera déterminé par le nombre de points.
- En cas d'égalité de victoires et de points, on procèdera à une rencontre supplémentaire :
 - 1) Tirage au sort de la catégorie d'âge concernée : Minime/Cadet/Junior.
 - 2) Tirage au sort de la catégorie de rencontre : kata/combat.
 - 3) Si combat, tirage au sort de la catégorie de poids.
- En cas d'égalité, la décision finale par « Hantei » déterminera l'équipe gagnante.

La durée des combats est de 2 mn.

Composition des équipes mixtes seniors

Les compétitions se déroulent par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Le programme du championnat de France des ligues régionales seniors comprend une **équipe mixte senior**

Equipe mixte (féminine et masculine) par ordre de passage :

3 féminines et 5 masculins, sans distinction de poids. (Possibilité d'une remplaçante et d'un remplaçant).

Une seule équipe mixte par club peut participer au championnat.

La durée des combats est de 2 mn.

6. COUPE DE FRANCE PUIPILLES ET BENJAMINS – COUPE ELITE – COUPE HONNEUR – OPEN DE LA LIGUE REGIONALE

Epreuves individuelles kata et combat

a. Les conditions pour y participer

(Références au chapitre V - Règles générales et déroulement des compétitions)

- Les compétiteurs qualifiés à l'issue des compétitions qualificatives territoriales.

b. Les étapes qualificatives

Les pupilles et benjamins ont 3 possibilités pour se qualifier à la coupe de France ; La coupe élite, la coupe honneur et l'open de la ligue régionale.

Le processus de qualification et le nombre de qualifiés sont définis sur les schémas du chapitre II – Cartes des territoires et étapes qualificatives.

Cas particuliers au niveau des régions

A l'open de la ligue régionale, dans le cas de figure où, l'un des 2 finalistes ou les 2 finalistes se sont déjà qualifiés à la Coupe de France, lors des étapes qualificatives, « Coupe élite ou honneur », les deux médaillés de bronze seront qualifiés à la Coupe de France. Si le cas se produit avec le ou les 2 troisièmes, en plus du ou des 2 finalistes, la qualification sera déclinée pour les 2 cinquièmes.

Pour les compétiteurs de la ligue régionale d'IDF et les départements Corse (Haute Corse & Corse du Sud) le principe est identique.

« Les zones interdépartementales devront envoyer les résultats des coupes élite et honneur à la ligue régionale.

« Les départements d'IDF devront envoyer les résultats des coupes élite et honneur à la ligue régionale d'IDF.

c. Les modalités et le déroulement

Epreuves kata

Les championnats se déroulent par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2ème tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage ».

Exemple pour la catégorie pupilles

1er tour	2ème tour	3ème tour	4ème tour	5ème tour	6ème tour	7ème tour
Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassai daï

1^{er} kata représenté
(1^{er} joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

2^{ème} kata représenté
(2^{ème} et dernier joker utilisé)

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales.

« Voir annexe ».

Particularité de la coupe de France kata pupilles et benjamins

Les catégories d'âge pupilles et benjamins seront scindées en deux :

- Pupilles 1^{ère} année et 2^{ème} année
- Benjamins 1^{ère} année et 2^{ème} année

Pour les pupilles et benjamins qualifiés à la coupe de France kata, le service compétition fédéral effectuera le tri pour définir les pupilles et benjamins 1^{ère} et 2^{ème} année.

Particularité de la coupe de France combat pupilles et benjamins

La compétition est organisée en système de double tableau :

Tableau principal (1^{ère} division) et tableau secondaire (2^{ème} division)

Chaque participant est inscrit dans le tableau principal spécifique à sa catégorie d'âge et de poids. A l'issue du 1^{er} combat les gagnants restent sur le tableau principal 1^{ère} division et les autres sont transférés sur le tableau secondaire correspondant à la 2^{ème} division.

Les repêchages ne sont pas effectués pour ce système de double tableau
Ce système de compétition permet aux jeunes de faire 2 combats minimum.

Coupe de France 1ère Division

Le vainqueur de chaque catégorie d'âge et de poids du tableau principal est déclaré vainqueur de la coupe de France 1^{ère} division.

Coupe de France 2ème Division

Le vainqueur de chaque catégorie d'âge et de poids du tableau secondaire est déclaré vainqueur de la coupe de France 2ème Division.

VII. COMPETITIONS PARTICULIERES EN KARATE

1. CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS PAR EQUIPE KATA & COMBAT

Une commission mixte nationale composée pour moitié de membres de la FFK et pour moitié de membres de l'UNSS organise le championnat de France UNSS excellence KARATE.

Article 1 : Conditions de participation

Cette compétition est réservée aux personnes possédant une licence UNSS (sport scolaire en collège ou lycée).

Une qualification préalable au championnat académique est nécessaire pour se présenter au championnat de France.

Le championnat de France UNSS permet la participation des équipes de collèges et de lycées selon les principes suivants :

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉ(E)S AUTORISÉ(E)S	Benjamins 3, Minimes, Cadets	Minimes, Cadets, Juniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	B3, M1, M2, C1 2 à 4 compétiteurs + 1 jeune officiel non compétiteur de niveau académique. Mixité obligatoire.	M1, M2, C1, C2, J1, J2 2 à 4 compétiteurs + 1 jeune officiel non compétiteur de niveau académique .Mixité obligatoire.

JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée. Niveau académique minimum. Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France.	
RÈGLEMENT	Règlement spécifique « Karaté UNSS » disponible sur le site : www.UNSS.org.	
FORMULE DE COMPÉTITION	Compétition individuelle kata et combat par catégorie d'âge et de poids. Obligation pour l'équipe de participer aux quatre rencontres : Kata garçons, kata filles, combat garçons, combat filles. La formule des rencontres est sous forme de poules et/ou tableaux suivant les effectifs dans les catégories. Les deux meilleurs résultats combats (garçon et fille), kata (garçon et fille) sont pris en compte pour le classement de l'équipe.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique. 1 équipe Collège et 1 équipe Lycée + quotas CMN.	
NOMBRE D'ÉQUIPES	52 Maximum	52 Maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence collèges. Champion de France UNSS Sport partagé collèges	Champion de France UNSS Excellence lycées. Champion de France UNSS Sport partagé lycées

Article 2 : Déroulement de la compétition

- Le tournoi de KARATE comprend des compétitions KUMITE et KATA.
- Les compétitions KUMITE sont divisées en combats individuels.
- Les combattants sont divisés en catégories de poids (voir tableau ci-dessous). Ces catégories sont données à titre indicatif. La CMN se réserve le droit d'aménager les catégories de poids afin de préserver la sécurité des combattants.

Article 3 : Organisation des compétitions

1. La compétition est une rencontre individuelle par sexe et par catégorie d'âge et de poids. Le classement des équipes sera établi selon les points attribués et cumulés au
 - meilleur résultat kata chez les jeunes filles
 - meilleur résultat kata chez les jeunes gens
 - meilleur résultat combat chez les jeunes filles
 - meilleur résultat combat chez les jeunes gens.
2. En vue d'un volume de pratique optimale, les compétiteurs s'opposent individuellement en kata et en kumité avec des formules adaptées aux effectifs.

Article 4 : Les catégories d'âge et de poids

Catégories d'âge 2021 / 2022

Benjamins 3	nés en 2010
Minimes	nés en 2008 et 2009
Cadets	nés en 2006 et 2007
Juniors	nés en 2004 et 2005
Seniors	nés en 2003 et avant

Catégories de poids 2020/2021

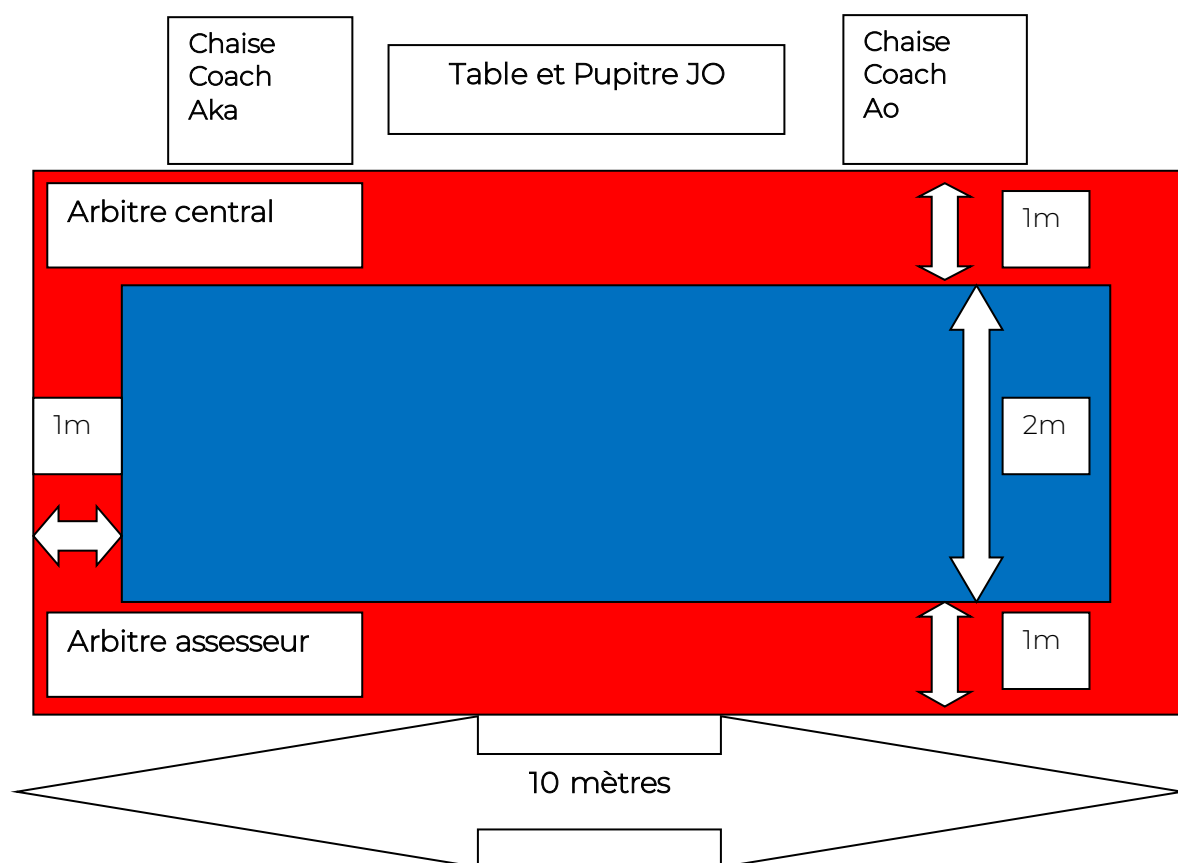
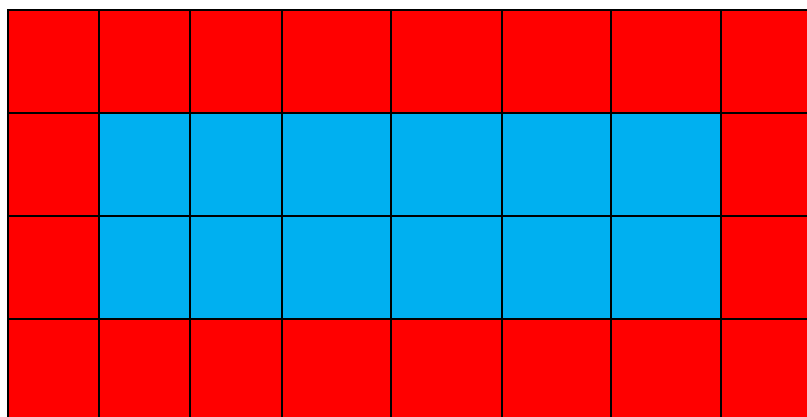
	B3 et MINIMES	CADETS	JUNIORS
Filles	- 46 kg	- 50 kg	- 55 kg
	- 53 kg	- 57 kg	
	+ 53 kg	+ 57 kg	+ 55 kg
Garçons	- 46 kg	- 60 kg	- 60 kg
	- 53 kg	- 70 kg	- 67 kg
	+ 53 kg	+ 70 kg	+ 67 kg

La CMN se réserve la possibilité, en cas de grands déséquilibres entre deux catégories de poids, de proposer une répartition de points différente afin de garantir l'équité entre tous les élèves participants.

Article 5 : Organisation de la compétition kumité

1. La durée des combats est limitée 2 minutes pour toutes les catégories.
2. Le décompte du temps d'un combat commence quand l'Arbitre donne le signal de début « HAJIME » et ne s'arrête qu'en cas de « Shugo » de l'arbitre et/ou de l'intervention du référent de tatami.
3. Face à l'aménagement particulier du milieu (système en couloir), la marque suite à une action en décalage est valorisée par un « Ippon ».
4. Le combat se déroule prioritairement dans le couloir. Le combattant qui pose un appui dans la zone extérieure est pénalisé, sauf s'il engage immédiatement une attaque. Si cette attaque vient à toucher l'adversaire, le compétiteur se voit attribuer un ippon et ce, quelle que soit la nature et le niveau de l'attaque (poing ou pied).
5. Le combat s'arrête au bout d'une minute pour intervention de 15 secondes des jeunes coaches. Toute communication sera interdite en dehors de ce temps de « coaching ».
6. Le coaching d'un compétiteur n'est autorisé que par un élève de l'équipe, identifié par une chasuble. Il doit être présent dès le début et durant toute la durée du combat.
7. Le Chronométrateur signale distinctement les 15 dernières secondes du combat au moyen d'un gong ou d'une sonnette. La fin du combat est annoncée par un second signal.
8. Tout contact est sanctionné :
 - niveau jodan : la touche donne lieu à un avertissement, la blessure avec saignement entraîne la disqualification;
 - niveau shudan : la touche est impérativement contrôlée.
9. Est déclaré vainqueur le combattant ayant le plus de points au terme des 2 minutes ou le combattant ayant au moins 8 points d'écart.
10. En cas d'égalité au nombre de points à l'issue des 2 minutes, le Senshu s'appliquera. Le combattant ayant obtenu le premier avantage de points sans opposition (Senshu) sera déclaré vainqueur. En absence de Senshu, et en phases de poules, la décision sera « Hikiwake ».
11. Lors de la deuxième journée (phases finales), Si l'égalité persiste, (absence de senshu), la minute supplémentaire s'appliquera, (saï-shiaï),
12. Si l'égalité persiste, la décision sera prise aux drapeaux (Hantei), avec l'appui du référent de tatami. Les protections obligatoires pour toutes les catégories : casque, protège-dents, protèges-poings, protège-tibias et protège-pieds, plastron réversible, protège-poitrine pour les filles et coquille pour les garçons.
13. S'agissant des pénalités contacts :
 - un premier contact entraîne un avertissement ;
 - un deuxième contact donne un point à l'adversaire ;
 - un troisième contact donne deux points à l'adversaire ;
 - un quatrième contact entraîne la disqualification du combattant.
14. Pour le reste, la réglementation kumité actuelle de la FFK s'applique.
15. L'espace de combat : L'aire est en couloir afin de faciliter la tâche d'arbitrage, et de pouvoir multiplier le nombre de surfaces de combat. Ainsi l'aire de combat sera constituée d'un couloir central de 2 m de large sur 8 m de long. Il

sera bordé de chaque côté par des couloirs latéraux de 1m soit une surface de 10m x 4m.

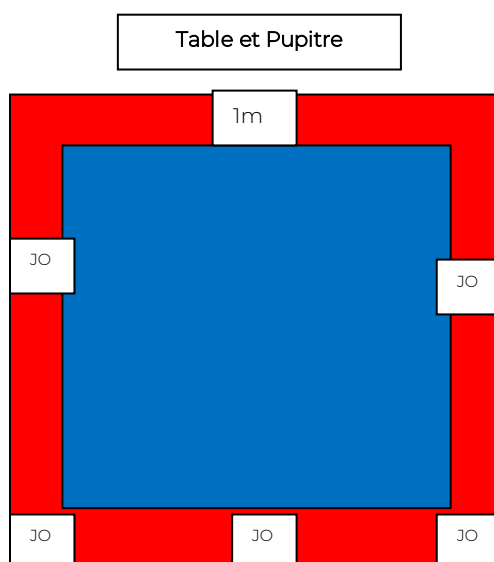


Article 6 : Organisation de la compétition kata.

Surface de compétition en kata

L'aire de compétition doit être plane, suffisamment grande, et ne présenter aucun danger.

1. Le(a) compétiteur(trice) doit annoncer son Kata à la table officielle.
2. Le Kata doit être inscrit sur la liste officielle (voir liste en ci-dessous).
3. La compétition se déroule aux drapeaux. Chaque compétiteur exécute son kata. Les juges désignent le(a) gagnant(e) en levant au coup de sifflet un drapeau bleu ou rouge.
4. La victoire est acquise à la majorité des drapeaux.
5. En minime, seuls les katas de base sont autorisés pour la phase éliminatoire. Le(a) compétiteur(trice) minime pourra exécuter un kata supérieur lors des phases finales.
6. Au cours de la phase éliminatoire, et lors des phases finales, le(a) compétiteur(trice) minime peut effectuer le même kata à plusieurs reprises.



Article 7 : Liste de kata

B3 et MINIMES				
	SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU RYU
Phase éliminatoire	5 HEIAN	5 PINAN	5 PINAN	FUKI KATA DAI ICHI
Phases finales	LISTE FEDERATION MONDIALE DE KARATE			
CADETS ET JUNIORS				
LISTE DE LA FEDERATION MONDIALE DE KARATE				

2. COMPETITIONS BODY-KARATE

Les conditions pour y participer

(Références au chapitre V - Règles générales et déroulement des compétitions)

Aucune inscription ne peut être prise sur place. Les inscriptions sont illimitées. Concernant la compétition par équipe, les membres d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même club.

Les ententes sportives entre deux clubs d'un même département peuvent être autorisées préalablement par le service compétition de la Fédération. Dans ce cas, les compétiteurs doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés.

Il n'y a pas de contrainte de nationalité. En respectant les obligations de licence dans un club affilié à la FFK, la participation de compétiteurs étrangers est autorisée en individuel et en équipe (1 étranger par équipe).

Aucune dérogation d'âge et aucun sur-classement ne sont possibles ni en individuel ni en équipe (à l'exception de la catégorie équipe Open).

a. Coupe de France individuelle et équipe

Les modalités et le déroulement

La compétition Body-Karaté classique est une démonstration sous forme d'une chorégraphie en musique. Les compétiteurs et compétitrices peuvent participer tant en individuel qu'en équipe.

Chaque équipe propose et démontre une prestation libre. L'équipe peut être constituée d'hommes, de femmes, mixte ou open.

En début de chaque tableau, les compétiteurs en individuel comme en équipe devront se saluer avant d'entrer sur les tatamis, puis effectuer un salut en début et fin de la chorégraphie.

Pour la compétition de Body Karaté classique, tant en individuel qu'en équipe, il est demandé deux chorégraphies de Body Karaté différentes avec obligation de réaliser pour chaque chorégraphie présentée :

- 2 techniques de poings différents
- 2 techniques de blocages différents
- 2 techniques de coups de pied différents
- 2 déplacements différents

Tant en individuel qu'en équipe, les compétiteurs devront changer de chorégraphie pour chaque tour soit 2 chorégraphies minimales afin d'alterner. Pour toutes les finales de chaque catégorie, les compétiteurs ou les équipes auront le choix de présenter l'une des chorégraphies de Body karaté réalisée jusqu'en demi-finales ou une nouvelle chorégraphie de Body Karaté.

Pour ces enchaînements de Body Karaté les critères de notation porteront essentiellement sur la réalisation des techniques de karaté, mais seront aussi pris en compte les critères suivants :

- Variété quantitative et qualitative des mouvements et des enchaînements
- Niveau de difficulté technique
- Dynamisme
- Attitude générale en lien avec le karaté
- Tempo, respect du rythme musical
- Tonicité

En équipe, aux critères ci-dessus, s'ajoutent la synchronisation entre les 3 compétiteurs et les enchaînements avec la musique. La dissociation de direction entre les compétiteurs est interdite.

Dans la partie compétition classique, les éléments d'aérobic et les acrobaties ne seront pas autorisés.

La compétition est organisée en système de tableaux par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les compétiteurs ou les équipes qu'ils ont battus).

Le support musical

Le support musical de la démonstration tant en individuel qu'en équipe doit être sur une clé USB, de minimum 4GB, sur laquelle figure uniquement la musique de la chorégraphie présentée, qui sera remise à l'organisation. L'enregistrement de la musique devra être en format mp3.

Le compétiteur ou l'équipe devra s'assurer que son support musical est en état de fonctionnement et prévoira un second support musical en cas de dysfonctionnement.

Tenues personnelles et obligatoires

En équipe comme en individuel, les compétiteurs doivent porter une tenue de Body-Karaté et être pieds nus. Le choix de la tenue est libre. Les compétiteurs porteront une tenue de sport (avec un haut débardeur ou un tee-shirt) qui sera adaptée à une pratique sportive.

Ne sont pas autorisées les mini brassières et/ou « soutien-gorge », crop tops. Le torse doit être entièrement couvert. Les membres d'une même équipe doivent avoir une tenue identique.

Tant sur le pantalon que sur le tee-shirt, peuvent être portés uniquement le qualificatif Body-Karaté, le logo fédéral FFK, l'écusson ou la sérigraphie du club. Le port de bijoux, tout autre vêtement ou équipement est interdit.

Chaque compétiteur ou chaque équipe portera des mitaines de couleur rouge ou bleue fournies par l'organisation. Les compétiteurs peuvent aussi apporter leurs propres mitaines.

Les catégories d'âge

Cette compétition concerne les catégories féminines et masculines, en individuel et en équipe.

Chaque compétiteur ou compétitrice, en individuel et en équipe, devra se présenter dans sa catégorie respective.

Individuels Féminins et Masculins

Les différentes catégories en individuel Féminin et masculin		Age	Années
ESPOIR 1	Benjamin/Minime	10-13 ans	2012-2009
ESPOIR 2	Cadet/junior	14-17 ans	2008-2005
HONNEUR 1	Senior	18 à 25 ans	2004-1997
HONNEUR 2		26 à 35 ans	1996-1987
HONNEUR 3		36 à 45 ans	1986-1977
HONNEUR 4		46 ans et plus	1976 et avant

Equipes Féminines et Masculines

Les différentes catégories en équipe Féminine et Masculine	Age	Années
FEMININ ESPOIR	10-17 ans	2012-2005
FEMININ HONNEUR 1	18 à 25 ans	2004-1997
FEMININ HONNEUR 2	26 à 35 ans	1996-1987
FEMININ HONNEUR 3	36 ans à 45 ans	1986-1977
FEMININ HONNEUR 4	46 ans et plus	1976 et avant
MASCULIN ESPOIR	10-17 ans	2012-2005
MASCULIN HONNEUR	18 ans et plus	2004 et avant
OPEN	Equipe pouvant être constituées d'hommes, de femmes ou mixte issues des différentes catégories d'âge	

Chaque équipe est composée de 3 compétiteurs. Les équipes de la catégorie Espoir sont constituées soit de 3 hommes soit de 3 femmes ou mixte. Les équipes de la catégorie Honneur Masculine sont constituées de 3 hommes âgés de 18 ans et plus. La catégorie OPEN peut-être constituée quelle que soit la catégorie d'âge soit de 3 hommes, de 3 femmes ou mixte. Pour la catégorie Open l'âge minimal requis est 14 ans.

L'équipe doit comprendre le même nombre de compétiteurs et les mêmes compétiteurs du début à la fin de la compétition. Les remplaçant(es) sont autorisé(es) uniquement en cas d'abandon ou blessure d'un co-équipier.

Un compétiteur ne peut s'inscrire que dans une seule équipe (soit en Espoir ou Honneur soit en Open). Cependant un compétiteur engagé en équipe Open Body Karaté Free Style peut aussi concourir en équipe Open Body karaté classique.

Durée de la démonstration

En individuel et en équipe, La durée devra être d'1 minute 30 (± 10 sec) des tours préliminaires à la finale. Le chronomètre démarre à partir de la première technique enclenchée.

Si la musique s'interrompt plus de 10 secondes, l'arbitre demandera au compétiteur ou à l'équipe de recommencer sa chorégraphie sans aucun impact sur la notation qui lui sera appliquée.

b. Open free style body karaté équipe

Les conditions pour y participer

(Références au chapitre V - Règles générales et déroulement des compétitions)

Aucune inscription ne peut être prise sur place. Les inscriptions sont illimitées. Concernant la compétition par équipe, les membres d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même club.

Les ententes sportives entre deux clubs d'un même département peuvent être autorisées préalablement par le service compétition de la Fédération. Dans ce cas, les compétiteurs doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés.

Il n'y a pas de contrainte de nationalité. En respectant les obligations de licence dans un club affilié à la FFK, la participation de compétiteurs étrangers est autorisée (l'étranger par équipe).

Les modalités et le déroulement

La compétition de Body Karaté Free Style est une démonstration sous forme d'une chorégraphie en musique par équipe. Chaque équipe propose et démontre une prestation libre. Elle concerne une seule et unique catégorie :

- **La catégorie Trio** : homme, femme, mixte.

L'équipe doit comprendre le même nombre de compétiteurs et les mêmes compétiteurs du début à la fin de la compétition. Les remplaçant(es) sont autorisé(es) uniquement en cas d'abandon ou blessure d'un co-équipier.

La compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les compétiteurs ou les équipes qu'ils ont battus).

En début de chaque tableau, les équipes devront saluer avant d'entrer sur les tatamis, puis effectuer un salut en début et fin de la chorégraphie.

Les critères de notation porteront essentiellement sur la réalisation des techniques de karaté mais seront aussi pris en compte les critères suivants : variété quantitative et qualitative des mouvements et des enchaînements ; niveau de difficulté technique ; dynamisme ; attitude générale en lien avec le karaté ; tempo, respect du rythme musical ; tonicité.

Une attention particulière sera portée à la mise en scène ; la subjectivité ; la difficulté technique.

En Open Body Karaté Free Style, tout est autorisé (y compris les éléments d'aérobic ou de fitness) du moment que les critères énoncés ci-dessus sont scrupuleusement respectés. La désynchronisation entre les 3 compétiteurs et la dissociation de direction entre les compétiteurs sont autorisées.

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Le support musical

Le support musical de la démonstration doit être sur une clé USB, de minimum 4GB, sur laquelle figure uniquement la musique de la chorégraphie présentée, qui sera remise à l'organisation. L'enregistrement de la musique devra être en format mp3.

L'équipe devra prévoir un second support musical en cas de dysfonctionnement.

Tenues personnelles et obligatoires

Les compétiteurs doivent porter une tenue de Body-Karaté et être pieds nus.

Le choix de la tenue est libre et peut être adaptée au thème de la chorégraphie Free style. Ne sont pas autorisées les mini brassières et/ou « soutien-gorge », crop tops. Le torse doit être entièrement couvert.

Chaque équipe portera des mitaines de couleur rouge ou bleue fournies par l'organisation. Les compétiteurs peuvent aussi apporter leurs propres mitaines.

Durée de la démonstration

Les compétiteurs devront présenter une chorégraphie de Body Karaté libre d'une durée de 2mn (± 10 sec) des tours préliminaires à la finale.

Le chronomètre démarrera soit à partir du premier mouvement enclenché ou bien après les 10 premières secondes du début de la musique.

Si la musique s'interrompt plus de 10 secondes, l'arbitre demandera à l'équipe de recommencer sa chorégraphie sans aucun impact sur la notation qui lui sera appliquée.

3. REGLEMENTATION SPECIFIQUE CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA-KARATE (KATA-COMBAT)

a. Les conditions pour y participer

(Références au chapitre V - Règles générales et déroulement des compétitions)

Les inscriptions en ligne sont effectuées par les clubs

Références au chapitre V - Règles générales et déroulement des compétitions)

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée.

Pour les mineurs nés sur le territoire français la participation est possible sous certaines conditions. (Cf. à l'article 8 du chapitre V - Règles générales et déroulement des compétitions)

b. Les modalités et le déroulement

Article 1 : Introduction

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

Les compétitions seront organisées sur la base des principes suivants :

1. Chaque athlète avec un handicap doit être autorisé à participer, atteindre et profiter des bienfaits de la pratique.
2. Chaque athlète handicapé est une personne ayant des besoins particuliers.

Article 2 : Lieu

1. L'installation doit être entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite et doit offrir un stationnement accessible.
2. Il doit y avoir au moins deux toilettes assez larges pour un utilisateur de fauteuil roulant. Le nombre de toilettes doit être suffisant, selon le nombre d'inscriptions.
3. Il doit y avoir une entrée séparée pour les concurrents.
4. Il doit y avoir une zone d'échauffement divisée selon les catégories de classification, selon les possibilités.

Article 3 : Préparation

1. Avant la compétition tous les athlètes fourniront un formulaire de classification pour aviser l'organisateur de leur niveau d'incapacité et le QI dans le cas d'un trouble d'apprentissage.
2. Les athlètes fourniront le formulaire médical de la FFKDA qui sera envoyé lors de l'inscription et remis au bureau de contrôle des personnes handicapées sur le jour de la compétition.
3. L'équipe médicale sera composée d'au moins un médecin.
4. Les concurrents de la catégorie E peuvent montrer leur classification (niveau de QI) obtenue auprès de leur médecin.
5. Chaque concurrent doit être licencié à la FFK.
6. Pour chaque catégorie de classification, il y aura un officiel de l'organisation à l'entrée qui va guider les athlètes à l'espace d'échauffement qui est divisé en catégories de classement avec deux entraîneurs qui connaissent le programme et prépareront les athlètes.
7. L'équipe médicale sera informée des horaires et lieux de compétition sur lesquels les athlètes seront en compétition et l'organisateur de la compétition remettra les renseignements personnels de chaque athlète à l'équipe médicale dans l'ordre chronologique avant que la compétition commence.
8. Tous les participants doivent respecter le règlement fédéral de la FFK.
9. Chaque compétiteur doit présenter un formulaire de notification MDPH.
10. Pour participer aux championnats de France le compétiteur doit être de nationalité française.

Article 4 : Aire de compétition

1. L'aire de compétition doit être plane et dépourvue de danger.
2. L'aire de compétition doit être un carré de 8 mètres de côté (mesures prises à l'extérieur). Un mètre supplémentaire est prévu sur tous les côtés, comme surface de sécurité. Cette surface totale de 10 X 10 est composée de tatamis. L'aire de sécurité de deux mètres, doit être clairement délimitée. L'aire peut être surélevée jusqu'à un mètre maximum au-dessus du niveau du sol. Cette plate-forme surélevée doit mesurer au moins douze mètres de côté de façon à inclure, à la fois, l'aire de compétition et la surface de sécurité de 2 mètres de côté.

3. Deux lignes parallèles, chacune d'un mètre de long, doivent être établies à une distance d'un mètre et demi du centre de la zone de compétition pour le positionnement des concurrents.
4. Les coaches accompagneront les athlètes dans l'aire de compétition pour les guider vers la position Rouge ou la position Bleu. Le rôle des coaches est d'être toujours à portée de main pour aider les athlètes comme requis.
5. Le Kata et l'équipe kata pour les utilisateurs de fauteuil roulant aura lieu sur un tatami d'au moins 20 mm d'épaisseur.

EXPLICATION :

I. Aucun obstacle à moins d'un mètre de périmètre extérieur de la zone de sécurité.

II. Les tatamis puzzles utilisés doivent être antidérapants. Ils doivent avoir une épaisseur minimum de 20 mm Le superviseur doit veiller à ce que les tapis ne se déplacent pas, pour éviter de constituer des blessures un danger.

Article 5 : Tenue officielle

Les compétiteurs et leurs coaches doivent porter la tenue officielle telle qu'elle est définie ci-après.

LES JUGES

- Les Juges doivent porter la tenue officielle
- La tenue officielle est la suivante :
 - Blazer bleu marine, droit, non-croisé avec deux boutons argentés.
 - Chemise blanche à manches courtes ou longues, selon les conditions climatiques prédominantes.
 - Cravate officielle sans épingle.
 - Pantalons gris uni, sans revers.
 - Chaussettes bleu foncé ou noires sans motif et chaussons d'arbitrage noirs pour utiliser sur l'aire de compétition.

LES COMPÉTITEURS

1. Les compétiteurs doivent porter, un KARATE-GI blanc sans bande ni liseré. L'écusson du club peut être porté sur le côté gauche de la veste et ne doit pas mesurer plus de 100 cm². La marque d'origine des fabricants de KARATE-GI peut être visible dans les endroits normalement acceptés (en bas et à droite de la veste et à la taille pour le pantalon). Un numéro d'identification, délivré par le Comité d'Organisation, peut être fixé au dos de la veste
2. En fonction du handicap le KARATE-GI pourra être modifié, adapté suivant les besoins.
3. Les manches de la veste ne doivent pas être retroussées. Le retrait de la veste est interdit, même pour les katas respiratoires.

4. Les compétiteurs doivent avoir les ongles coupés courts. Ils ne doivent pas porter d'objets qui puissent blesser leurs adversaires.
5. Les lunettes sont interdites. Le port des lentilles de contact souples est autorisé sous la responsabilité du compétiteur.
6. Le port de tout autre vêtement ou équipement est interdit.
7. Pour les kumité le port des gants homologués par la Fédération française de karaté et disciplines associées est obligatoire ; un des compétiteurs porte des gants rouges et l'autre des gants bleus.
8. Pour les kumité les casques, protège-dents, protège-tibias sont obligatoires pour les femmes et les hommes ou pas selon le type de handicap. Pour les hommes, la coquille est obligatoire, pour les femmes, le protège-poitrine est obligatoire.
9. Tout l'équipement de protection doit être homologué par la FF KARATÉ.
 - Le compétiteur doit porter une seule ceinture (rouge ou bleue).

LES COACHS

Les coaches doivent en tout temps pendant le tournoi, porter un survêtement et porter leur carte de coach/accompagnateur.

Liste des katas des catégories (cadets-juniors-espoirs-seniors)

Seulement les katas de la liste officielle pourront être réalisés.

CADETS, JUNIORS, ESPOIRS ET SENIORS		
<i>LES KATAS SONT CLASSES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE</i>		
ANAN	JITTE	PASSAI
ANAN DAI	JYUROKU	PINAN 1-5
ANNANKO	KANCHIN	ROHAI
AOYAGI	KANKU DAI	SAIFA (SAIHA)
BASSAI DAI	KANKU SHO	SANCHIN
BASSAI SHO	KANSHU	SANSEIRU
CHATANYARA KUSHANKU	KOSOKUN (KUSHANKU)	SANSERU
CHINTE	KOSOKUN (KUSHANKU) DAI	SEICHIN
CHINTO	KOSOKUN (KUSHANKU) SHO	SEIENCHIN
ENPI	KOSOKUN SHIHO	SEIPAI
FUKYGATA 1-2	KUMPU	SEIRUI
GANKAKU	KURURUNFA	SEISAN (SEISHAN)
GARYU	KUSANKU	SHINPA
GEKISAI (GEKSAI) 1-2	MATSUMURA ROHAI	SHINSEI
GOJUSHIHO	MATSUKAZE	SHISOCHIN
GOJUSHIHO DAI	MATUSUMURA BASSAI	SOCHIN
GOJUSHIHO SHO	MEIKYO	SUPARINPEI
HAKUCHO	MYOJO	TEKKI 1-3
HANGETSU	NAIFANCHIN (NAIHANSHIN) 1-3	TENSHO
HAUFA	NIJUSHIHO	TMORAI BASSAI
HEIAN 1-5	NIPAPO	USEISHI (GOJUSHIHO)
HEIKU	NISEISHI	UNSU (UNSHU)
ISHIMINE BASSAI	OHAN	WANKAN
ITOSU ROHAI 1-3	PACHU	WANSHU
JIIN	PAIKU	
JION	PAPUREN	

Article 6 : Les kumité

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIQUEMENT

Les compétitions en fauteuil sont autorisées en combat uniquement pour la catégorie B 2.

Le règlement appliqué est le même règlement que celui des valides. (Voir les catégories)

Les points accordés sont : 1 point pour attaque à la tête (Yuko), 2 points pour attaque au corps (Waza-ari).

(Il est en effet plus difficile de marquer au corps)

Les attaques sont limitées aux surfaces suivantes :

A – Abdomen

B – Poitrine

C – Dos

E – Côtés

F – Tête

Pour les coupes régionales, les catégories peuvent être mixées différemment afin d'accueillir le maximum de participants et possibilité d'organiser des combats dans d'autres catégories de handicap

Article 7 : Catégories et niveaux de classification

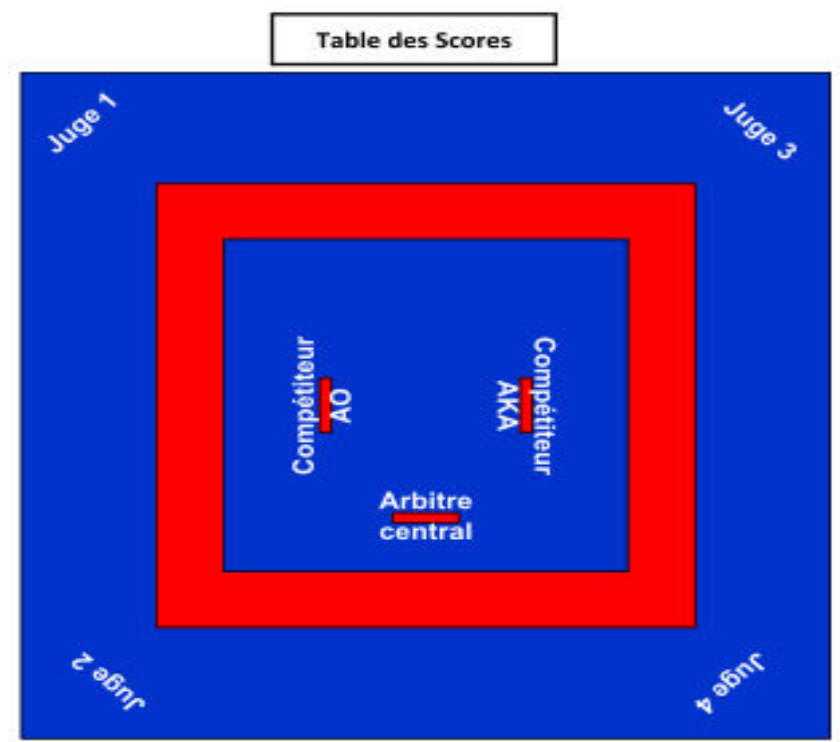
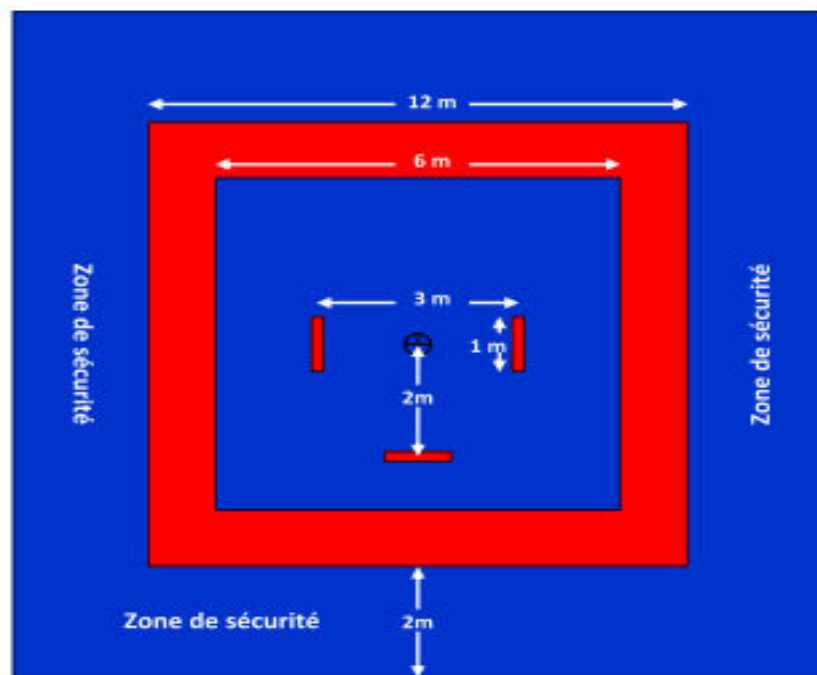
1. Il est important de noter que de nouveaux niveaux dans les classifications seront créés pour que chaque catégorie attire plus de participants.
2. La compétition peut être encore classée par âge, sexe ou même par grade de ceinture pour toutes les catégories. Une catégorie a besoin d'avoir suffisamment de concurrents pour une compétition pour être viable.

Article 8 : Règlementation et catégories de handicap pour les championnats de France

Catégorie		Handicap	
Polyhandicap	A	Atteinte motrice sévère des membres inférieurs +/- atteinte du ou des membres supérieurs + autre déficience (retard mental et/ ou déficience visuelle et/ou auditive et/ou respiratoire et/ou digestive...)	Kata
Handicap Moteur fauteuil	B1	Atteinte motrice des quatre membres Atteinte motrice des membres inférieurs avec hypotonie du tronc +/- atteinte motrice d'un ou des membres supérieurs	Kata
Handicap Moteur fauteuil	B2	Atteinte motrice des membres inférieurs avec stabilité du tronc +/- atteinte motrice d'un ou des membres supérieurs	Kata Kumité
Handicap Moteur debout	B3	Atteinte motrice du ou des membres inférieurs +/- atteinte d'un ou deux membres supérieurs	Kata uniquement
Handicap visuel	C1	Personne malvoyante.	Kata uniquement
	C2	Personne non-voyante.	Kata uniquement
Handicap auditif	D1	Personne malentendante	Kata - Kumité
	D2	Personne sourde	Kata - Kumité
Handicap Mental	E1	Handicap mental léger Division 1	Kata uniquement
	E2	Handicap mental moyen Division 2	
	E3	Handicap mental profond Division 3	
Syndrome de down	E4	Trisomie 21	
Handicap Psychique	F	Psychose, trouble du spectre de l'autisme, trouble déficitaire de l'attention +/- hyperactivité	Kata uniquement
Troubles cognitifs	G	Dyspraxie, troubles du langage, troubles de la mémoire, troubles de l'attention	Kata

Pour la validation des groupes, il faut un minimum de 3 personnes pour chacun d'eux.

Article 9 : Disposition de l'aire de compétition



4. OPEN DES JEUNES (AUX NIVEAUX DES TERRITOIRES)

Ces compétitions concernent les : Départements – Zones interdépartementales – Ligue régionales (IDF, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, Corse et les Outre-mer)

Epreuves individuelles kata et combat

L'objectif est de mettre en place un système de compétition permettant aux jeunes de faire 2 combats minimum. Durant la journée de compétition, la durée de passage pour chaque catégorie de poids devra se dérouler dans une période de temps d'environ 2 à 3 heures. (Intégrant le contrôle, la pesée, le passage de leur catégorie respective et le temps de la remise des médailles).

a. Les conditions pour y participer

L'open des jeunes n'est pas une compétition qualificative.

Les jeunes ont la possibilité de participer à cette compétition avec une seule licence (la licence de la saison sportive en cours).

(Tout licencié peut s'inscrire à une compétition Open des jeunes sur tout le territoire national).

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

b. Les modalités et le déroulement

La compétition est organisée en système de double tableau :

Tableau principal (1^{ère} division) et tableau secondaire (2^{ème} division)

Chaque participant est inscrit dans le tableau principal spécifique à sa catégorie d'âge et de poids. A l'issue du 1^{er} tour les gagnants restent sur le tableau principal 1^{ère} division et les autres sont transférés sur le tableau secondaire correspondant à la 2^{ème} division.

Open 1^{ère} Division

Le vainqueur de chaque catégorie d'âge et de poids du tableau principal est déclaré vainqueur de l'Open des jeunes 1^{ère} division.

Open 2^{ème} Division

Le vainqueur de chaque catégorie d'âge et de poids du tableau secondaire est déclaré vainqueur de l'open des jeunes 2^{ème} Division.

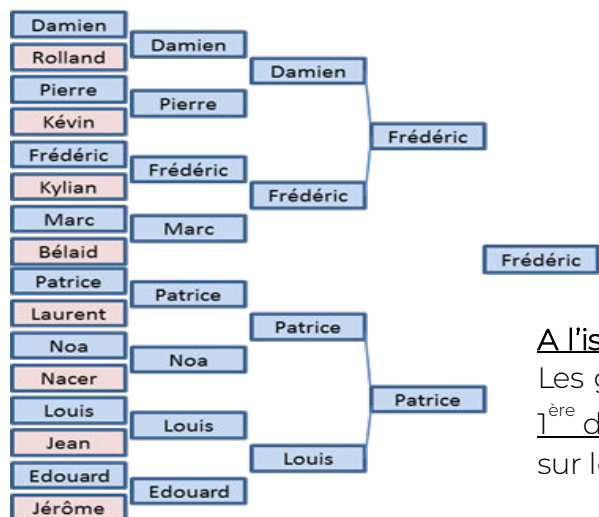
La durée des combats : Pupilles masculins/féminins : 1 minute 30 secondes.

Benjamins masculins/féminins : 2 minutes.

Exemple du double tableau avec 16 participants

(Le principe reste le même quel que soit le nombre de participants)

Tableau principal (avant le 1^{er} tour)



A l'issue du 1^{er} tour :

Les gagnants (en bleu) restent sur le tableau 1^{ère} division, les autres (en rose) sont transférés sur le tableau 2^{ème} division.

TABLEAU 1^{ère} DIVISION

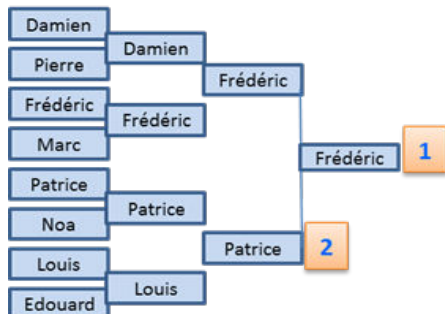
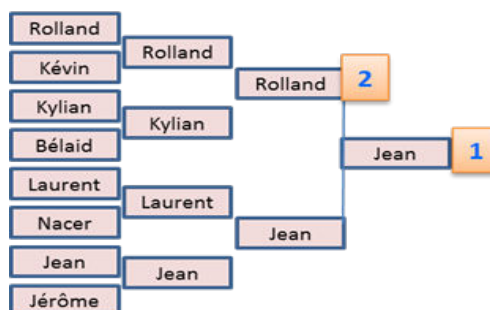


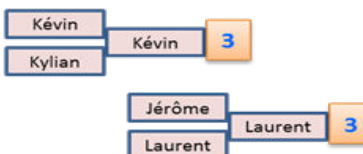
TABLEAU 2^{ème} DIVISION



REPECHAGE



REPECHAGE



Mise en œuvre

Open des jeunes des départements

Les comités départementaux organisent cette compétition pour les jeunes des catégories poussins, pupilles et benjamins.

L'organisation de cette compétition est particulière à chaque département. Elle peut se dérouler sur un jour, un week-end ou deux week-ends en fonction du nombre de licenciés dans chaque département.

Open des jeunes des Départements & Territoires d'outre-mer et de la ligue Corse

Ces organismes organisent cette compétition pour les jeunes des catégories pupilles, benjamins et minimes.

Open des jeunes des zones interdépartementales et des ligues régionales (Ile de France, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

Ces organismes organisent cette compétition pour les jeunes des catégories pupilles, benjamins et minimes.

Nous retrouvons les mêmes cas de figure concernant la mise en œuvre et la programmation pour ces organismes. Il appartient donc à ceux-ci d'adapter la compétition sur un jour, un week-end ou deux week-ends en fonction du découpage géographique et du nombre de licenciés.

L'annexe suivante

L'annexe suivante est une proposition de programmation d'une journée type.

La programmation est non exhaustive. Chaque organisme adapte la mise en œuvre et la programmation de l'Open des jeunes en fonction de ses exigences spécifiques.

Exemple de programmation d'une journée type

Catégories Poussins-Pupilles-Benjamins (Moyenne de 16 à 24 participants par tableau)

Pupilles féminines (combats 1 mn 30)

- 09h00-09h30 : contrôle et pesée -25 kg/-30 kg/-35 kg/-40 kg/-45kg/+45 kg
- 09h30-11h00 : déroulement des combats
- 11h00-11h15 : remise des médailles

Pupilles masculins (combats 1 mn 30)

- 10h00-10h30 : contrôle et pesée -25 kg/-30 kg/-35 kg/-40 kg/-45kg/-50 kg/+50 kg
- 11h00-12h30 : déroulement des combats
- 12h30-12h45 : remise des médailles

Poussines (combats 1 mn 30)

- 11h30-12h00 : contrôle et pesée -20 kg/-25 kg/-30 kg/-35kg/-40 kg/ +40 kg
- 12h30-14h00 : déroulement des combats
- 14h00-14h15 : remise des médailles

Poussins (combats 1 mn 30)

- 13h00-13h30 : contrôle et pesée -20 kg/-25 kg/-30 kg/-35kg/-40 kg/ -45 kg/ +45 kg
- 14h00-15h30 : déroulement des combats
- 15h30-15h45 : remise des médailles

Benjamines (combats 2 mn)

- 14h30-15h00 : contrôle et pesée -30 kg/-35 kg/-40 kg/-45kg/-50 kg/+50 kg
- 15h30-17h00 : déroulement des combats
- 17h00-17h15 : remise des médailles

Benjamins (combats 2mn)

- 16h00-16h30 : contrôle et pesée -30 kg/-35 kg/-40 kg/-45kg/-50 kg/-55 kg/ +55 kg
- 17h00-18h30 : déroulement des combats
- 18h30-18h45 : remise des médailles

Prévoir 30 mn supplémentaires d'impondérables sur l'ensemble de la journée.

Prévoir également environ 30 mn supplémentaires dans la programmation, (en fonction du nombre de participants et du nombre de tatamis disponibles).

5. COUPE DE FRANCE DES CORPORATIONS INTERGENERATIONNELLES

a. Epreuve individuelle

Ne sont pas autorisés à participer :

- Les athlètes médaillés aux Coupes de France, aux Championnats de France, aux Opens de France dans les épreuves Kata et Combat individuelles de la saison passée et de la saison en cours.
- Les internationaux et membres des équipes de France.

Ces mesures ne s'appliquent pas :

- Aux catégories benjamins et vétérans
- Pour les athlètes médaillés au championnat de France UNSS, la coupe de France corpo intergénérationnelle, les coupes de France zones sud et nord, les compétitions nationales de styles, les coupes nationales combinées.

Sur-classement

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est possible.

Un compétiteur ayant été surclassé, ne peut pas participer, lors de cette compétition, dans sa catégorie d'origine.

Modalités et déroulement de la compétition

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Un compétiteur ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie d'âge.

KATAS MASCULINS ET FEMININS

Catégories d'âges : benjamins, minimes, cadets, juniors, seniors, vétérans.

Les catégories vétérans - féminines et masculins

- Vétérans 1 de 35 à 45 ans ;
- Vétérans 2 de 46 à 55 ans ;
- Vétérans 3 de 56 à 65 ans ;
- Vétérans 4, 66 ans et plus.

Catégorie des BENJAMINS

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2ème tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage ».

Exemple pour la catégorie benjamins

1er tour	2ème tour	3ème tour	4ème tour	5ème tour	6ème tour	7ème tour
Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassaï daï

1^{er} kata représenté
(1^{er} joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

2^{ème} kata représenté
(2^{ème} et dernier joker utilisé)

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales.

« Voir annexe ».

Catégories des MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS, VETERANS :

Un kata différent doit être exécuté à chaque tour, des éliminatoires jusqu'en finale et finale de repêchage.

Pour les MINIMES :

Lors des demi-finales et de la finale ainsi que les demi-finales des repêchages et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata de la liste CADETS/JUNIORS/SENIORS. « Voir en annexe ».

COMBATS MASCULINS ET FEMININS

Catégories d'âges : benjamins, minimes, cadets, juniors, seniors, vétérans.

Catégories de poids : (Cf à l'article III – Tableaux des catégories d'âges et de poids).

Les catégories vétérans - féminines et masculins

- Vétérans 1 de 35 à 45 ans ;
- Vétérans 2 de 46 à 55 ans ;
- Vétérans 3 de 56 à 65 ans ;
- Vétérans 4, 66 ans et plus.

Durée des combats : Pour toutes les catégories d'âges : 2 minutes

b. Epreuve par équipe

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

Inscriptions

Les inscriptions en ligne sont effectuées par les clubs (cf. à l'article V – Règles générales et déroulement des compétitions)

Nationalité

Cf. Article V – Règles générales et déroulement des compétitions

Modalités et déroulement de la compétition

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

COMBATS EQUIPES SENIORS Masculines et Féminines

- Catégories d'âges : SENIORS, avec possibilité de surclasser des juniors
- Composition des équipes masculines : 3 compétiteurs + 1 remplaçant
- Composition des équipes féminines : 3 compétitrices + 1 remplaçante

KATAS EQUIPES MIXTES (Pas de présentation de BUNKAI)

Catégories d'âges : SENIORS, avec possibilité de surclasser des juniors

Les équipes doivent exécuter un kata différent à chaque passage ; des éliminatoires jusqu'en finale, repêchage et finale de repêchage.

Durée des combats : Masculins et féminins : 2 minutes

6. COUPES EQUIPES KATA POUSSINS-PUPILLES & BENJAMINS-MINIMES (AUX NIVEAUX DES TERRITOIRES)

Règles générales

Ces organismes peuvent, à leur initiative, organiser des compétitions de préparations, mais non qualificatives.

- Les équipes BENJAMINS-MINIMES masculines comprennent 3 membres.
- Les équipes BENJAMINES-MINIMES féminines comprennent 3 membres.

Une compétition est organisée pour les équipes masculines, et une autre pour les équipes féminines.

Les équipes POUSSINS-PUPILLES comprennent 3 membres masculins ou féminins ou mixtes.

Une seule compétition est organisée pour toutes les équipes qui peuvent indifféremment être masculines ou féminines ou encore mixtes.

Modalités et déroulement de la compétition

La compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Dans la catégorie des POUSSINS/PUPILLES et BENJAMINS/MINIMES, Les équipes doivent exécuter un kata différent à chaque passage.

Pour les POUSSINS/PUPILLES et les BENJAMINS/MINIMES, lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), l'équipe peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales de la catégorie supérieure. « Voir en annexe ».

7. COUPES COMBINEES KATA-COMBAT (AUX NIVEAUX DES TERRITOIRES)

a. Epreuve individuelle pupilles & benjamins

Modalités et déroulement de la compétition

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

A chaque tour :

Les compétiteurs AKA et AO présentent simultanément le kata de leur choix, choisi dans la liste correspondant à leur catégorie. (Liste des KATAS par catégorie « Voir en annexe »)

- Le vainqueur du kata obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus,
- Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.
- Le score du kata est affiché sur le tableau de marquage.

A l'issue des démonstrations des katas, les accompagnateurs des enfants participent à l'équipement des enfants pour les combats.

Immédiatement, les 2 compétiteurs se mettent face à face et combattent.

Le combat prend fin, quand l'un des compétiteurs a pris un avantage de huit points sur son adversaire, en tenant compte des points du kata ou à défaut à la fin du temps.

Le compétiteur ayant obtenu le plus de points cumulés en kata et combat est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité, la décision par « Hantei » tiendra compte du kata et du combat

Choix des katas

Les compétiteurs doivent exécuter un kata différent à chacun des 3 premiers tours.

Pour les tours suivants, les compétiteurs peuvent reprendre un des 3 katas exécutés lors des premiers tours.

Mais aux 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} tours, les katas exécutés doivent être différents les uns des autres.

Dans la catégorie des Benjamins, la présentation d'un kata supérieur est seulement autorisée dans la rencontre de finale.

Durée des combats

Pupilles catégories féminines et masculines : 1 minute 30 secondes

Benjamins catégories féminines et masculines : 2 minutes

b. Epreuve individuelle minimes-cadets-juniors-seniors

Modalités et déroulement de la compétition

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Les compétiteurs exécutent leur Kata suivi du Combat.

Éliminatoires :

Les compétiteurs AKA et AO présentent simultanément le kata imposé. (Liste des KATAS par catégorie « Voir en annexe »).

½ Finale et Finale :

Les katas libres sont exécutés séparément par AKA et AO.

Dans la catégorie des minimes, la présentation d'un kata supérieur est seulement autorisée dans la rencontre de finale

Le vainqueur du kata obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le score du kata est affiché sur le tableau de marquage.

Aussitôt après, les deux compétiteurs se mettent face à face et combattent.

Le combat prend fin quand l'un des compétiteurs a pris un avantage de huit points sur son adversaire, en tenant compte des points du kata, ou à défaut à la fin du temps.

Le compétiteur ayant obtenu le plus de points cumulés en kata et combat est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité, la décision par « Hantei » tiendra compte du kata et du combat

- Catégories de poids SENIORS MASCULINS ET FEMININS : OPEN
- Catégories de poids JUNIORS MASCULINS ET FEMININS : OPEN
- Catégories de poids CADETS : - 50 kg/ - 60 kg/ - 70 kg/ + 70 kg
- Catégories de poids CADETTES : - 47 kg/ - 54 kg/ + 54 kg
- Catégories de poids des MINIMES MASCULINS : - 45 kg/ - 55 kg/ - 65 kg/ + 65 kg
- Catégories de poids MINIMES FEMININES : - 45 kg / - 50 kg / + 50 kg

Durée des combats

Catégories féminines et masculines : 2 minutes

c. Epreuve équipe seniors

Modalités et déroulement de la compétition

Compétition par équipe mixte

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Les équipes mixtes comprennent 5 membres (3 masculins et 2 féminines) dont 3 combattent (2 masculins et 1 féminine) à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 3 membres (2 masculins et 1 féminine).

Les compétiteurs sont tous membres de l'équipe. Il n'y a pas de remplaçant déterminé.

Le vainqueur du kata obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

En cas d'égalité de Victoires, le résultat sera déterminé par le nombre de Points marqués par les équipes.

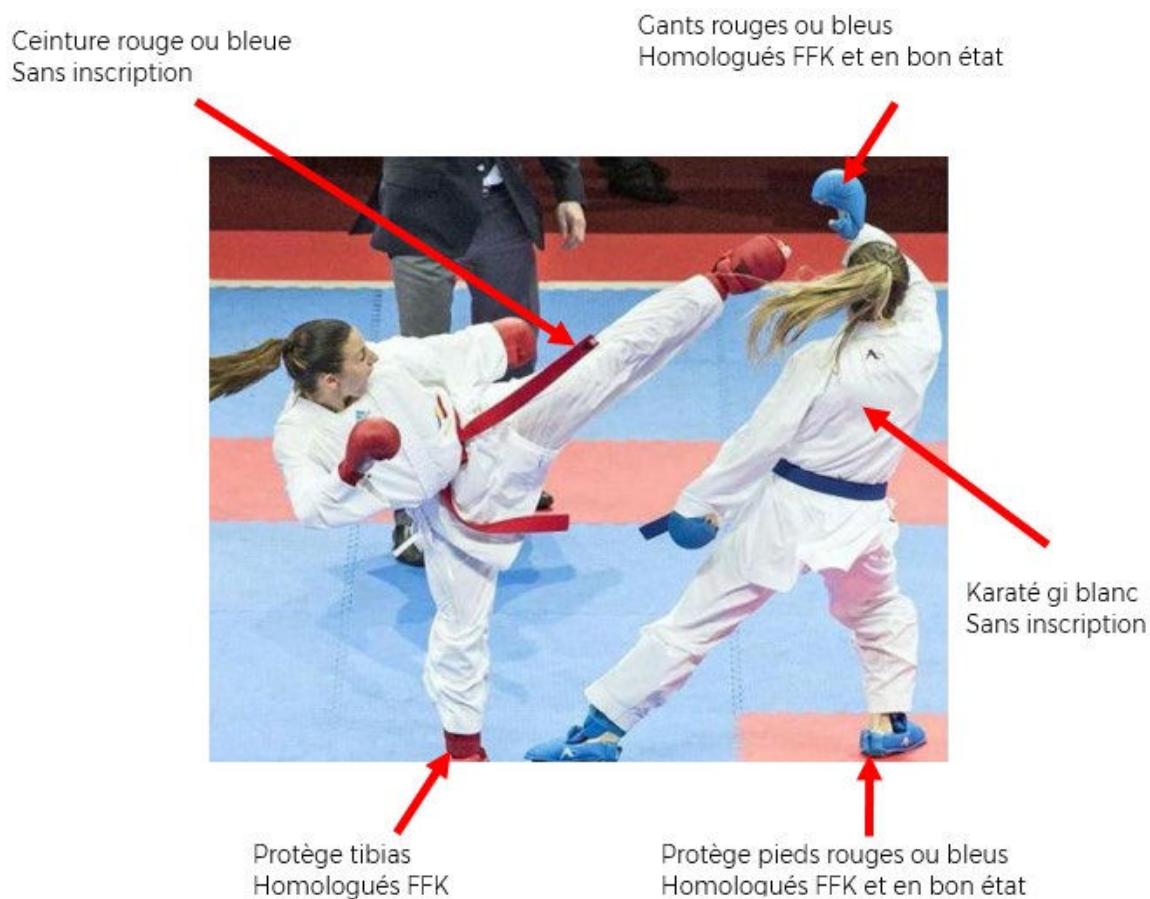
En cas d'égalité de Victoires et de Points, les équipes seront départagées de la façon suivante :

- Tirage au sort pour déterminer si c'est un combat ou un kata qui départagera les équipes.
- Si c'est un combat : Tirage au sort afin de déterminer si c'est une féminine ou un masculin qui combattront. (Les équipes choisissent le ou la combattant(e)).
- Si c'est un kata : Les équipes choisissent le ou la combattant(e), un masculin peut être opposé à une féminine.

Durée des combats : 2 minutes

VIII. PROTECTIONS & TENUES SPORTIVES REGLEMENTEES

1. PROTECTION DE COMBAT



Protège dents

**Cheveux propres / coupés ou attachés
Sans barrettes ni bandeau**

Coquille

ou

**Protège poitrine
Sans inscription**

Lentilles autorisées

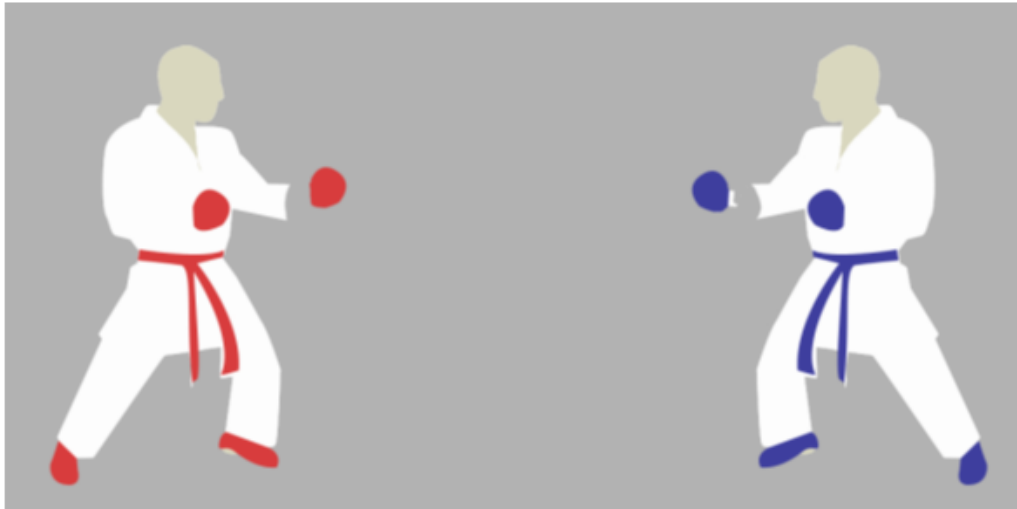
Sous la responsabilité du compétiteur (trice)

(Cahier des charges des protections de combat, sur le site fédéral. Cliquez sur l'onglet compétitions, vous le trouverez dans documents)

<https://www.ffkarate.fr/competitions/reglementation-competitions-darbitrage/>

2. TENUE SPORTIVE REGLEMENTEE DE COMBAT

KARATE-GI : Blanc sans bandes ni liseré



Manches

Minimum : couvrir la moitié de l'avant-bras
Maximum : couvrir le poignet
Ne doivent pas être retroussées

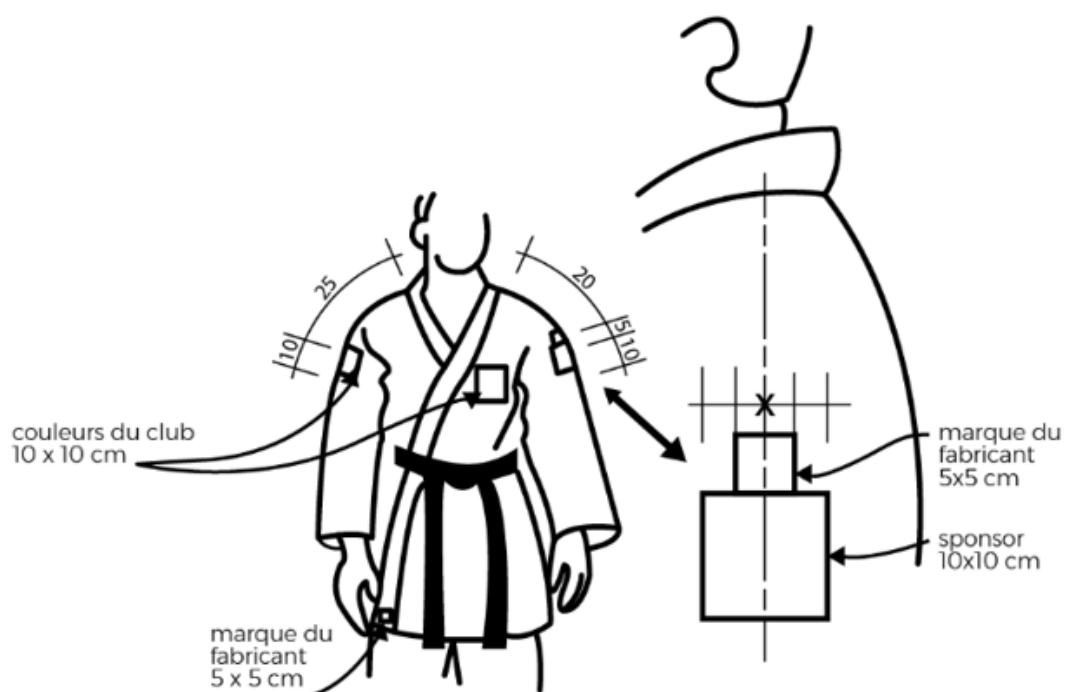
Veste

Minimum : couvrir les hanches
Maximum : 3/4 de la cuisse
T-shirt (pour les compétitrices)

IX. MARQUAGE

MARQUAGE AUTORISE SUR LE KIMONO

- Couleurs du club sur le côté gauche de la veste et sur la manche droite. Dimensions maximales 100 cm
- Marquage du fabricant : au bas et sur le devant de la veste, sur une manche et au niveau haut du dos sous le col.



X. ANNEXES

1. LISTE DES KATAS

POUSSINS			
SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
TAIKYOKU SHODAN	TAIKYOKU SHODAN	JUNI NOKATA SHODAN Ou DAI ICHI DO SAI	SHIHOU UKE ICHI
TAIKYOKU NIDAN	TAIKYOKU NIDAN	JUNI NOKATA NIDAN Ou DAI NI DO SAI	SHIHOU UKE NI
TAIKYOKU SANDAN	TAIKYOKU SANDAN	JUNI NOKATA SANDAN Ou DAI SAN DO SAI	SHIHOU UKE SAN
HEIAN SHODAN	PINAN NIDAN	PINAN SHODAN	FUKIYU KATA ICHI
HEIAN NIDAN	PINAN SHODAN	PINAN NIDAN	FUKIYU KATA NI

PUPILLES			
SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
TAIKYOKU SHODAN	TAIKYOKU SHODAN	JUNI NOKATA SHODAN Ou DAI ICHI DO SAI	SHIHOU UKE ICHI
TAIKYOKU NIDAN	TAIKYOKU NIDAN	JUNI NOKATA NIDAN Ou DAI NI DO SAI	SHIHOU UKE NI
TAIKYOKU SANDAN	TAIKYOKU SANDAN	JUNI NOKATA SANDAN Ou DAI SAN DO SAI	SHIHOU UKE SAN
HEIAN SHODAN	PINAN NIDAN	PINAN SHODAN	FUKIYU KATA ICHI
HEIAN NIDAN	PINAN SHODAN	PINAN NIDAN	FUKIYU KATA NI
HEIAN SANDAN	PINAN SANDAN	PINAN SANDAN	GEKISAI DAI ICHI
HEIAN YODAN	PINAN YODAN	PINAN YODAN	GEKISAI DAI NI
HEIAN GODAN	PINAN GODAN	PINAN GODAN Ou SHINSEI 1 et 2	
KATAS DE FINALE ET FINALE DE REPECHAGE			
BASSAI DAI	BASSAI	BASSAI DAI	SAIFA

BENJAMINS			
SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
5 HEIAN	5 PINAN	5 PINAN SHIN SEI 1 et 2	FUKIYU KATA ICHI et NI
TEKKI	NAIFANSHI SHODAN	NAIFANSHI SHODAN	GEKISAI DAI ICHI GESIKAI DAI NI
BASSAI DAI	BASSAI	BASSAI DAI	SAIFA
KATAS DE FINALE ET FINALE DE REPECHAGE			
KANKU DAI	KUSHANKU	KOSOKUN DAI	SEIUNCHIN
EMPI	WANSHU	SAIFA	SHISOUCHIN
JION	JION	SEIENCHIN	SANSEIRU
		JION SEIPAI	SEIPAI

MINIMES			
SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
5 HEIAN	5 PINAN	5 PINAN SHIN SEI 1 et 2	FUKIYU KATA ICHI et NI
TEKKI	NAIFANSHI SHODAN	NAIFANSHI SHODAN	GEKISAI DAI ICHI GESIKAI DAI NI
BASSAI DAI	BASSAI	BASSAI DAI	SAIFA
KANKU DAI	KUSHANKU	KOSOKUN DAI	SEIUNCHIN
EMPI	WANSHU	SAIFA	SHISOUCHIN
JION	JION	SEIENCHIN	SANSEIRU
		JION SEIPAI	SEIPAI

2. LISTE NON EXHAUSTIVE DE LA FEDERATION MONDIALE DE KARATE

Seulement les katas de la liste officielle pourront être réalisés.

CADETS, JUNIORS, ESPOIRS ET SENIORS
LES KATAS SONT CLASSES PAR ORDRE ALPHABETIQUE

1	Anan	35	Jiin	69	Passai
2	Anan Dai	36	Jion	70	Pinan Shodan
3	Ananko	37	Jitte	71	Pinan Nidan
4	Aoyagi	38	Juroku	72	Pinan Sandan
5	Bassai	39	Kanchin	73	Pinan Yondan
6	Bassai Dai	40	Kanku Dai	74	Pinan Godan
7	Bassai Sho	41	Kanku Sho	75	Rohai
8	Chatanyara Kusanku	42	Kanshu	76	Saifa
9	Chibana No Kushanku	43	Kishimoto No Kushanku	77	Sanchin
10	Chinte	44	Kousoukun	78	Sansai
11	Chinto	45	Kousoukun Dai	79	Sanseiru
12	Enpi	46	Kousoukun Sho	80	Sanseru
13	Fukyugata Ichi	47	Kururunfa	81	Seichin
14	Fukyugata Ni	48	Kusanku	82	Seienchin (Seiyunchin)
15	Gankaku	49	Kyan No Chinto	83	Seipai
16	Garyu	50	Kyan No Wanshu	84	Seiryu
17	Gekisai (Gekesai) 1	51	Matsukaze	85	Seishan
18	Gekisai (Gekesai) 2	52	Matsumura Bassai	86	Seisan (Sesan)
19	Gojushiho	53	Matsumura Rohai	87	Shiho Kousoukun
20	Gojushiho Dai	54	Meikyo	88	Shinpa
21	Gojushiho Sho	55	Myojo	89	Shinsei
22	Hakucho	56	Naifanchin Shodan	90	Shisochin
23	Hangetsu	57	Naifanchin Nidan	91	Sochin
24	Haufa (Haffa)	58	Naifanchin Sandan	92	Suparinpei
25	Heian Shodan	59	Naihanchi	93	Tekki Shodan
26	Heian Nidan	60	Nijushiho	94	Tekki Nidan
27	Heian Sandan	61	Nipaipo	95	Tekki Sandan
28	Heian Yondan	62	Niseishi	96	Tensho
29	Heian Godan	63	Ohan	97	Tomari Bassai
30	Heiku	64	Ohan Dai	98	Unshu
31	Ishimine Bassai	65	Oyadomari No Passai	99	Unsu
32	Itosu Rohai Shodan	66	Pachu	100	Useishi
33	Itosu Rohai Nidan	67	Paiku	101	Wankan
34	Itosu Rohai Sandan	68	Papuren	102	Wanshu

3. ANNEXE LISTE DES KATAS - COMPETITIONS COMBINEES KATAS / COMBATS

LISTE DES KATAS COMPETITION COMBINE MINIMES					
TOUR	SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	SHOTOKAI	GOJU RYU
Qualifications Tirage au sort	Heian nidan Heian sandan Heian yodan Heian godan	Pinan shodan Pinan sandan Pinan yodan Pinan godan	Pinan shodan Pinan sandan Pinan yodan Pinan godan	Heian nidan Heian sandan Heian yodan Heian godan	Sanchin Gekisaïdai ichi Geki saï dai ni Saïfa
1/4 finales Tirage au sort	Tekki shodan Bassai dai Kanku dai	Naïfanchi shodan Bassai Kushanku	Naïfanchi shodan Bassai dai Kosokun dai	Tekki shodan Bassai dai Kanku dai	Saïfa Seyunchin Sanchin
1/2 finale Liste Minimés	Tekki shodan Bassai dai Kanku dai Jion Empi	Naïfanchi shodan Bassai Kushanku Wanshu Jion	Naïfanchi shodan Bassai dai Kosokun dai Saïfa Seienchin Jion Seipa	Tekki shodan Bassai dai Kanku dai Jion Empi	Saïfa Seyunchin sanchin Shisouchin Sanseiru Seipa
Finale et place de 3 ^{ème} KATA libre	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF

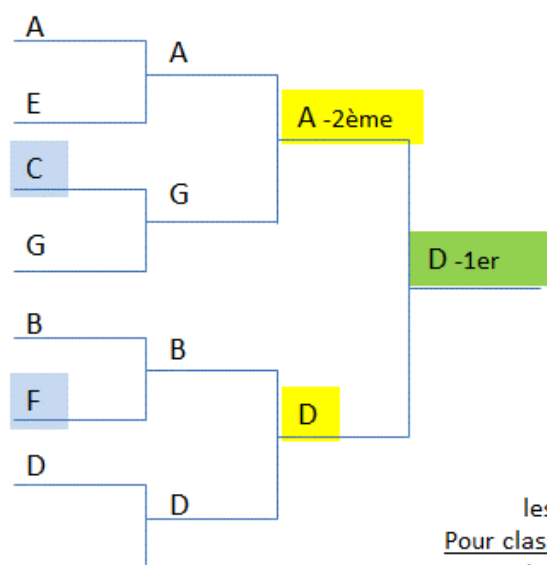
LISTE DES KATAS COMPETITION COMBINE CADETS A SENIORS					
TOUR	SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	SHOTOKAI	GOJU RYU
Qualifications Tirage au sort	Heian nidan Heian sandan Heian yodan Heian godan	Pinan shodan Pinan sandan Pinan yodan Pinan godan	Pinan shodan Pinan sandan Pinan yodan Pinan godan	Heian nidan Heian sandan Heian yodan Heian godan	Sanchin Gekisaïdai ichi Geki saï dai ni Saïfa
1/4 finales Tirage au sort	Tekki shodan Bassai dai Kanku dai	Naïfanchi shodan Bassai Kushanku	Naïfanchi shodan Bassai dai Kosokun dai	Tekki shodan Bassai dai Kanku dai	Saïfa Seyunchin Sanchin
Finale et place de 3 ^{ème} KATA libre	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF

4. EXEMPLES DE TABLEAUX POUR LES COMPETITIONS QUALIFICATIVES

EXEMPLES DE TABLEAUX
POUR LES COMPETITIONS QUALIFICATIVES
COMBAT ET KATA
DES CATEGORIES MINIMES A SENIORS
CONCERNANT LES ORGANES DECONCENTRES DE LA FFK

Exemple de classement pour une compétition qualificative 6 qualifiés pour 7 participants

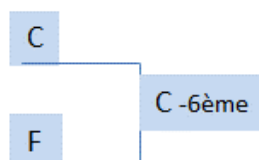
1/4 finale 1/2 finale finale
↓ ↓ ↓



Classement

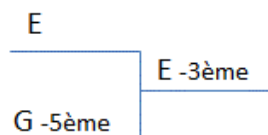
1 : D
2 : A
3 : E
3 : B
5 : G
5 : C

les 5 premiers sont
les deux finalistes et les compétiteurs repêchés.
Pour classer le 6^{ème} la déclinaison s'effectue en 1/4 de finale.
Un combat supplémentaire entre les compétiteurs C et F non
classés initialement est effectué pour définir et classer le 6^{ème}



Repêchage des athlètes ayant été battus par les 2 finalistes

Demi tableau du haut

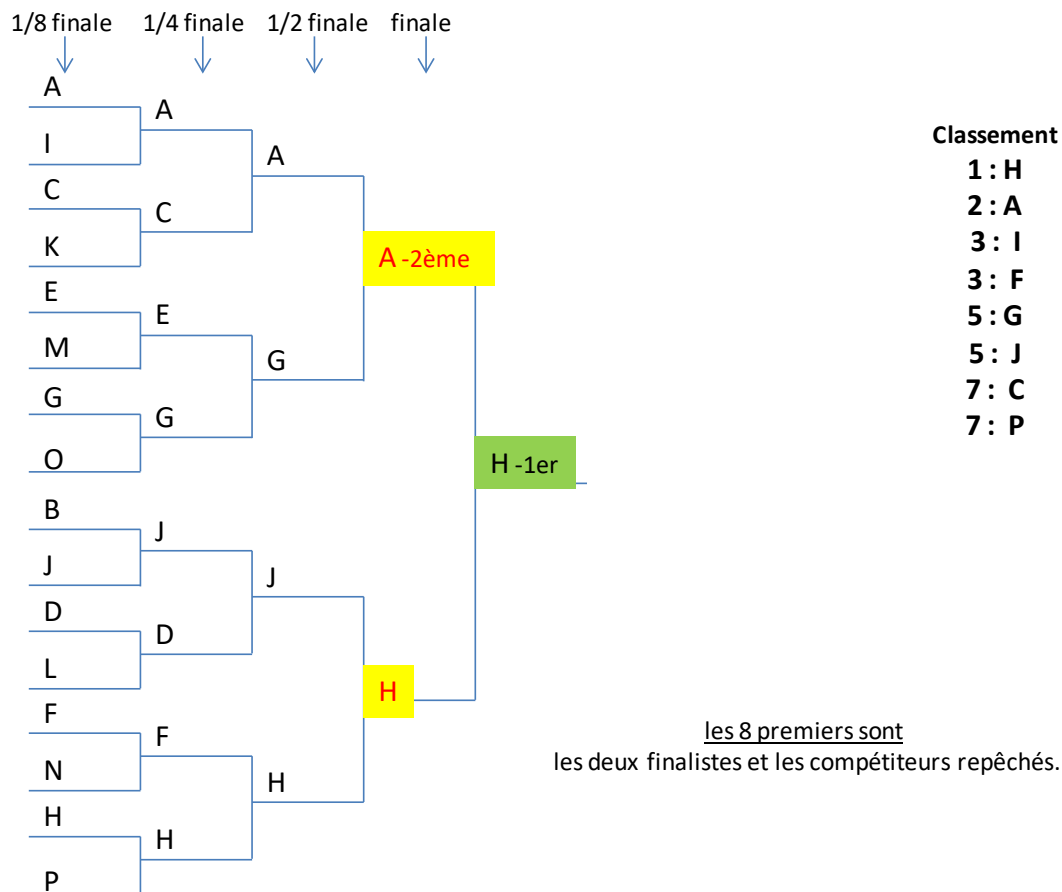


Demi tableau du bas

B -3ème

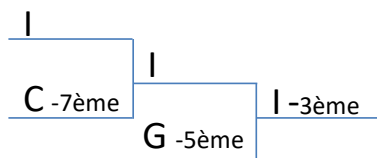
Du fait que D le finaliste saute un tour
en 1/4 de finale, il y a un combat de
repêchage en moins sur le
demi tableau du bas

Exemple de classement pour une compétition qualificative
8 qualifiés pour 16 participants

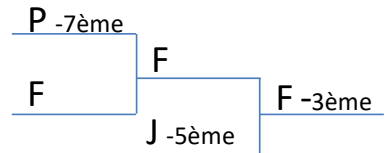


Repêchage des athlètes ayant été battus par les 2 finalistes

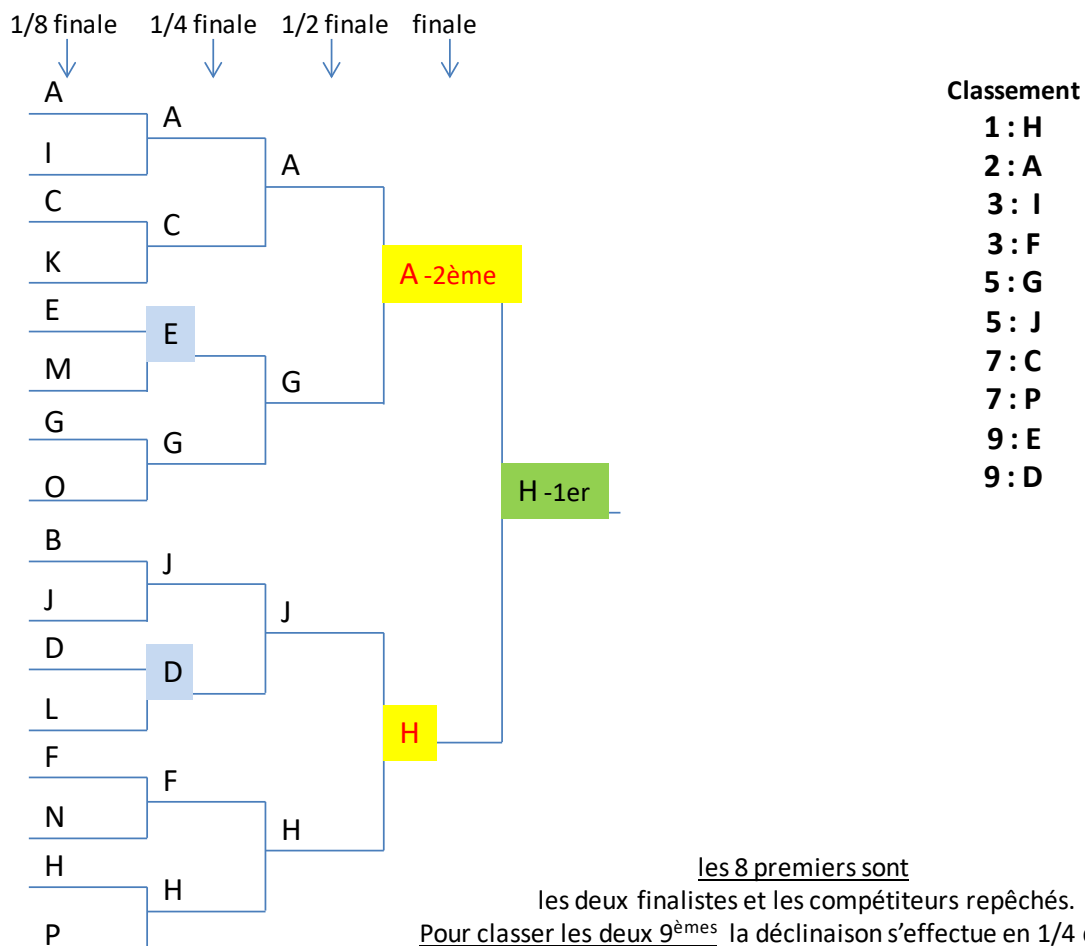
Demi tableau du haut



Demi tableau du bas



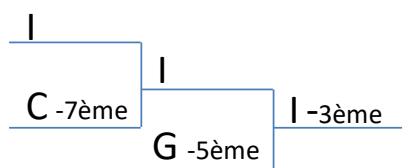
Exemple de classement pour une compétition qualificative
10 qualifiés pour 16 participants



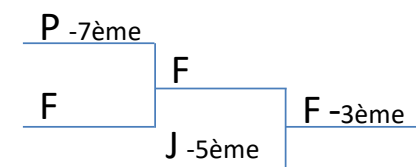
les 8 premiers sont
 les deux finalistes et les compétiteurs repêchés.
Pour classer les deux 9^{èmes} la déclinaison s'effectue en 1/4 de finale.
 Les 2 compétiteurs E et D non classés initialement sont définis et
 classer respectivement aux places de 9^{ème} (9^{ème} et 10^{ème} places)

Repêchage des athlètes ayant été battus par les 2 finalistes

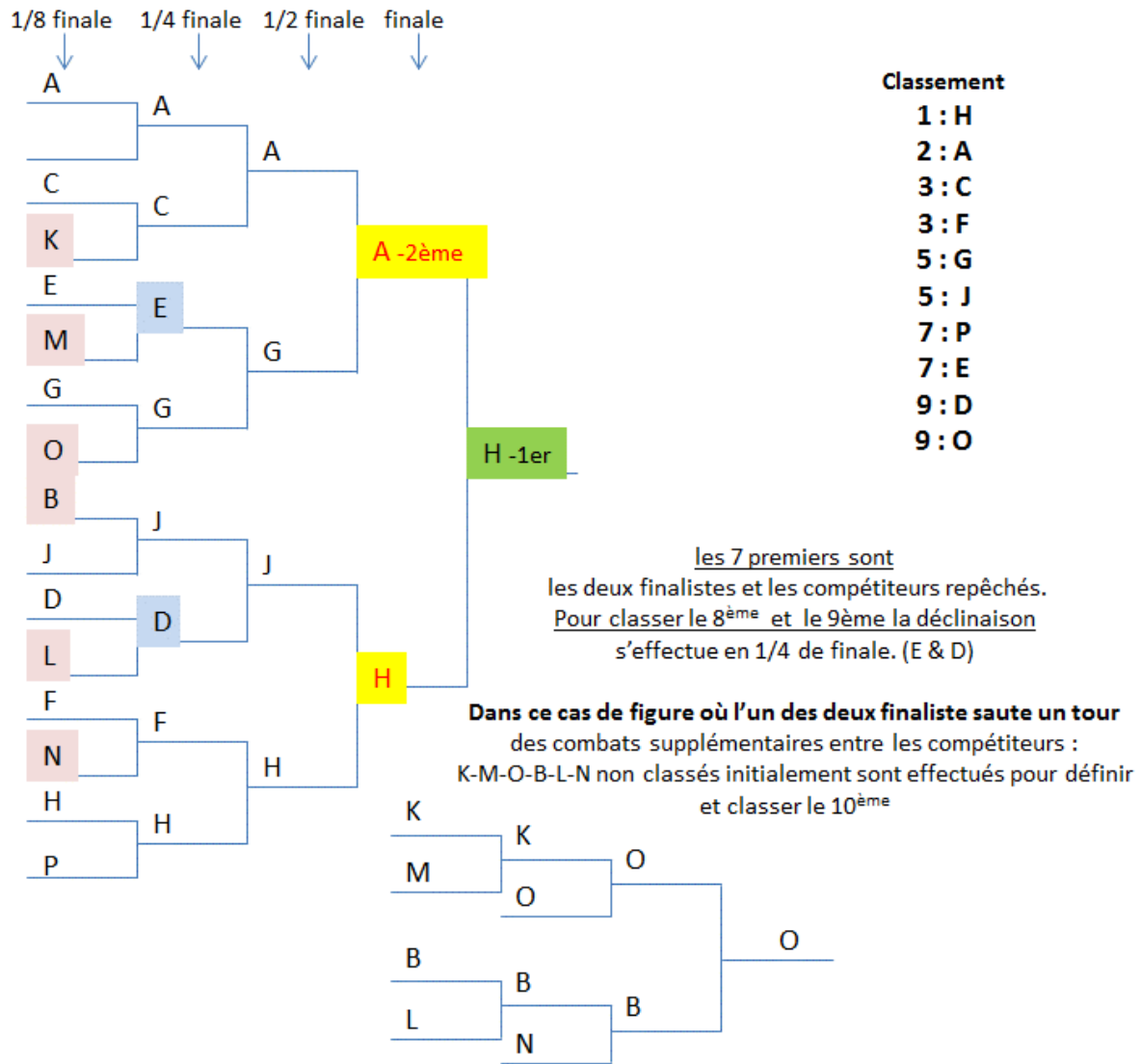
Demi tableau du haut



Demi tableau du bas



Exemple de classement pour une compétition qualificative 10 qualifiés pour 14 participants



Repêchage des athlètes ayant été battus par les 2 finalistes

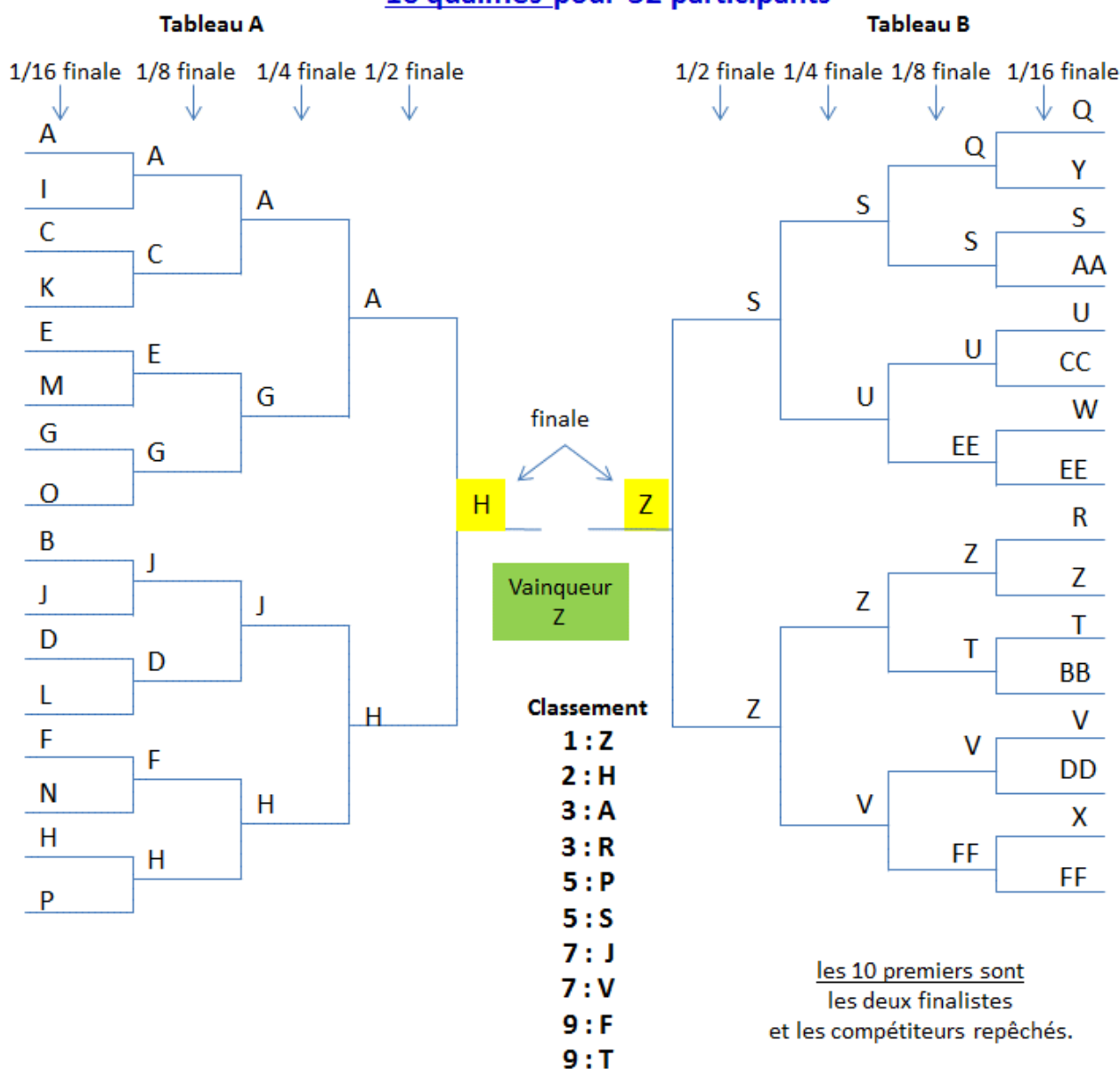
Demi tableau du haut

G -5^{ème}

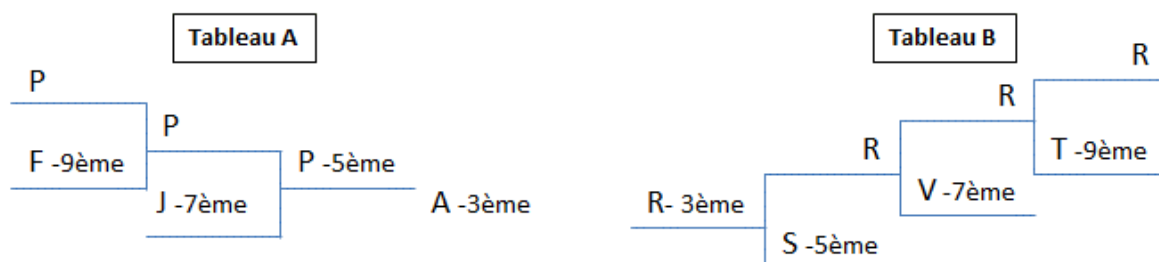
Demi tableau du bas

P -7^{ème}
F -3^{ème}
J -5^{ème}

Exemple de classement pour une compétition qualificative 10 qualifiés pour 32 participants



Repêchage des athlètes ayant été battus par les 2 finalistes



5. EXEMPLES DE FORMULES DE COMPETITIONS D'ANIMATIONS NON OFFICIELLES

Ces compétitions sont organisées à l'initiative des départements, des zones interdépartementales, des ligues régionales et des clubs



Aucune compétition ne doit être organisée pour la catégorie des mini-poussins.

Cette catégorie peut participer exclusivement à des animations

Pour ces types de compétitions, la licence de la saison sportive en cours est suffisante pour pouvoir y participer

Le relais des maîtres (Pas de mini-poussins)

Il s'agit d'une compétition de combats par équipe de 3 membres.

Sa particularité réside dans le fait que chaque membre d'une équipe rencontre tous les autres membres de l'équipe adverse. Une rencontre compte donc neuf combats.

Les points s'additionnent au fur et à mesure des rencontres sans que le compteur qui totalise les points soit remis à zéro.

Les changements de combattants s'effectuent dès qu'une équipe atteint 5 points ou un multiple de 5 (10, 15, 20, etc ...) ou si le temps maximum d'un combat est atteint. Ce temps varie d'une minute à 3 minutes en fonction de l'âge des compétiteurs.

La coupe du petit samouraï (Pas de mini-poussins)

Il s'agit d'une compétition combats réservée aux enfants et aux jeunes.

Forme de la compétition :

- Etablissement de poules de 3 combattants ;
- A l'issue des combats de poule, chaque combattant est classé dans un tableau de compétition selon un modèle préconisé ;
- En fonction du nombre de participants, le tableau de compétition est réalisé avec simple ou double repêchage.

Les kimonos d'or (Pas de mini-poussins)

Il s'agit d'une compétition katas. Elle peut concerner les compétiteurs de tous âges du débutant au confirmé.

Forme de la compétition :

1. 1^{er} passage noté ; choix du kata par le compétiteur dans une liste imposée ;
2. Placement de tous les compétiteurs du premier au dernier ;
3. Etablissement du tableau de compétition selon le modèle préconisé ;
4. Exécution des rencontres du tableau ; désignation du vainqueur ;
5. Etablissement du classement de tous les compétiteurs.

Le kata imposé au 1^{er} tour peut-être repris dans les tours suivants.

Dans le tableau, les concurrents effectuent un kata différent à chaque série de trois tours.

Pour la finale ou le match pour la 3^{ème} place, le compétiteur peut reprendre n'importe quel kata déjà effectué, même au tour précédent.

Les kimonos d'or peuvent être organisés par équipes avec le même règlement. Il n'y a pas de bunkai à réaliser à aucun stade de la compétition.

Le challenge des jeunes (Pas de mini-poussins)

Le Challenge des jeunes est une manifestation destinée aux jeunes karatékas dès leurs premières années d'adhésion à la FFK.

Conçu comme une animation préparatoire à la compétition, il doit permettre à chacun des participants de réaliser un grand nombre de confrontations : katas et combats, en un temps très contraint d'environ une heure trente.

Le présent règlement précise chacun des points de l'organisation du Challenge.

a. Le relai des maîtres

GENERALITES

Il s'agit d'une compétition de combats par équipe de 3 membres (une personne supplémentaire, le remplaçant, est acceptée en cas de blessures de l'un des membres de l'équipe).

Sa particularité réside dans le fait que chaque membre d'une équipe rencontre tous les autres membres de l'équipe adverse.

Une rencontre compte donc neuf matchs (noté M dans chacun des tableaux : M1, M2, M3...M9).

ADDITION DES POINTS

Les points s'additionnent au fur et à mesure des rencontres sans que le compteur qui totalise les points soit remis à zéro.

CHANGEMENT DE COMBATTANT

Le changement des combattants dépend de deux facteurs : le score et le temps.

Deux nouveaux combattants entreront en lice si l'une des équipes atteint 5 points (pour le premier combat) ou un multiple de 5 (10 pour le second combat, 15 pour le troisième, etc).

De même, un changement de compétiteurs sera effectué si le temps de combat maximum, variant de une à trois minutes en fonction de l'âge des combattants, est atteint.

ORDRE DES RENCONTRES

M : Match

M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9
3	1	2	1	3	2	1	2	3
6	5	4	6	4	5	4	6	5

Fin du combat : temps écoulé (2 ou 3 minutes) ou score arrivé à :

M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9
5	10	15	20	25	30	35	40	45

Fiche de mise en œuvre

EQUIPE 1

Club :

Combattant 1

Combattant 2

Combattant 3

Remplaçant (éventuel)

EQUIPE 2

Club :

Combattant 4

Combattant 5

Combattant 6

Remplaçant (éventuel)

ORDRE DES RENCONTRES								
M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9
3	1	2	1	3	2	1	2	3
6	5	4	6	4	5	4	6	5
SCORE								

b. Coupe du petit samouraï

Il s'agit d'une compétition réservée aux enfants et aux jeunes.

1. Les benjamins et minimes sont répartis par poules de 3.
2. Chaque enfant fait 2 combats ; à l'issue desquels un classement est effectué de 1 à 3 dans chaque poule.
3. Il n'y a pas d'élimination.
4. Tous les numéros 1 sont tête de série et sautent un tour ; les numéros 2 et 3 font un match de barrage.

Exemple : classement au terme des tours de poule

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1 ^{er} Charles	1 ^{er} Dylan	1 ^{er} Enrique	1 ^{er} Ahmed
2 ^{ème} Etienne	2 ^{ème} Brian	2 ^{ème} Diego	2 ^{ème} Farid
3 ^{ème} Edouard	3 ^{ème} Steven	3 ^{ème} Pablo	3 ^{ème} Karim

La première partie de la compétition est terminée.

Le classement provisoire en sortie de poule permet de dresser un tableau des rencontres où le 2^{ème} d'une poule affronte le 3^{ème} d'une autre poule.

Tous les premiers de chaque poule sautent un tour.

2ème C - Diego	Vainqueur - 2C				
3ème B - Steven	Contre - 3B				
		1er Demi-Finaliste			
	1er A - Charles				
			1er Finaliste		
2ème D - Farid	Vainqueur - 2D				
3ème C - Pablo	Contre - 3C				
		2ème Demi-Finaliste			
	1er B - Dylan				
				Vainqueur	
2ème A - Etienne	Vainqueur - 2A				
3ème D - Karim	Contre - 3D				
		3ème Demi-Finaliste			
	1er C - Enrique				
				2ème Finaliste	
2ème B - Brian	Vainqueur - 2B				
3ème A - Edouard	Contre - 3A				
		4ème Demi-Finaliste			
	1er D - Ahmed				

Fiche de mise en œuvre

7. INSCRIRE LE NOM DES COMBATTANTS DANS CHACUNE DES POULES

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D

2. ETABLIR LE CLASSEMENT INTERMEDIAIRE

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}
2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}
3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}

3. ORGANISER LE TABLEAU

2 C	2 C / 3 B		
3 B			
		1 A	
2 D	2 D / 3 C		
3 C			
		1 B	
2 A	2 A / 3 D		
3 D			
		1 C	
2 B	3 B / 3 A		
3 A			
		1 D	

c. Les kimonos d'or

Il s'agit d'une compétition katas. Elle peut concerner les compétiteurs de tous âges du débutant au confirmé.

Forme de la compétition

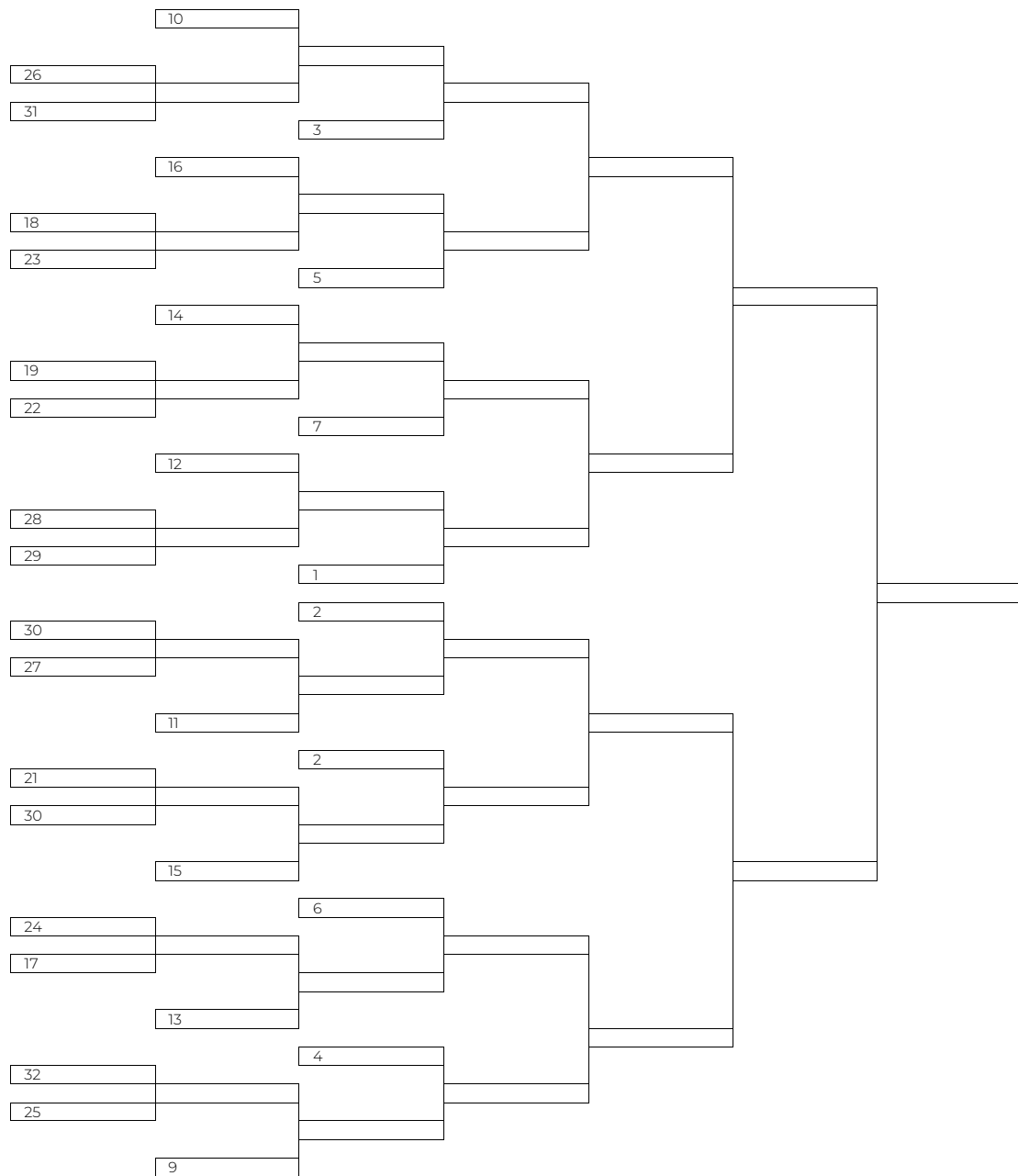
- 1^{er} passage noté ; choix du kata par chaque compétiteur dans une liste imposée ;
- Rangement de tous les compétiteurs du premier au dernier ;
- Etablissement du tableau de compétition selon le modèle fédéral préconisé ;
- Etablissement d'un classement de tous les compétiteurs à l'issue de la compétition ;
- Déroulement de la compétition.

Le kata imposé au 1^{er} tour peut être repris dans les tours du tableau.

Dans le tableau, les concurrents effectuent un kata différent à chaque série de trois tours.

Pour la finale ou le match pour la 3^{ème} place, le compétiteur peut reprendre n'importe quel kata déjà effectué, même au tour précédent.

Les kimonos d'or peuvent être organisés par équipes avec le même règlement. Il n'y a pas de bunkai à réaliser à aucun stade de la compétition.



SHOTOKAN	WADO-RYU	SHITO-RYU	GOJU-RYU
----------	----------	-----------	----------

POUSSINS 1^{er} TOUR

Taikyoku Shodan	Taikyoku Shodan	Juni No kata Shodan	Shi Ho Uke Ichi
-----------------	-----------------	---------------------	-----------------

POUSSINS TOURS SUIVANTS

Taikyoku Shodan	Taikyoku Shodan	Juni No kata Shodan	3 Shi Ho Uke (1, 2, 3) 2 Fukiyu Kata (1, 2)
Taikyoku Nidan	Taikyoku Nidan	Juni No Kata Nidan	
Taikyoku Sandan	Taikyoku Sandan	Juni No Kata Sandan	
Heian Shodan	Pinan Nidan	Pinan Nidan	
Heian Nidan	Pinan Shodan	Pinan Shodan	

PUPILLES 1^{er} TOUR

3 Taikyoku	3 Taikyoku	3 Juni No kata	3 Shi Ho Uke
Heian Shodan	Pinan Nidan	Pinan Nidan	Fukiyu Kata
Heian Nidan	Pinan Shodan	Pinan Shodan	(1, 2)

PUPILLES TOURS SUIVANTS

3 Taikyoku	3 Taikyoku	3 Juni No kata	3 Shi Ho Uke 2 Fukiyu Kata 2 Gekisai Dai
Heian Shodan	Pinan Nidan	Pinan Nidan	
Heian Nidan	Pinan Shodan	Pinan Shodan	
Heian Sandan	Pinan Sandan	Pinan Sandan	
Heian Yodan	Pinan Yodan	Pinan Yodan	
		2 Gekisai Dai (1, 2)	

BENJAMINS 1 ^{er} TOUR			
Heian Shodan Heian Nidan Heian Sandan	3 Taikyoku Pinan Nidan Pinan Shodan Pinan Sandan	Pinan Nidan Pinan Shodan Pinan Sandan	2 Fukiyu Kata (1, 2) 2 Gekisai Dai (1, 2)
BENJAMINS TOURS SUIVANTS			
3 Taikyoku 5 Heian Tekki Shodan Bassai Dai	3 Taikyoku 5 Pinan Naifanchi Shodan Bassai	3 Juni No kata 5 Pinan 2 Gekisai Dai (1, 2) Naifanchi Shodan Bassai Dai Saifa Shin Sei	2 Fukiyu Kata 2 Gekisai Saifa Seiunchin Shisochin

MINIMES 1 ^{er} TOUR			
SHOTOKAN	WADO-RYU	SHITO-RYU	GOJU-RYU
5 Heian	5 Pinan	5 Pinan	2 Fukiyu Kata 2 Gekisai Dai Seiunchin
MINIMES TOURS SUIVANTS			
SHOTOKAN	WADO-RYU	SHITO-RYU	GOJU-RYU
5 Heian Tekki Shodan Bassai Dai Kanku Dai Jion	5 Pinan Naifanchi Shodan Bassai Seisan Kushanku Jion	5 Pinan 2 Gekisai Dai Naifanchi Shodan Bassai Dai Saifa Seisan Shin Sei Seiyunchin Jion	Gekisai Dai (1, 2) Saifa Seiunchin Shisoshin Sanseiru Seipai

CADETS-JUNIORS 1 ^{er} TOUR			
SHOTOKAN	WADO-RYU	SHITO-RYU	GOJU-RYU
5 Heian Tekki Shodan Bassai Dai Kanku Dai Jion Enpi	5 Pinan Naifanchi Shodan Bassai Kushanku Jion Wanshu	5 Pinan 2 Gekisai Dai Naifanchi Shodan Bassai Dai Saifa Shin Sei Seiyunchin Jion Wanshu	2 Fukiyu Kata 2 Gekisai Dai Saifa Seiunchin Shisochin Sanseiru Seipai
CADETS-JUNIORS TOURS SUIVANTS			
SHOTOKAN	WADO-RYU	SHITO-RYU	GOJU-RYU
Katas Libres			

d. Le challenge des jeunes

GENERALITES

Le Challenge des jeunes est une manifestation destinée aux jeunes karatékas dès leurs premières années d'adhésion à la FFK

Conçu comme une animation préparatoire à la compétition, il doit permettre à chacun des participants de réaliser un grand nombre de confrontations : katas et combats, en un temps très contraint d'environ une heure trente.

Le présent règlement précise chacun des points de l'organisation du Challenge.

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

- Inscriptions sur place.
- Les enfants sont regroupés par poule de 6, par niveaux de ceinture, par âge et par taille. Au sein d'une poule, tous les enfants se rencontreront.
- Chaque groupe de 6 se dirige vers une table où un secrétaire enregistre le nom et le club et attribue à l'enfant un numéro compris entre 1 et 6. Afin de ne pas perdre de temps, le contrôle de chaque enfant se fait à chaque table.
- L'organisateur du Challenge explique aux parents, aux enfants et aux arbitres le déroulement de la rencontre.

MISE EN ŒUVRE

L'arbitre central organise l'ensemble de l'animation. Il demande aux autres arbitres de se mettre en place, annonce le numéro des 2 enfants qui vont s'affronter, le début et la fin d'une rencontre et demande aux arbitres de rendre une décision.

Kata

- Les 2 enfants effectuent leur kata en même temps.
- Les enfants choisissent leur kata dans la liste des katas de base de leur école.
- Lorsque l'enfant a terminé son kata, il attend en yoi.
- L'arbitre central attend que l'ensemble des enfants ait achevé leurs katas pour demander la décision aux arbitres de poule.

Combat

- Les combats durent entre 1' et 1'30".
- Un chronomètre central est mis en place pour les 16 poules.
- Les points sont donnés dans chaque poule sans arrêt du chronomètre.
- Lorsque la minute de combat est écoulée, l'arbitre central demande à chaque arbitre de poule de désigner le vainqueur de la rencontre.

CLASSEMENT ET REMISE DES MEDAILLES

- Le classement est effectué de la manière suivante : 1 victoire vaut 3 points, 1 match nul vaut 2 points, 1 défaite vaut 1 point, A abandon ou une disqualification valent 0 point.
- Dans chaque poule, les 3 enfants qui ont le plus de points sont 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}.

Les suivants sont tous 4èmes.

POULES DE 6 COMBATTANTS

Epreuve KATA

Noms	Clubs	N°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Total
		1																
		2																
		3																
		4																
		5																
		6																

Bien noter le nom et prénom de l'enfant ainsi que le club.

Inscrire le score des katas dans les cases blanches : ex V = victoire / D = défaite / N = Nul

Epreuve COMBATS

Noms	Clubs	N°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Total
		1																
		2																
		3																
		4																
		5																
		6																

Total Des Victoires

Noms	Victoires Kata	Victoires Combats	Total Victoires

Si le nombre de participants ne correspond pas à un multiple de 6, les groupes peuvent être constitués par poules de 3, 4 ou 5.

Exemples : 8 compétiteurs font 2 poules de 4 ;

9 compétiteurs font 1 poule de 4 et 1 poule de 5 ;

22 compétiteurs font 2 poules de 6 et 2 poules de 5 ;

Les résultats des matchs s'écrivent dans les cases blanches (1er match : le 1 contre le 4, 2ème match : le 2 contre le 5, 3ème match : le 3 contre le 6, 4ème match : le 1 contre le 2 etc...).

Au terme de l'ensemble des rencontres, le tableau « Total des victoires » permet de faire un récapitulatif des victoires en combat, en kata et d'additionner les deux nombres.

EXPLICATION DU DOUBLE REPECHAGE

Le double repêchage est une formule intéressante pour qu'un minimum de compétiteurs soit éliminé dès le 1er tour. Il permet de « repêcher » tous les combattants ayant perdu contre les quatre demi-finalistes. Habituellement, seuls les combattants ayant été battus par les finalistes sont repêchés.

Les repêchages se font comme pour une compétition à simple repêchage si ce n'est que les finalistes des repêchages combattent contre les deux perdants des demi-finales pour l'attribution des places de troisième. Leurs positions sont inversées pour éviter l'éventualité que des combattants « recombattent » entre eux.

Le déroulement pour les deux finalistes de la compétition reste inchangé.

Sur l'exemple donné d'un tableau de 16 combattants, les compétiteurs pouvant accéder aux places de 3 sont au nombre de 10 (contre 6 dans un simple repêchage).

Le nombre de « non repêchés » est de 4 au lieu de 8.

Ce système nécessite 4 combats supplémentaires.

En résumé, ce mode de compétition est beaucoup plus juste dans l'attribution des places de 3 et permet de repêcher beaucoup plus de combattants.



Autres exemples de tableaux et de poules

POULE DE 4 COMPETITEURS

	A	B	C	D	RESULTATS
A					
B					
C					
D					

A-B B-D
C-D A-D 6 COMBATS
A-C B-C

POULE DE 5 COMPETITEURS

	A	B	C	D	E	RESULTATS
A						
B						
C						
D						
E						

A-B A-C B-E
B-C B-D A-E 10 COMBATS
C-D C-E
D-E A-D

POULE DE 6 COMPETITEURS

	A	B	C	D	E	F	RESULTATS
A							
B							
C							
D							
E							
F							

A-B A-C B-E
B-C B-D C-F
C-D C-E A-E 15 COMBATS
D-E D-F B-F
E-F A-D A-F

Sur 2 tapis cette compétition se termine en 17 combats

POULE A + POULE B sur 1 Tapis = 12 combats

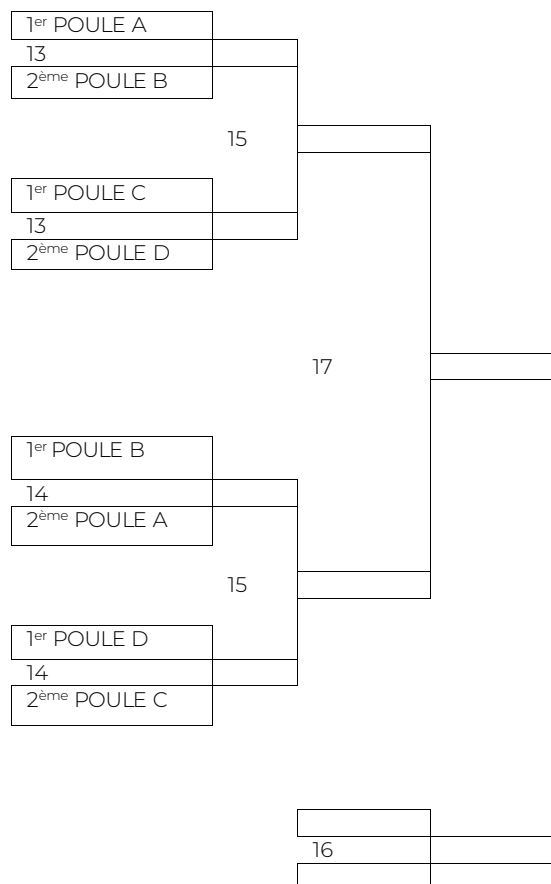
	A	B	C	D	
A					POULE A
B					
C					
D					

	A	B	C	D	
A					POULE B
B					
C					
D					

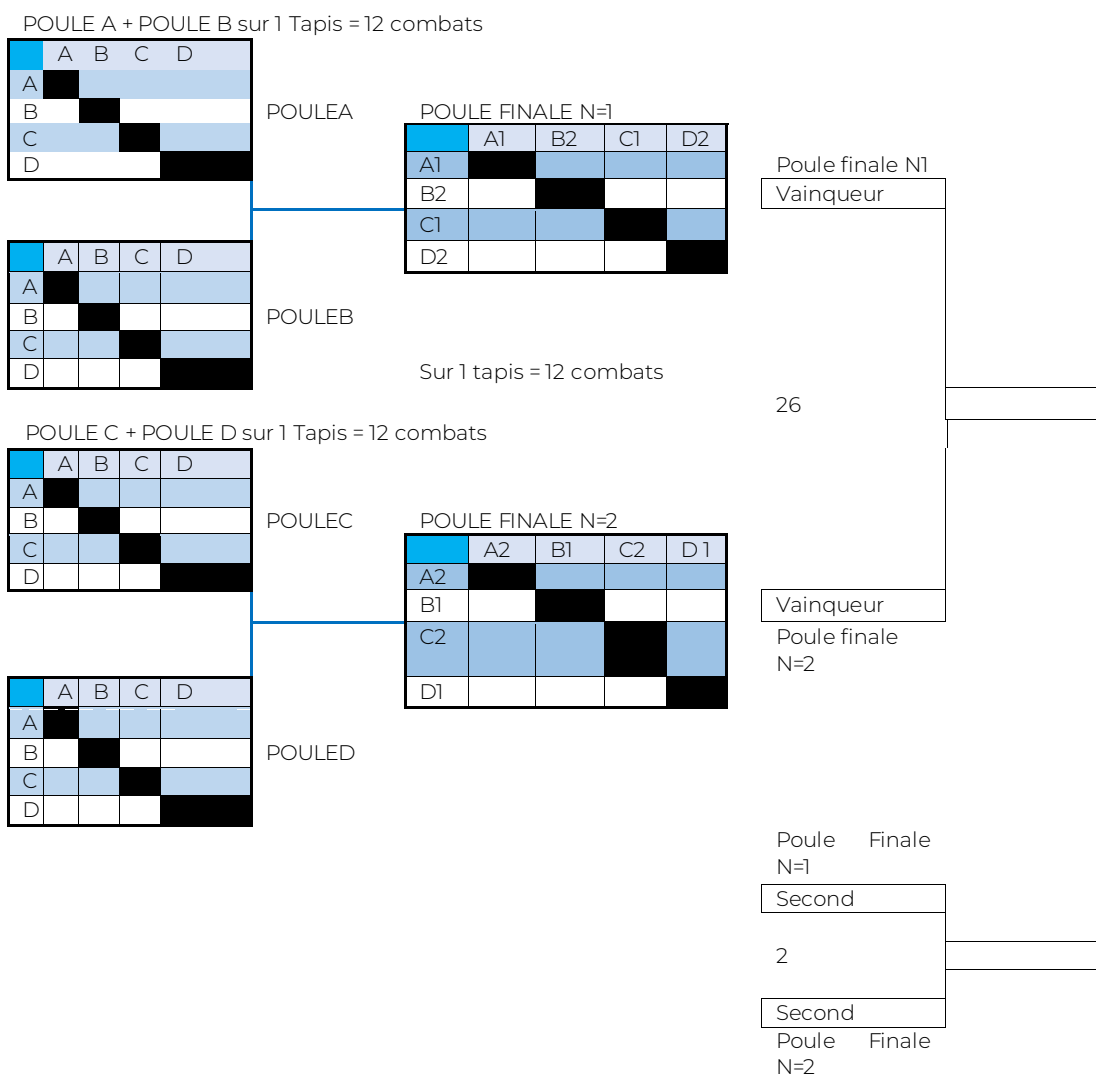
POULE C + POULE D sur 1 Tapis = 12 combats

	A	B	C	D	
A					POULE C
B					
C					
D					

	A	B	C	D	
A					POULE D
B					
C					
D					



Sur 2 tapis cette compétition se termine en 26 combats



XI. AUTORISATION PARENTALE

Informations sur le site fédéral :

<https://www.ffkarate.fr/competitions/reglementation-competitions-darbitrage/>

XII. REGLEMENTATION DU DISPOSITIF DE COACHING

Informations sur le site fédéral :

<https://www.ffkarate.fr/competitions/coaching/>

XIII. REGLEMENT KARATE-MIX

Informations sur le site fédéral :

<https://www.ffkarate.fr/karate-mix/>

XIV. REGLEMENT KARATE CONTACT & KARATE FULL CONTACT

Informations sur le site fédéral :

<https://www.ffkarate.fr/karate-full-contact-karate-contact/>



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

39 Rue Barbès 92120 MONTROUGE
ffkarate.fr

SAISON **2022-2023**